



Schéma directeur territorial des services et usages numériques

Mars 2017

Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. CONTEXTE NATIONAL ET MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉTUDE	4
2.1. DES COLLECTIVITÉS SOUMISES À DE GRANDES TRANSFORMATIONS.....	4
2.2. UNE POLITIQUE NUMÉRIQUE VOLONTARISTE IMPACTANT LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS ET SERVICES PUBLICS	5
2.3. UNE APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE EN MOYENNE TRÈS DÉVELOPPÉE CHEZ LES PARTICULIERS MAIS EN RETARD DANS LES ENTREPRISES	11
3. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DÉPARTEMENTAL	14
3.1. COMPOSITION TERRITORIALE	14
3.2. UNE BONNE ACCESSIBILITÉ DES SERVICES GRÂCE AU TOURISME MAIS DES SECTEURS ENCORE SOUS-ÉQUIPÉS	17
3.3. MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS	18
3.4. RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET INTER-TERRITOIRES	19
3.5. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE.....	22
3.6. ÉCONOMIE.....	25
3.7. SANTÉ.....	30
3.8. LES OPÉRATEURS EN LIEN AVEC LE NUMÉRIQUE	31
4. ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SERVICES NUMÉRIQUES.....	37
4.1. ADMINISTRATION NUMÉRIQUE	38
4.2. TOURISME	49
4.3. ÉDUCATION	62
4.4. TRANSPORTS ET MOBILITÉ	67
4.5. ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET SÉCURITÉ.....	71
4.6. SPORT ET CULTURE	78
4.7. AGRICULTURE	86
4.8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FILIÈRE NUMÉRIQUE	93
4.9. ACTION SOCIALE ET SANTÉ.....	107
4.10. MÉDIATION NUMÉRIQUE.....	115
5. DIAGNOSTIC : ÉVALUATION DES BESOINS ET DES ENJEUX EN MATIÈRE DE SERVICES NUMÉRIQUES	119
5.1. LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	119
5.2. CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC : ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE	126
6. IDENTIFICATION DES CHANTIERS D' ACTIONS PRIORITAIRES	129
7. PORTEFEUILLE DE PROJETS	131
8. UNE GOUVERNANCE OUVERTE, DÉCISIONNELLE ET DOTÉE D'UNE CAPACITÉ DE SPÉCIALISATION ..	132
9. ESTIMATIF DES COÛTS DE DÉPLOIEMENT DU SUN.....	134
10. FEUILLE DE ROUTE 2017-2018	137
10.1. PRINCIPES.....	137
10.2. ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN 2017-2018.....	137
10.3. PARTENARIATS AVEC LES AUTRES ÉCHELONS TERRITORIAUX ET LES TERRITOIRES VOISINS.....	138
10.4. CALENDRIER	138

11. ANNEXES	139
A. RECOMPOSITION TERRITORIALE : UNE REDISTRIBUTION DES COMPÉTENCES IMPACTANT LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES	139
B. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE : DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PERFORMANCE ASSIGNÉS AUX TERRITOIRES	143

1. Introduction

Le territoire des Alpes de Haute-Provence présente de nombreux atouts (cadre de vie, ressources naturelles, sites touristiques, etc.) mais aussi des faiblesses (enclavement, faible densité, départ des jeunes, etc.). Historiquement, le numérique constituait pour ce département, une opportunité de contribuer au désenclavement du territoire et au maintien de sa vitalité.

C'est pourquoi, dès 2012, le Département a approuvé un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour la période 2012-2020. Ce schéma constitue un outil d'aménagement stratégique, axé en priorité sur la couverture des zones d'aménagement économique, des principaux équipements touristiques, des pôles d'éducation et de santé. La création, la même année, du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD (SMO PACA THD) avec la Région PACA et le Conseil départemental des Hautes-Alpes marque le lancement de sa mise en œuvre.

En développant le très haut débit, l'ambition du Département était double :

- Maintenir les populations sur le territoire en leur apportant des services,
- Favoriser le développement des entreprises en dehors des zones urbaines.

Toutefois, conscient que le déploiement des infrastructures très haut débit ne suffirait pas à faire du numérique un levier de désenclavement, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a décidé, début 2016, de doter le territoire départemental d'un Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques (SDTSUN) en conformité avec la loi pour une République numérique, article 23¹. Il s'inscrit dans un cadre d'échange et de concertation avec les acteurs départementaux du numérique et vise à définir des orientations stratégiques ciblées :

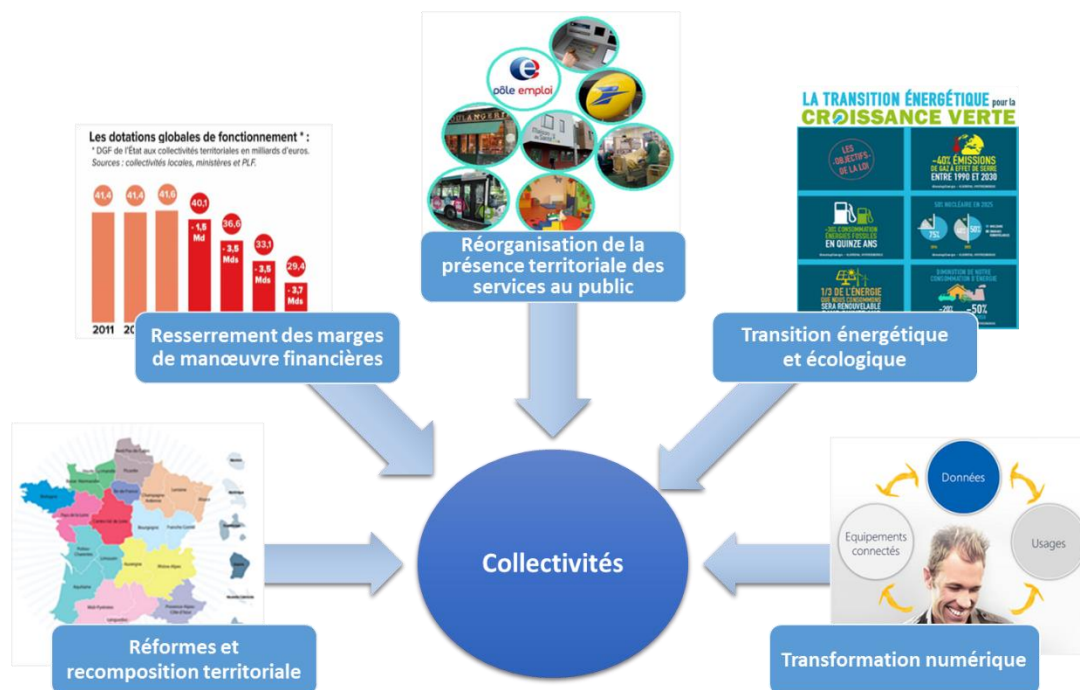
- Enrichir les services publics locaux existants,
- Accompagner les collectivités territoriales dans l'adaptation de leur système d'information aux obligations réglementaires qui s'imposeront à elles en matière de dématérialisation,
- Réfléchir et proposer le déploiement de nouveaux services numériques,
- Amplifier la mutualisation des services afin d'en améliorer la qualité et la performance,
- Favoriser l'innovation et le partage des bonnes pratiques numériques dans les Alpes de Haute-Provence.

Le présent document expose l'état des lieux établi au premier semestre 2016 et les propositions d'actions du SDTSUN élaborée dans la concertation au second semestre 2016. Il offre un cadre de réflexion pour tous les acteurs du numérique présents sur le territoire et devra évoluer dans le temps pour suivre le développement des services et usages. À ce titre il sera évalué, actualisé et mis en concordance avec les schémas à venir, notamment avec celui consacré à l'accessibilité des services au public.

¹ Le chapitre V du titre II du livre IV du code général des collectivités territoriales est complété par un article L. 1425-3 -Dans les domaines de compétence que la loi leur attribue, les conseils départementaux ou les conseils régionaux peuvent établir une stratégie de développement des usages et services numériques existants, identifier les zones qu'ils desservent et présenter une stratégie de développement de ceux-ci, sur leur territoire. Cette stratégie, qui a une valeur indicative, vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé, ainsi que la mise en place de ressources partagées et mutualisées afin de doter l'ensemble des territoires d'un maillage équilibré de services numériques. Elle est établie en cohérence avec les schémas régionaux de développement économique. Cette stratégie constitue un volet du schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

2. Contexte national et mise en perspective de l'étude

2.1. Des collectivités soumises à de grandes transformations



- **Réformes et recomposition territoriale** : en 2014-2015, les réformes relatives à l'organisation territoriale se sont succédées et ont imposé une transformation assez radicale du paysage institutionnel local notamment à travers les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) :
 - De nouvelles échelles territoriales (*cf. Annexe I.A.1*) avec le regroupement des EPCI (seuil relevé à 15 000 habitants, 5 000 en zone peu dense), la création des métropoles et une nouvelle carte régionale réduisant les 22 régions métropolitaines à 13.
 - Une redistribution des compétences et la suppression de la clause de compétences générale pour les départements et les régions (*cf. Annexe I.A.2*).

Les collectivités vont devoir absorber quantité de nouvelles lois et prendre la mesure des nouvelles répartitions de compétences et ainsi redéfinir leur champ d'intervention.

- **Resserrement des marges de manœuvre des collectivités** : les collectivités doivent faire face à des budgets de plus en plus serrés et doivent donc établir des priorités et optimiser leurs investissements. Ce phénomène résulte en partie de la diminution des dotations globales de fonctionnement de l'État aux collectivités (l'enveloppe globale est passée de 41,4 milliards d'euros en 2013 à 36, 6 milliards en 2015) qui représente une part importante des recettes des petites collectivités. Les charges des collectivités ont également augmenté : croissance de la masse salariale avec la réforme des temps scolaires, mise aux normes de bâtiments publics, etc.

- **Réorganisation de la présence territoriale des services au public** : la charte de la déconcentration du 7 mai 2015 renforce la capacité de l'État à agir efficacement sur les territoires en unifiant son action. Parallèlement à cette réforme, on assiste d'une part au reflux des services locaux - fermeture des bureaux de poste, désertification médicale en milieu rural – et aussi à l'émergence de nouveaux services comme les points relais multiservices (Maisons de Service au Public) ou les tiers lieux (ex : espace de coworking, fab lab, etc.), etc. La physionomie des services publics et parapublics est donc en pleine mutation, entre la recomposition de l'organisation des services et l'émergence de ressources mutualisées. Les Schémas départementaux d'accessibilité des services au public, à boucler avant fin 2017, devront dresser l'état des lieux de ces évolutions et proposer des solutions cohérentes pour assurer le maintien.
- **Transition énergétique et écologique** (Cf. 2B) : la raréfaction de certaines ressources, le réchauffement climatique et à la dépendance énergétique on conduit la France à se doter d'une « loi de transition énergétique pour la croissance verte » qui fixe des objectifs ambitieux avec le renforcement des compétences de certains échelons territoriaux comme les EPCI (plateformes territoriales de la rénovation énergétique) ou les territoires ruraux qui pourront se doter de plans de mobilité rurale; avec de nouvelles exigences d'exemplarité pour le secteur public (se doter de 20% de véhicules à faibles émissions de CO2, des nouvelles constructions publiques exemplaires). Les collectivités seront conduites à se doter d'outils performants pour assurer, à moindre coûts, une gestion optimale de leurs réseaux : tableaux de bord pour le suivi et l'optimisation des flux, outils de télé-relève, SIG, etc.
- **Transformation numérique, la « 3^{ème} révolution industrielle »** : le numérique est l'un des principaux facteurs clés de transformation de notre société, aussi bien dans l'espace public que dans la sphère privée, et globalement dans les relations sociales et les modes de vie. Le quotidien d'une large majorité de la population est profondément transformé par la diffusion des équipements numériques connectés à internet et des nouveaux usages qui en découlent. D'autres facteurs contribuent cependant à cette transformation : organisation des collectivités, rôle du citoyen dans la définition des politiques publiques... Pour les collectivités, cette transformation pose la question de la gestion des données dont la production et la diversification s'intensifie (cf. 2.2 ci-dessous).

2.2. Une politique numérique volontariste impactant le fonctionnement des organisations et services publics

Conscient des enjeux et des transformations induites par le numérique, le gouvernement a présenté en février 2013 une feuille de route pour le numérique, dans le cadre des objectifs fixés par la "stratégie numérique pour l'Europe en 2020". Cette stratégie s'articule autour de 3 axes :

- Faire du numérique une chance pour la jeunesse,
- Renforcer la compétitivité des entreprises grâce au numérique,
- Promouvoir les valeurs de la France dans la société et l'économie numériques.

Depuis, plus d'une centaine d'actions ont été engagées en ce sens par les différents ministères, comme :

- Le soutien à la mise en place du Très Haut Débit pour tous,
- L'ouverture des données publiques comme levier de modernisation de l'action publique,
- La dématérialisation des échanges entre administrations et avec les citoyens,
- L'entrée du numérique dans les écoles,
- La création d'un réseau national de la médiation numérique par l'Agence du Numérique,
- La labellisation de quelques métropoles porteuses d'un écosystème numérique (French Tech).

2.2.1. Soutien à la mise en place du THD pour tous

Lancé en 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, qu'il s'agisse des logements (FttH), des entreprises ou des administrations (FttO). 20 milliards d'euros d'investissement (publics et privés) sont mobilisés sur dix ans pour atteindre cet objectif. La Mission Très Haut Débit, intégrée à l'Agence Numérique, assure le pilotage national du Plan et a présenté en juillet 2015 l'état d'avancement du déploiement du THD : 44,3% du territoire français est couvert par le THD, mais la fibre optique ne dessert encore que 11,3% de la totalité des locaux, et 14 départements manquent encore à l'appel.



2.2.2. La donnée, levier de modernisation de l'action publique

2.2.2.1. Un principe d'ouverture par défaut des données inscrit dans la loi

La **loi NOTRe** fixe un objectif de transparence aux collectivités :

- Elle impose aux collectivités la publication en ligne d'une série de documents destinés à informer le public,
- L'ouverture des données géographiques (article 1) fait de la Région le référent en matière de données géographiques, qui doivent être mises à jour et ouvertes grâce à une plateforme de services numériques. Ceci constitue une première étape vers la libération généralisée de la donnée.

La **loi pour une République Numérique** va plus loin : il inscrit dans la loi plusieurs principes d'ouverture, qu'il s'agisse de données ou de documents publics. Ainsi, le premier article énonce un principe d'ouverture "par défaut" qui concerne, pour l'instant, les documents déjà disponibles au format numérique, les bases de données et diverses informations publiques, notamment celles détenues par les entités chargées d'une mission de service public. La loi circonscrit la diffusion des données des administrations à celles dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental et introduit la notion de "donnée d'intérêt général", pour permettre leur réutilisation par tous, ce qui constitue un premier pas vers l'open data et l'interopérabilité des données. Parmi ces données d'intérêt général, figurent notamment les « données et bases de données collectées ou produites à l'occasion de l'exploitation du service public » par le délégataire et mises à disposition du délégant, jusque-là inaccessibles.

La Loi pour une République Numérique : quelles avancées ?

- Création d'un **volet Usages et Services Numériques dans les SDTAN**
- Encouragement à l'utilisation de **logiciels libres**
- **Inclusion numérique** avec la couverture des zones rurales, l'accessibilité pour les personnes handicapées et le maintien de la connexion à Internet après impayé pour les personnes précarisées
- Fouille de textes et de données pour les chercheurs grâce à l'**open access**
- Reconnaissance du **e-sport**
- Inscription de la promotion du **chiffrement** dans les missions de la CNIL
- Droit à l'**auto-hébergement**
- **Liberté de panorama** : droit de reproduire une œuvre placée dans l'espace public même si elle est couverte par le droit d'auteur

2.2.2.2. Une gouvernance de la donnée en cours de structuration

Les démarches d'ouverture des données renvoient à une nouvelle « gouvernance des données » : comment les gérer, en extraire de la valeur et comment réguler l'écosystème qui se met en place à tous les échelons ? L'État, pour sa part, a créé en septembre 2014 un poste d'**administrateur général des données** qui a pour mission d'optimiser la circulation des données dans l'économie comme au sein de l'administration, de veiller à la production ou à l'acquisition de données, de lancer des expérimentations dans ce domaine et de diffuser outils, méthodes et culture de la donnée au sein des administrations. Dans le même ordre d'idées, les collectivités territoriales commencent à intégrer cette dimension dans les organigrammes et les exécutifs.

Par ailleurs, l'article 14 de la loi pour une République numérique crée **un service public de la donnée relevant de l'État**. Celui-ci a pour mission d'assurer la mise à disposition et la publication des données de référence d'afin d'en faciliter la réutilisation. Sont qualifiées données de références, celles qui font l'objet (ou sont susceptibles de faire l'objet) d'une réutilisation fréquente par un grand nombre d'acteurs tant publics que privés, et dont la qualité, en termes notamment de précision, de fréquence de mise à jour ou d'accessibilité, est essentielle pour ces utilisations.

Afin de préparer le décret d'application relatif à l'article 14, la mission Etalab a lancé du 29 septembre au 20 octobre 2016, une consultation publique portant sur le périmètre des données de référence, les modes de diffusion de ces dernières ou les critères de qualité attendus. Celle-ci a donné lieu à 160 contributions réparties comme suit : 40% proviennent du secteur public (dont 30% des collectivités), 30% des particuliers, 20% des entreprises et 10% des associations. La consultation a permis de confirmer que la première liste retenue satisfait les participants ; elle rassemble aujourd'hui les éléments suivants : registre des entreprises (base SIRENE), répertoire national des associations, cadastre, limites administratives du référentiel à grande échelle, registre parcellaire graphique et base adresse nationale. Un quart des participants a toutefois souligné que cette liste devrait être complétée et ont mentionné plus de 47 bases différentes qui pourraient être utilisées, parmi lesquelles les données de description des services publics, les plans locaux d'urbanisme et les réseaux routiers sont le plus souvent citées.

2.2.3. Administration : dématérialiser et simplifier les services

La dématérialisation de bout en bout, longtemps freinée par l'interopérabilité des systèmes ou l'absence de socles de base nationaux, est aujourd'hui un objectif réaliste à moyen terme pour la plupart des collectivités. Les progrès technologiques aidant, ces barrières se lèvent progressivement, au point d'éclaircir le paysage et d'envisager une accélération nationale et locale, bloc communal compris, de la dématérialisation, notamment avec le déploiement de FranceConnect le nouveau système de fédération des identités développé par l'État qui va faciliter le déploiement de systèmes de confiance permettant de personnaliser les services en ligne.

2.2.3.1. Politique de simplification administrative

Un premier programme de développement concerté de l'administration territoriale mené avec L'État (DcANT) a été officiellement lancé en octobre 2015. Ce programme 2015-2017, animé par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), se décline en 4 axes :

- Efficience des relations inter-administratives
- Unification et simplification de la relation des administrations avec leurs Usagers

- Simplification et sécurisation de l'administration de la preuve et gestion du patrimoine immatériel
- Développement de l'écosystème numérique des territoires

Pour chaque axe, le programme prévoit une série d'actions structurantes destinées à renforcer l'efficacité et la simplification administratives à travers des actions de modernisation : achèvement et optimisation du programme « @CTES » pour la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité », développement d'e-services simplifiés, publicité des actes en ligne, archivage électronique... L'ambition étant de créer un « service public as a platform » (SPaaP).

2.2.3.2. Archivage électronique

Les modifications apportées par la loi : La Loi liberté de création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 intègre dans la définition des archives, les "données" au côté des "documents physiques". Cette formulation a été choisie pour son caractère général afin d'éviter les possibles litiges qui pourraient découler de l'appellation "documents numériques", antérieurement proposée dans le projet de loi. La loi introduit une révision du Code du Patrimoine pour prendre compte les cas de mutualisation prévus par le Code général des collectivités territoriales. L'ensemble de la fonction archives pourra ainsi être mutualisée entre un EPCI et ses communes membres, sans restriction quant à l'ancienneté des documents en cause.

Recommandations du programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale (DcANT) : Parmi 10 recommandations, le DcANT s'intéresse au processus d'archivage électronique dans les territoires, la bonne conservation des actifs numériques étant en effet un préalable à la dématérialisation de leurs documents. En pratique, le programme recommande l'interopérabilité des solutions d'archivage et table sur la construction d'un cadre d'architecture fondé sur des normes, des standards et des référentiels communs que devront respecter les éditeurs de logiciels métiers. Il encourage également une gestion mutualisée des archives entre autorités compétentes.

Toutefois, à ce jour, les collectivités territoriales demeurent assez peu avancées sur l'archivage électronique légal ce qui pose déjà des problèmes de disparition d'archives au format numérique.

2.2.3.3. Faciliter les relations avec les usagers : vers des services dématérialisés de plus en plus dématérialisés et accessibles

De nouvelles obligations s'imposent aux collectivités en matière de gestion de la relation avec les citoyens et les fournisseurs. Le numérique y joue le plus souvent une place prépondérante, comme c'est le cas pour les obligations suivantes :

- Les Schémas d'accessibilité des services au public,
- L'accessibilité des sites publics sur le web, basée sur le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations,
- La saisine électronique (cf. ci-contre),

Zoom sur la saisine électronique dans les administrations locales

Sauf exception, les administrations locales ont obligation de réponse : depuis novembre 2015, la non réponse de l'administration vaut validation de la demande de l'utilisateur. La gestion des demandes est désormais cruciale, d'autant plus que de nombreux canaux de saisine s'offrent à l'utilisateur (courrier papier, e-mail aux différents services, formulaire en ligne, etc.). La collectivité a toutefois la possibilité de circonscrire la saisine à un seul canal entrant : s'il existe une page internet d'entrée dédiée aux saisines, l'utilisateur est tenu de passer par ce guichet et ne peut plus saisir directement la collectivité via sa messagerie.

- La facturation électronique qui entrera progressivement en vigueur à partir de janvier 2017.

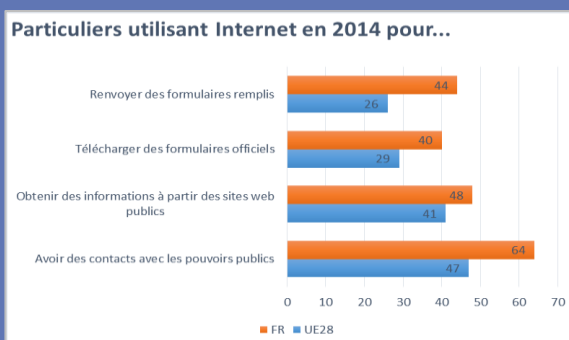
En parallèle à ces obligations, le renforcement de la dématérialisation est rendu possible par la mise en place de dispositifs innovants

- **FranceConnect**, un dispositif numérique national d'identification et d'authentification des usagers des services de l'administration, basé sur la fédération d'identité. Ce dispositif, développé par le SGMAP, cible les services publics de l'État, les administrations et les collectivités locales, qui bénéficieront à court terme d'un dispositif d'identification unifié, bon marché et relativement facile à implémenter dans leur propre système d'information ;
- « **Dites-le-nous une fois** » (DLNUF), un programme de simplification qui impose à l'administration de récupérer les informations qu'elle détient déjà sur une entreprise sous réserve de son consentement, plutôt que de la lui redemander

Chiffres clés des démarches administratives réalisées par les usagers

Les Français consacrent en moyenne 1h50 par mois aux démarches administratives, ce qui constitue pour 28% d'entre eux, un véritable « parcours du combattant » d'après un sondage réalisé par Opinion Way.

D'après le portail de la modernisation de l'action publique, la part du numérique dans les démarches administratives progresse : sur les 41 % des particuliers ayant réalisé une démarche administrative en 2015, 63 % en ont réalisé au moins une sur internet (+1 point par rapport à 2014). Néanmoins, d'une démarche à l'autre, les pratiques sont très variables : à titre d'exemple, 93% des demandes d'extrait de casier judiciaire sont effectuées en ligne, 53 % des paiements des impôts sont réalisés de manière dématérialisée et 33 % des demandes d'aide au logement ont été enregistrées par internet.



2.2.4. Éducation : équiper les établissements scolaires et développer une culture numérique

2.2.4.1. Le service public du numérique éducatif

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, dite « Loi Peillon », a été adoptée en juillet 2013. Elle crée notamment le **service public du numérique éducatif qui a pour mission d'organiser une offre de contenus et de services pédagogiques numériques**. Onze services numériques, disponibles depuis la rentrée 2013, sont inscrits dans la loi et notamment

- M@gistère : un dispositif de formation continue en ligne et interactive,
- Eduthèque : un portail destiné aux enseignants leur permettant de disposer de ressources numériques des grands établissements publics scientifiques et culturels,
- Les Espaces numériques de travail (ENT), progressivement généralisés,

La loi s'accompagne de bouleversement pour les Départements :

- Elle définit le concept de « collèges connectés » qui bénéficient, avec l'aide des conseils départementaux, d'investissements spécifiques destinés à intégrer davantage le numérique dans les enseignements et dans la vie scolaire de l'établissement ;
- Elle transfère les charges de maintenance du numérique éducatif aux collectivités territoriales : le Département est ainsi chargé de la maintenance "des matériels et de leurs logiciels de mise en œuvre", c'est-à-dire des infrastructures et des équipements ainsi que des applications informatiques.

2.2.4.2. Le Plan national du numérique éducatif

Doté d'un milliard d'euros provenant de l'État, le Plan numérique pour l'éducation présenté en mai 2015, repose en grande partie sur l'engagement budgétaire des collectivités territoriales. Il cible plus particulièrement les collèges sur trois axes principaux :



- L'équipement individuel de tous les collégiens, de la 5ème à la 3ème, en tablette ou ordinateur, d'ici 2018, sachant que chaque euro investi par le Conseil départemental sera doublé par un euro investi par l'État ;
- La mise en place d'un programme de formation des enseignants et des personnels du second degré pour les années 2016 à 2018 ;
- Une plateforme nationale pour la diffusion des contenus, dans le but de concrétiser l'idée de « cartable allégé ».

Ce plan marque un engagement de l'État en faveur du numérique dans les collèges, tant sur le plan de l'équipement des élèves, que sur celui du développement des usages (des professeurs, des élèves, des parents). Le Département a donc une carte à jouer dans la continuité des actions déjà entreprises pour profiter de ce plan d'investissement et développer l'appropriation du numérique par les adolescents sur son territoire.

À l'école primaire, l'action publique sur le développement du numérique éducatif demeure plus limitée : si certaines dispositions sont prises, il s'agit pour l'essentiel de mesures à impact limité qui ne répondent pas aux attentes des communes. En particulier, les petites villes et les communes en milieu rural ne disposent généralement pas des capacités budgétaires, ni des moyens en ingénierie de projet nécessaires pour le déploiement du numérique éducatif. Toutefois, le lancement de l'Appel à Projet « e-FRAN » (Espaces de formation, de recherche et d'animation numérique), dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 2 pour un montant de 30 millions d'euros, marque la volonté de l'État de construire des partenariats territoriaux multi-acteurs pour développer des projets globaux exploitant tout le potentiel du numérique au service de l'éducation.

2.2.5. Médiation numérique : un réseau national en construction

En octobre 2015, Axel Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique, a lancé le Réseau National de la Médiation Numérique (RNMN) afin de consolider le réseau des 10 000 lieux et autres initiatives recensés en faveur du développement des usages numériques : espaces publics numériques (EPN), fab labs, living labs, repair'cafés, tiers-lieux, incubateurs, médiathèques, etc. L'animation du réseau s'appuie sur le portail mediation-numerique.fr, porté par l'Agence du numérique. Celui-ci propose un géo-référencement des lieux et des initiatives au sein d'un méta-annuaire. Il se présente également comme un centre de ressources proposant de la documentation et des espaces d'information.



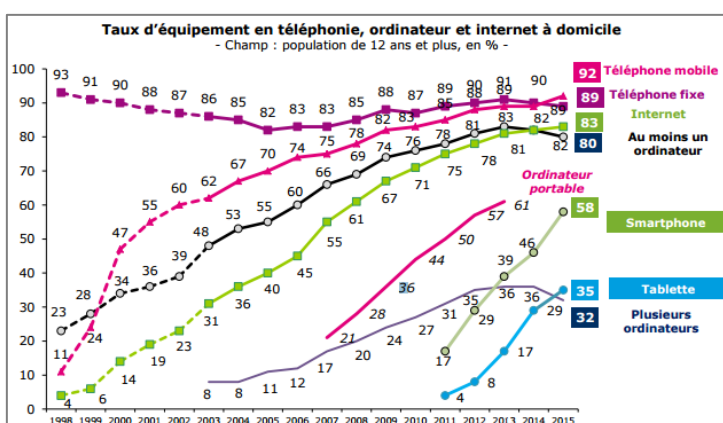
2.3. Une appropriation du numérique en moyenne très développée chez les particuliers mais en retard dans les entreprises

2.3.1. Chez les particuliers

2.3.1.1. Équipement

Penser l'inclusion dans une société numérique et l'accès aux services publics dématérialisés impose de s'interroger sur le niveau d'équipement des usagers.

Le phénomène de diffusion des tablettes numériques et des smartphones s'amplifie puisque les taux d'équipement ont respectivement augmenté de 28 et 23 points entre 2012 et 2015. Désormais, pratiquement tous les foyers français comptent au moins un équipement informatique (ordinateur ou tablette).



Source : Crédoc, enquête « Conditions de vie et Aspirations », (vague de juin de chaque année).

2.3.1.2. Connexion

La société française est l'une des plus connectées au monde. En 2015, 22,4 millions de ménages étaient connectés en haut débit et 3,8 millions en Très Haut Débit, contre respectivement 22,5 et 1,7 en 2013.

La France compte 55 millions d'internaute, soit 84% des Français². La connexion via mobile (ordinateur portable, appareil de poche ou téléphone mobile) est une pratique aujourd'hui largement répandue : plus d'un particulier sur deux se connecte à Internet via une connexion mobile³. La consultation des courriels et le téléchargement d'applications sont les pratiques les plus courantes (45 %) mais la géolocalisation et l'usage d'une messagerie instantanée sont en progrès rapide (36 % et 25 %)⁴. Une facilité et une disponibilité de la connexion via mobile (« partout et tout le temps ») qui expliquerait l'utilisation quotidienne d'internet par 68% des français⁵.

Les grands acteurs économiques ont désormais largement intégré dans leurs stratégies commerciales les transformations d'usages induites par cette pénétration de l'internet dans les foyers tout comme son impact sur les modes d'accès aux services.

Cela ne doit toutefois pas occulter les inégalités qui persistent : 16% de la population se déclare non-internaute, c'est à dire ne disposant pas d'Internet à son domicile.⁶

² Crédoc, baromètre du numérique 2015 http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/CREDOC-Rapport-enquete-diffusion-TIC-France_CGE-ARCEP_nov2015.pdf

³ 3ème vague de résultats de la mesure des équipements multimédias de Médiamétrie, 3ème trimestre 2014

⁴ Source : Crédoc, Baromètre du Numérique 2015

⁵ Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur l'usage des TIC par les ménages et les particuliers, 2014.

⁶ Crédoc, Baromètre du Numérique 2015

2.3.1.3. Usages

Concernant les usages, certaines pratiques sont aujourd'hui très bien ancrées en France :

- L'accès aux services bancaires par Internet,
- La pratique du e-commerce : les Français effectuent des achats en ligne, sont de plus en plus nombreux à se renseigner sur les produits et participent à des ventes aux enchères en ligne. Ainsi, ils ont passé en moyenne 14,7 commandes sur internet au cours des 6 derniers mois contre 13,9 en 2013,
- Les contacts en ligne avec l'Administration (e-government), notamment via Mon-service-public.fr.

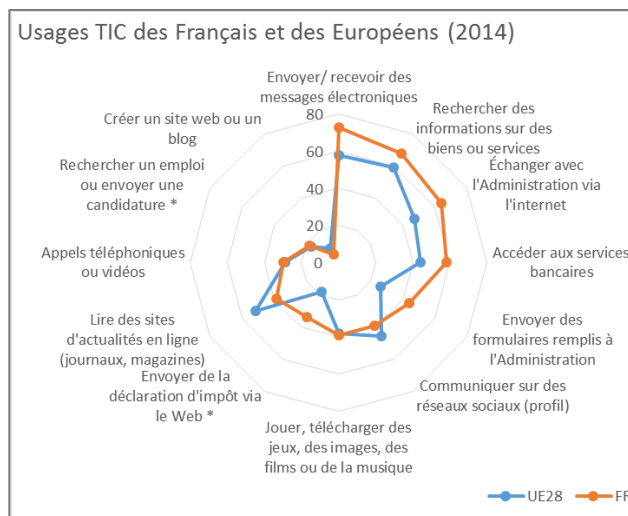
En revanche, certaines pratiques restent encore assez peu développées :

- Recherche et envoi de candidature en ligne
- Création de site ou de blog
- Visioconférence

Ce développement des usages va également de pair avec une poussée des pratiques de consommation collaborative facilitées par les plateformes numériques : en juin 2014, 13% des Français interrogés déclarent avoir utilisé un service de covoiturage en ligne par exemple.

2.3.2. Dans les entreprises

Si l'équipement numérique des ménages se situe au-dessus de la moyenne européenne, la France accuse en revanche un retard par rapport aux autres pays de l'OCDE dans le domaine de l'économie numérique. Selon la dernière évaluation de la contribution du secteur des TIC dans l'économie française par Mc Kinsey France, celui-ci représente 5% du PIB française contre une moyenne de 6% pour les autres pays de l'OCDE, estimée par la Banque Mondiale en 2016⁷. Plus encore, les entreprises de l'hexagone ne semblent pas tirer pleinement parti du potentiel de la demande en matière de services numériques. En 2014, seules 64 % d'entre-elles disposaient d'un site Web, contre 74 % en moyenne en Europe et seules 19 % étaient présentes sur au moins un réseau social, contre 30 % dans l'Union européenne⁸. En ce qui concerne les démarches en ligne, tant l'offre que le recours aux services est encore limité en France. En 2015, 66% des grandes entreprises (plus de 10 salariés) déclaraient avoir réalisé au moins une fois une démarche en ligne contre 55% des petites entreprises (moins de 10 salariés)⁹.

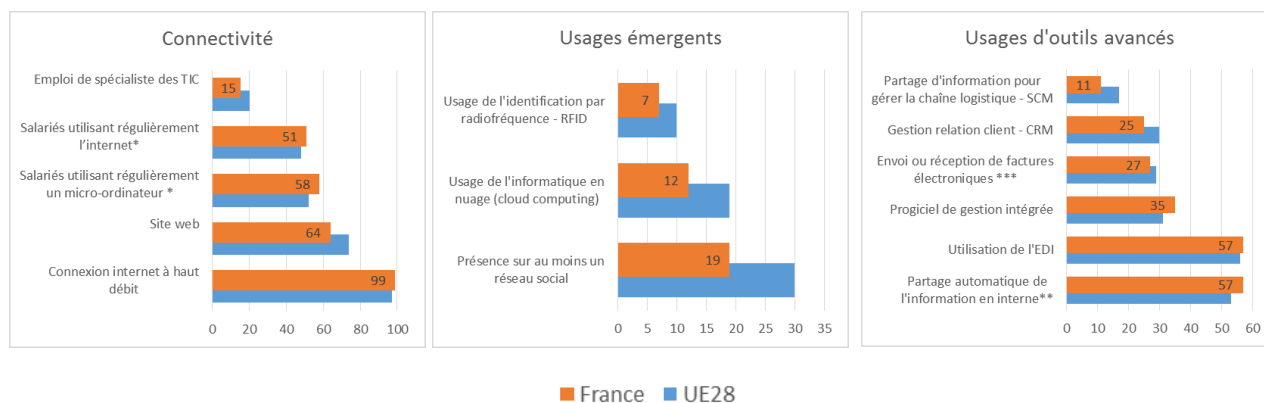


Source : Eurostat, enquête communautaire sur les TIC 2014.
Champ : individus âgés de 16 à 74 ans ; * Enquête 2013.

⁷ <http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2016>

⁸ Source : Eurostat, enquête communautaire sur les TIC 2014. Champ : entreprises d'au moins 10 personnes occupées hors sociétés agricoles, financières et d'assurance.

⁹ <http://modernisation.gouv.fr/ladministration-change-avec-le-numerique/par-des-services-numeriques-aux-usagers/tableau-de-bord-des-services-publics-numeriques-2015>



Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce retard¹⁰ :

- La main d'œuvre puisque les « spécialistes TIC » ne représentaient que 2,8 % de l'emploi, contre 3,5 % en Allemagne, 4,1 % aux États-Unis et 6,1 % en Finlande.
- Des compétences relativement faibles des actifs (selon les enquêtes PIAAC de l'OCDE) qui compliqueraient l'investissement dans le numérique et dans la mise en œuvre des changements organisationnels qui lui sont liés ainsi que dans l'appropriation des technologies par les salariés.
- L'investissement des *business angels* et des fonds de capitaux dans le secteur numérique est freiné par un cadre juridique assez rigide (marché du travail, règlement des faillites d'entreprises) et peu favorable à la prise de risque inhérente au secteur de l'innovation.

Chiffres clés sur la situation des entreprises en PACA

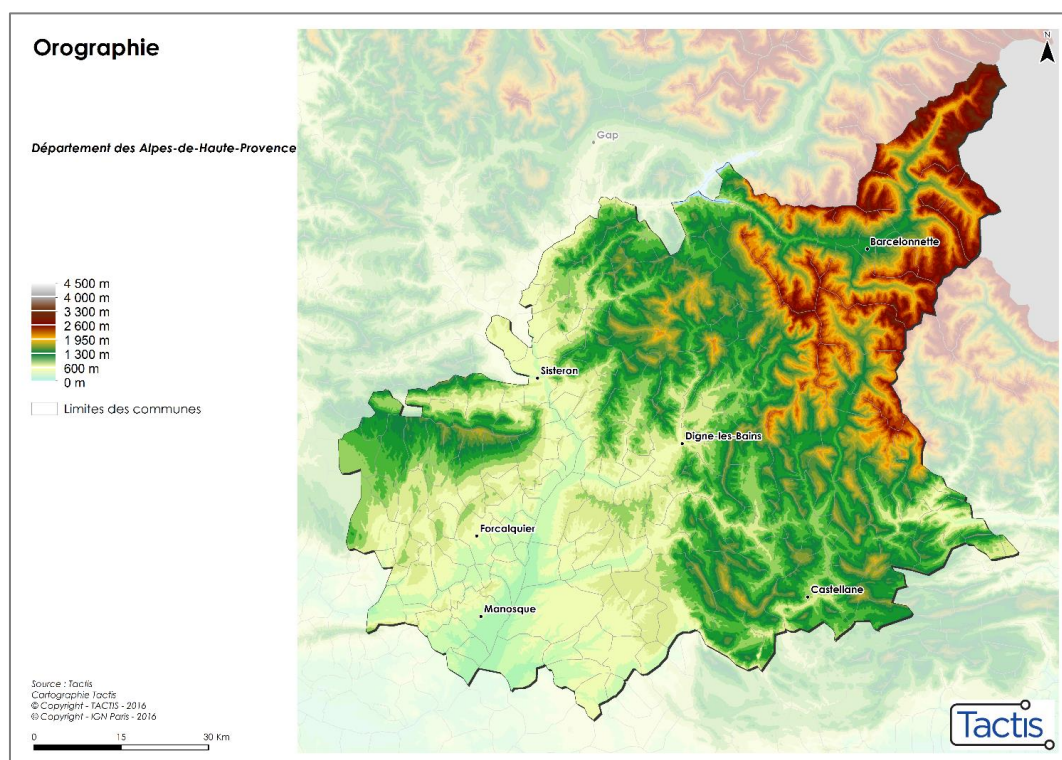
Dans la région PACA, 96 % des entreprises déclarent être connectées à Internet. L'essentiel de ces raccordements à Internet se fait via le réseau téléphonique. Les technologies radio et satellite ainsi que le réseau câblé semblent souffrir d'une très faible qualité de services : en effet, plus de 90 % des entreprises utilisant ces technologies en sont insatisfaites. La fibre optique reste un moyen d'accès peu utilisé. Seulement un quart des entreprises interrogées utilisent une liaison de données (VPN) ou projettent d'en utiliser une.

¹⁰ Source : Note du conseil d'analyse économique, n° 26, octobre 2015

3. Contexte géographique et socio-économique départemental

3.1. Composition territoriale

3.1.1. Un territoire au relief accidenté qui explique une répartition inégale de la population



Le territoire présente trois types de reliefs qui divisent le territoire en trois zones distinctes :

- Les plateaux, collines et vallées de Haute-Provence, situés au sud-ouest, qui représentent un tiers de la surface du territoire mais qui accueillent deux tiers des habitants ;
- Les Préalpes, une zone de vallées encaissées, comme les gorges du Verdon, parfois difficiles d'accès ;
- Les Grandes Alpes, au nord-est, qui couvrent un quart du territoire et dont les sommets dépassent 3000 mètres et qui concentrent les activités de tourisme de montagne.

Le département accueille un peu plus de 3% de la population de la Région PACA, soit 166 316 habitants. Cette population se répartit de manière disparate selon une logique de vallées, essentiellement celles de la Durance, de la Bléone (jusqu'à Digne), ainsi que sur les plateaux proches. Le reste du département est très peu densément peuplé (moins de 10 hab./km² sur la majeure partie du territoire). En effet, la densité générale du département est cinq fois plus faible que la moyenne nationale, ce qui est source d'inégalités et de déséquilibres.

3.1.2. Un contexte régional dynamique mais un département enclavé

Le département des Alpes de Haute-Provence est situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est à la fois le plus vaste et le moins densément peuplé territoire de la région (23,5 hab./km²), avec toutefois une population stabilisée dont le solde démographique reste positif (+0,7 entre 2007-2012). Malgré une forte redynamisation des villes-centres entre 1999 et 2007, 59% de la population se situe en milieu rural.

Les voies d'accès au territoire départemental sont limitées à quelques axes contraints par le relief, principalement l'autoroute A51 qui relie Sisteron à Aix-en Provence et à Gap, et des routes départementales sinueuses qui rejoignent Barcelonnette et Castellane. Deux lignes de chemin de fer relient Digne à Nice et Grenoble à Marseille via la vallée de la Durance. Ces axes placent les Alpes de Haute Provence au cœur même d'un territoire métropolitain riche et dynamique, polarisé par Marseille et Turin, et plus localement par Nice, Aix-en-Provence et Grenoble ; pourtant ce territoire souffre de l'isolement de par sa nature montagnarde et rurale.



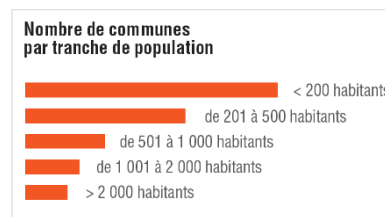
Source : CCI de Digne¹¹

¹¹ <http://www.digne.cci.fr/le-territoire-des-alpes-de-haute,841.html>

3.1.3. Un morcellement administratif en voie de résorption

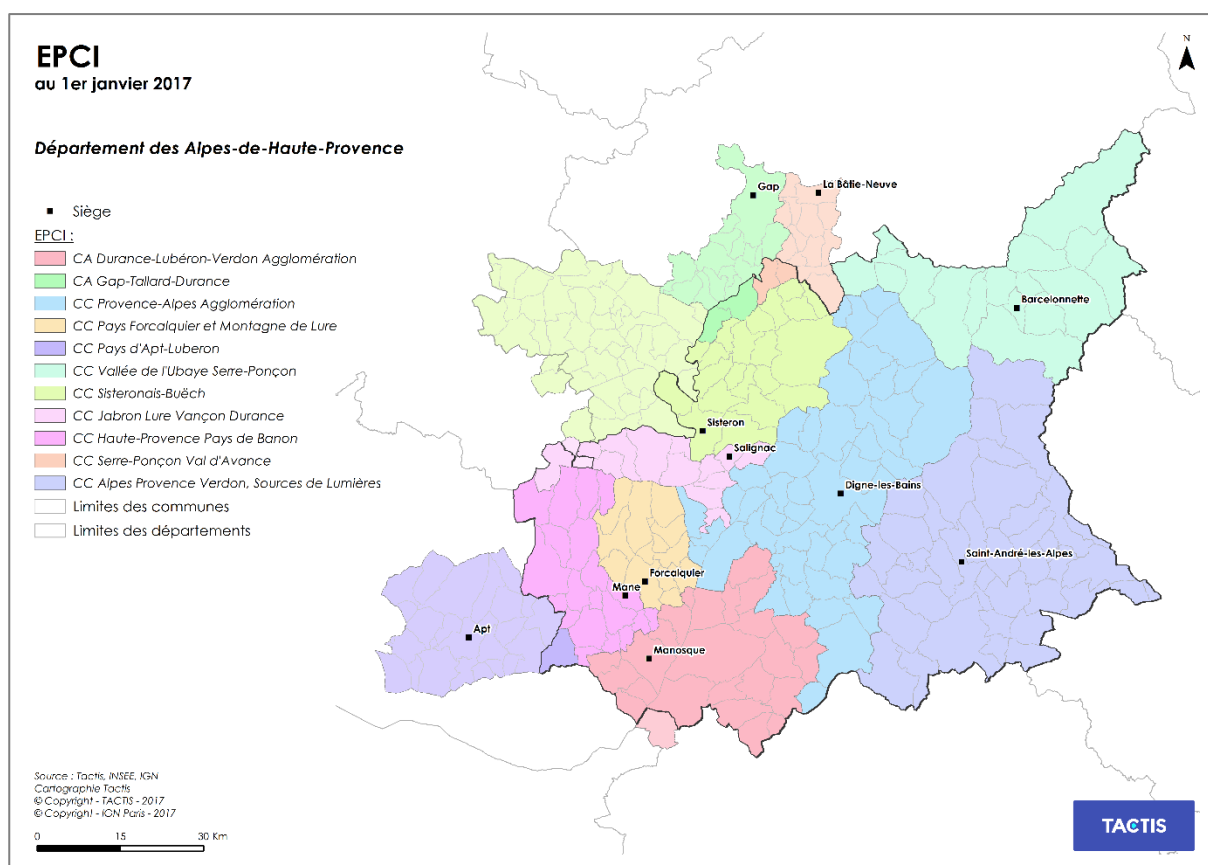
Bloc communal

Le département compte 198 communes dont seulement 15 dépassent les 2 000 habitants, et deux comptent plus de plus de 10 000 habitants : Manosque (22 316 hab.) et Digne-les-Bains (16 886 hab.).



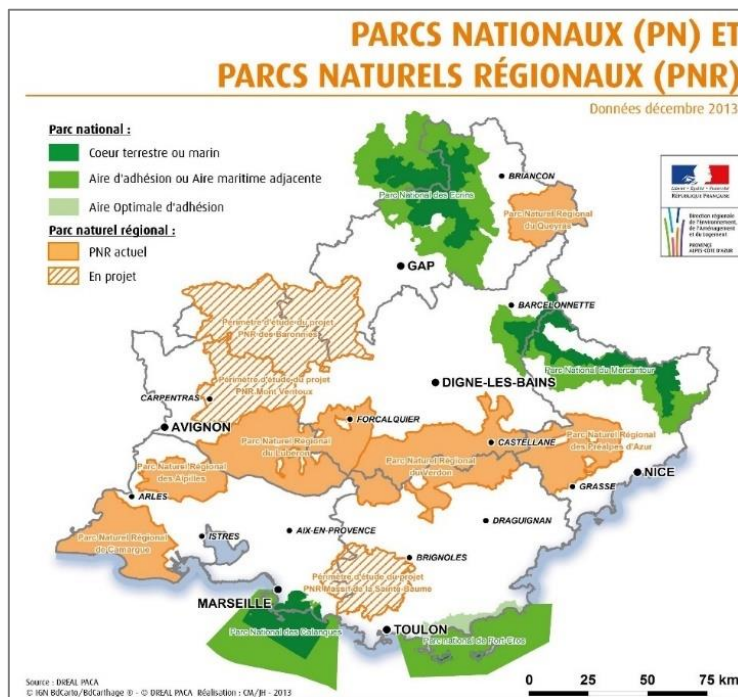
Quant aux intercommunalités, elles sont passées au 1^{er} janvier 2017 de 19 à 6 communautés de communes et d'une à deux communautés d'agglomération. En effet, en plus de Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) comptant 25 communes et 63 830 habitants, Provence-Alpes Agglomération a été créée autour de Digne grâce aux dispositions législatives abaissant le seuil de population à 30 000 habitants pour créer une communauté d'agglomération lorsque la ville chef-lieu du département y est incluse.

Le morcellement administratif a un impact négatif en termes de capacités à coordonner les interventions publiques territoriales : les intercommunalités n'avaient généralement pas la masse critique suffisante pour rendre efficaces leurs politiques d'investissement. Ce paramètre a contribué à expliquer le poids croissant du département en matière de politiques d'accompagnement et d'ingénierie de projets locaux.



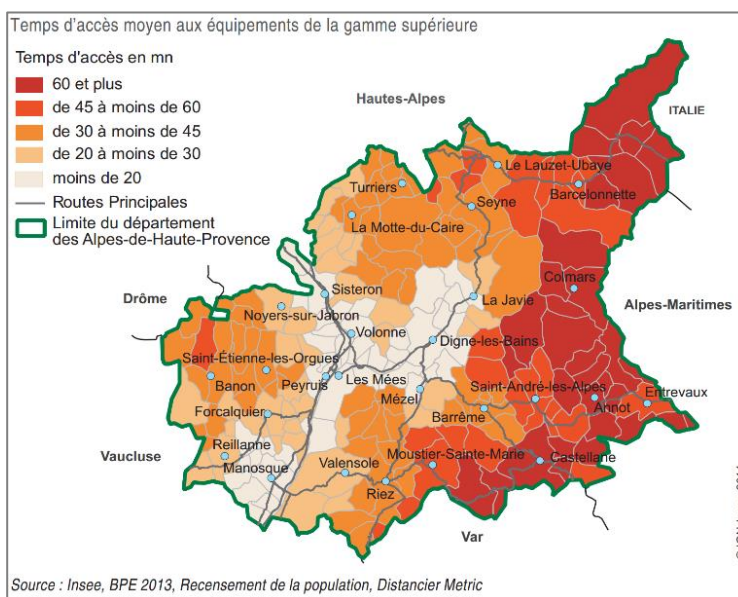
Parcs naturels régionaux

Trois parcs naturels régionaux sont présents dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Parc du Mercantour, Parc du Luberon et Parc du Verdon), leurs périmètres débordent très largement les limites de celui-ci et ne peuvent être rapprochés d'aucun EPCI existant.



3.2. Une bonne accessibilité des services grâce au tourisme mais des secteurs encore sous-équipés

Le département des Alpes de Haute-Provence est bien équipé en biens et services : il est mieux doté en moyenne que la région, quelle que soit la gamme¹² (27 équipements en moyenne pour 10 000 habitants, contre 23 en PACA). Du fait de son activité touristique, il est particulièrement bien équipé en commerces, services aux particuliers et équipements sportifs. Ce n'est cependant pas le cas des services de santé pour lesquels le niveau d'équipement est inférieur à la moyenne régionale.



Le bon taux d'équipement global masque toutefois des temps d'accès très élevés : 13 % de la population est située à plus de 7 minutes de la gamme de proximité, 22 % à plus de 15 minutes de la gamme intermédiaire et 23 % à plus de 30 minutes de la gamme supérieure. Cela s'explique en grande partie par le relief : certains villages de la

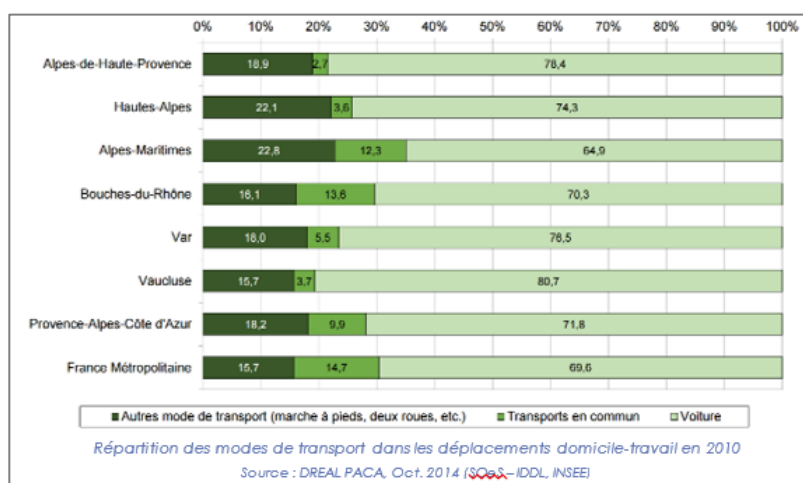
¹² Définition INSEE : « Équipements et services : répertoriés dans la base permanente gérée par l'Insee, ils relèvent de 6 domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports-loisirs-culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu »

zone de moyenne montagne, par exemple, sont très éloignés des équipements du fait de leur positionnement dans des vallées encaissées.

3.3. Mobilité et déplacements

Déplacements domicile-travail : la voiture ultra prédominante

Dans les Alpes de Haute-Provence, la part des transports en commun est la plus faible de la région PACA (2,7%)¹³, tandis que près de 80% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture. En corollaire, les ménages ne disposant pas de voiture sont relativement peu nombreux (14 % contre 19 % dans la région)¹⁴.



Le Département tente pourtant de développer d'autres modes de transport :

Le Département s'est engagé jusqu'en 2014 dans la rénovation de la ligne des Chemins de fer de Provence dite « le Train des Pignes » (entre Digne-les-Bains et Nice), ainsi que celle de la ligne des Alpes (entre Grenoble et Veynes), qui dessert le département voisin des Hautes-Alpes.¹⁵

Sur le plan de la mobilité douce, le Département développe le réseau et les itinéraires cyclables à travers un Schéma Directeur Cyclable qui prévoit notamment :

- La construction de locaux à vélo sécurisés dans les collèges, et l'aménagement de pistes cyclables à proximité
- L'aménagement des véloroutes nationales et européennes (Transalpine et EuroVelo8),
- Le soutien financier aux collectivités pour l'installation de nouvelles stations de réparation et de lavage vélo, l'aménagement de pistes cyclables et voies vertes à proximité des collèges,
- Le jalonnement des itinéraires et leur promotion (panneaux, cartes cyclo-touristiques, application mobile...).

¹³ Source : DREAL PACA – Octobre 2014 http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche-PER_Deplacements-Modes_V02_cle7219a5.pdf

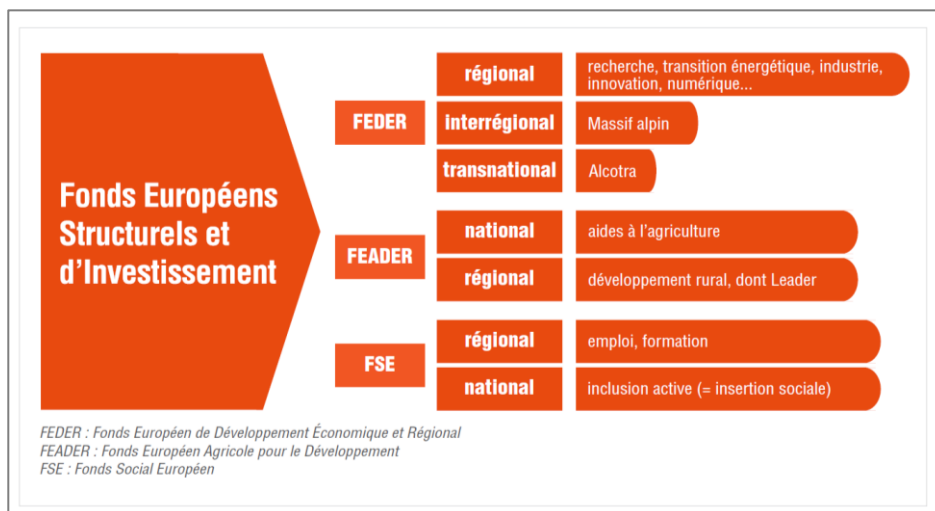
¹⁴ Source : INSEE – Octobre 2014 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=21877

¹⁵ Source : <http://www.mondepartement04.fr/deplacements/transports-collectifs.html>

3.4. Relations transfrontalières et inter-territoires

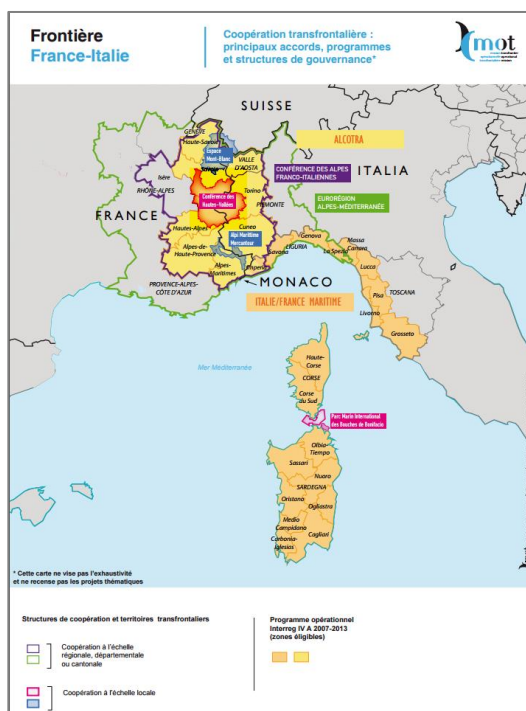
3.4.1. Au niveau européen

Le Conseil Départemental participe à la construction de **programmes européens 2014-2020**, en concertation avec l'État, les Région PACA et Rhône-Alpes. Ces programmes constituent d'importants leviers de financement de projet.



Liste des programmes européens pour lesquels le Département participe à la concertation

Sur le volet transnational, la situation géographique des Alpes de Haute-Provence, place le territoire au cœur de projets de coopération franco-italienne.



Le **programme ALCOTRA** (pour Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière) est le plus emblématique car il existe depuis plus de 25 ans : ALCOTRA 2014-2020 est la 5ème génération du programme. Il

concerne deux pays, cinq régions, cinq départements français et trois provinces italiennes. L'objectif de ce programme est de répondre « aux défis du maintien de la présence humaine sur le territoire tout en conservant l'environnement, en valorisant les ressources naturelles et culturelles, et en encourageant l'innovation afin de favoriser le dynamisme local ».

Cette 5^{ème} édition bénéficie d'une enveloppe financière de 200 M€ de FEDER (dont 71 M€ pour la France) répartis en 4 axes d'intervention :

- Innovation appliquée (28,04 M€) : transfert de l'innovation et des technologies appliquées (clusters, pôles d'entreprises, services innovants, procédés innovants et écoconstruction)
- Environnement mieux maîtrisé (37,4M€) : améliorer la résilience du territoire
- Attractivité du territoire (84,12 M€) : conservation environnementale et valorisation des ressources naturelle est culturelles (tourisme durable et économie verte)
- Inclusion sociale et citoyenneté européenne (37,4 M€) : favoriser l'installation et la permanence de famille et de personnes en zones rurales de montagne

L'édition précédente (2007-2013) a permis de financer des projets sur diverses thématiques :

- Tourisme (21 % des projets ALCOTRA du département)
- Culture (20 % des projets)
- Environnement (13 % des projets)
- Éducation-Formation-Emploi (12 % des projets)
- Transports (12 % des projets)

Dans le cadre de ce programme, les Alpes de Haute-Provence et la Province de Cuneo ont fait partie du Plan Intégré Transfrontalier (PIT) *Nouveau territoire d'itinérance*¹⁶ dont l'objectif était de créer un bassin touristique transfrontalier dont la variété des offres favoriserait l'itinérance des visiteurs.

3.4.2. Au niveau régional

3.4.2.1. CIMA

Programme de soutien en ingénierie de projet, la **convention interrégionale du massif des Alpes** a vocation supporter les approches pour lesquelles les stratégies européennes, nationales et régionales sont intégrées à une échelle interrégionale sur des problématiques spécifiquement montagnardes. Les axes d'action retenus pour ce document (2015 – 2020) sont le développement économique – notamment par **les « usages numériques » qui sont mentionnés en toute première mesure** -, la mise en œuvre d'une transition écologique, et le développement de la coopération internationale entre régions de montagne.

3.4.2.2. SMO PACA THD

Le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) est un réseau d'initiative publique créé conjointement par le Conseil Régional PACA et les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes en octobre 2012. Cette structure supra-départementale a pour but la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement numérique. Il a vocation à intégrer d'autres Départements de la région une fois leurs Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique

¹⁶ <http://www.provence-alpes-cuneo.eu/fr/pit.html>

(SDTAN) achevés. À ce titre, les Départements des Bouches du Rhône et du Var ont rejoint le syndicat fin 2016.

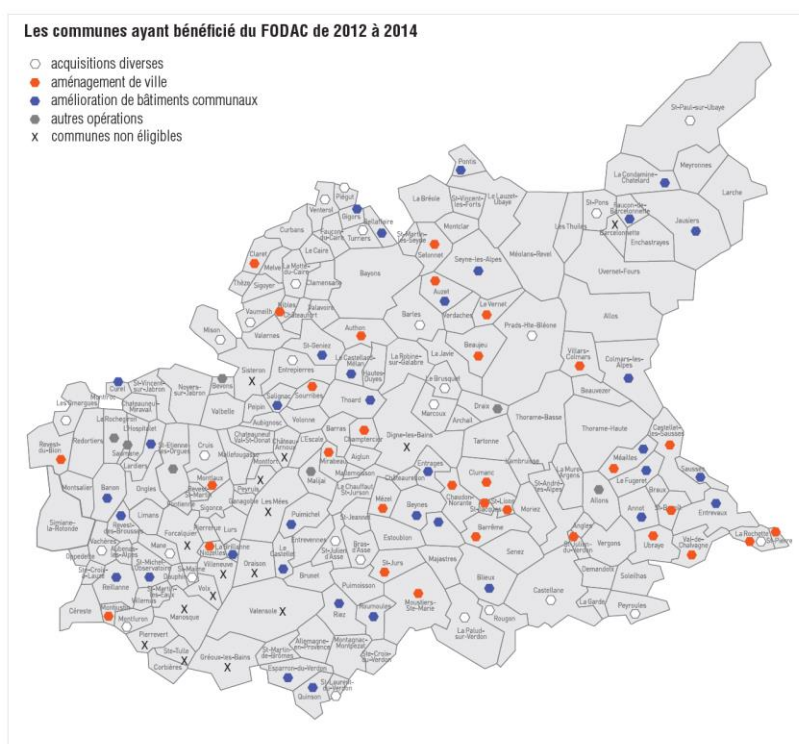
3.4.3. Au sein du département : solidarité territoriale

En tant que chef de file de la solidarité territoriale (conféré par la loi NOTRe), le Département met en œuvre de nombreux dispositifs d'aide aux EPCI et aux communes.

Ces dispositifs sont en cours de refonte et l'action du Conseil départemental devrait s'articuler autour de trois piliers :

- l'assistance technique ;
- le Fond départemental d'appui aux communes (FODAC)
- une contractualisation avec les EPCI

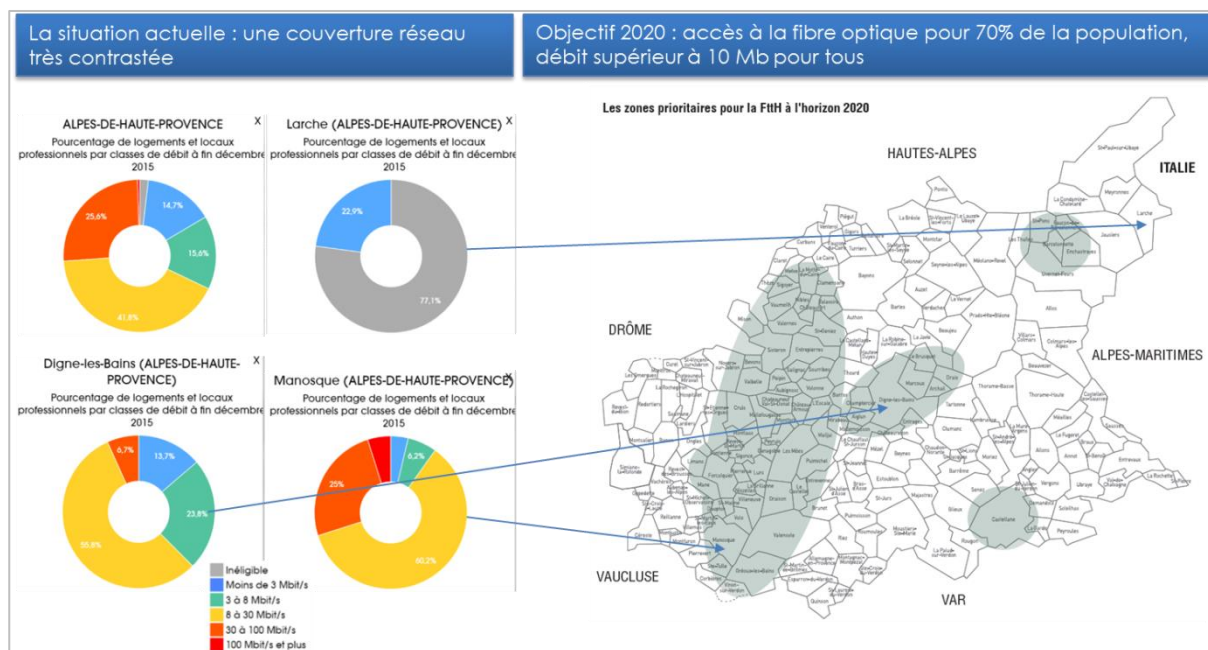
. (Cf. 3.8.1.1).



Source : « Les politiques territoriales et l'Europe », Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

3.5. Aménagement numérique du territoire

3.5.1. Internet fixe : une couverture réseau très constatée et en moyenne assez limitée



Source : Observatoire France Très Haut Débit

Le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique établi par le Département (cf. encadré ci-dessous) prévoit que chacun ait accès au très haut débit. Il prévoit qu'en 2020 70% de la population pourra accéder à Internet par la fibre optique. Dans le cadre de la révision du SDTAN en 2017, cet objectif pourrait être révisé et être identique à celui retenu pour les autres départements adhérent au syndicat mixte ouvert PACA THD, à savoir 100% en 2022.

Rappel : le Plan Très Haut Débit dans les Alpes de Haute-Provence

Le Département des Alpes de Haute-Provence a réalisé et approuvé un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en 2012, en harmonie avec la stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCoRAN) développée en concertation avec le Département. Ce schéma constitue un outil d'aménagement stratégique, basé en priorité sur la couverture des zones d'aménagement économique, des principaux équipements touristiques, des pôles d'éducation et des pôles de santé, pour assurer la vitalité du territoire sur le long terme. Il se décline en deux grands axes sur la période 2012-2020 :

- Des actions transversales ou d'accompagnement pour préparer le développement du Très Haut débit : création du Syndicat mixte ouvert PACA THD (SMO PACA THD) avec la Région et les Hautes-Alpes, constitution d'un schéma directeur des SIG, intégration de l'aménagement numérique dans les documents d'urbanisme des collectivités, etc.
- Des actions spécifiques pour développer un réseau d'initiative publique et mettre en place l'ambition définie à horizon 2020 :
 - Un réseau FttH,
 - Un réseau de collecte en fibre optique,
 - Un programme de montée en débit filaire,
 - Des compléments de couverture satellitaire.

L'objectif est l'accès au très haut débit pour tous, d'ici 2030, grâce au déploiement d'un réseau de fibre optique principalement.

Dans cette perspective le plan de développement des infrastructures, porté par le SMO PACA THD vise une couverture haut débit du territoire à 100% (10 Mbps minimum – Mix technologique PRM/FttX) et le fibrage optique de la grande majorité des services publics locaux (administrations, santé, social, éducation), des zones d'activité et des stations de sports d'hiver.

Le SMO PACA THD a déposé un dossier en septembre 2013 pour couvrir 50 944 lignes en FttH (fibre optique jusqu'au domicile) et moderniser 12 113 lignes ADSL dans le 04 et le 05. En effet, la première phase du projet d'aménagement numérique des territoires alpins comprend trois volets :

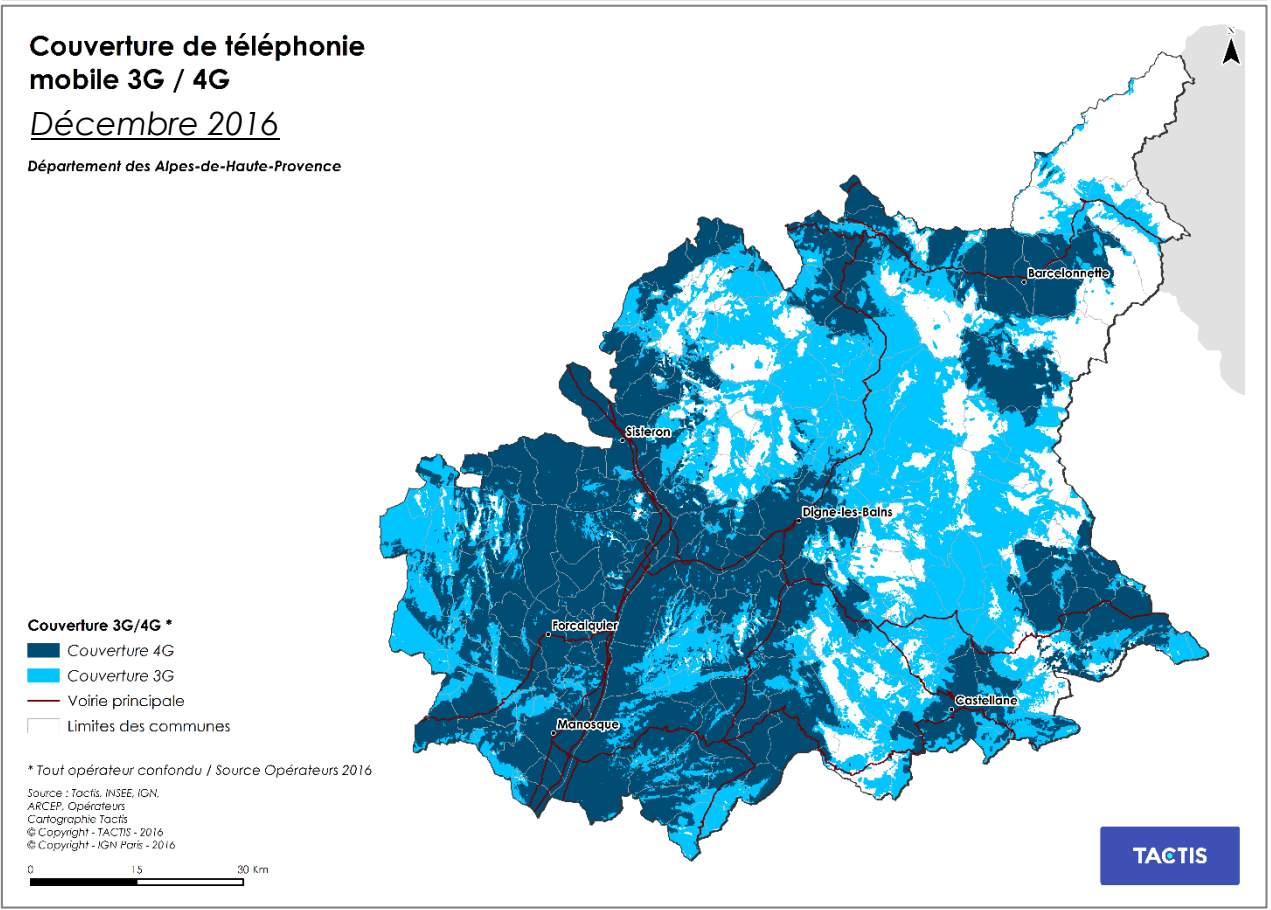
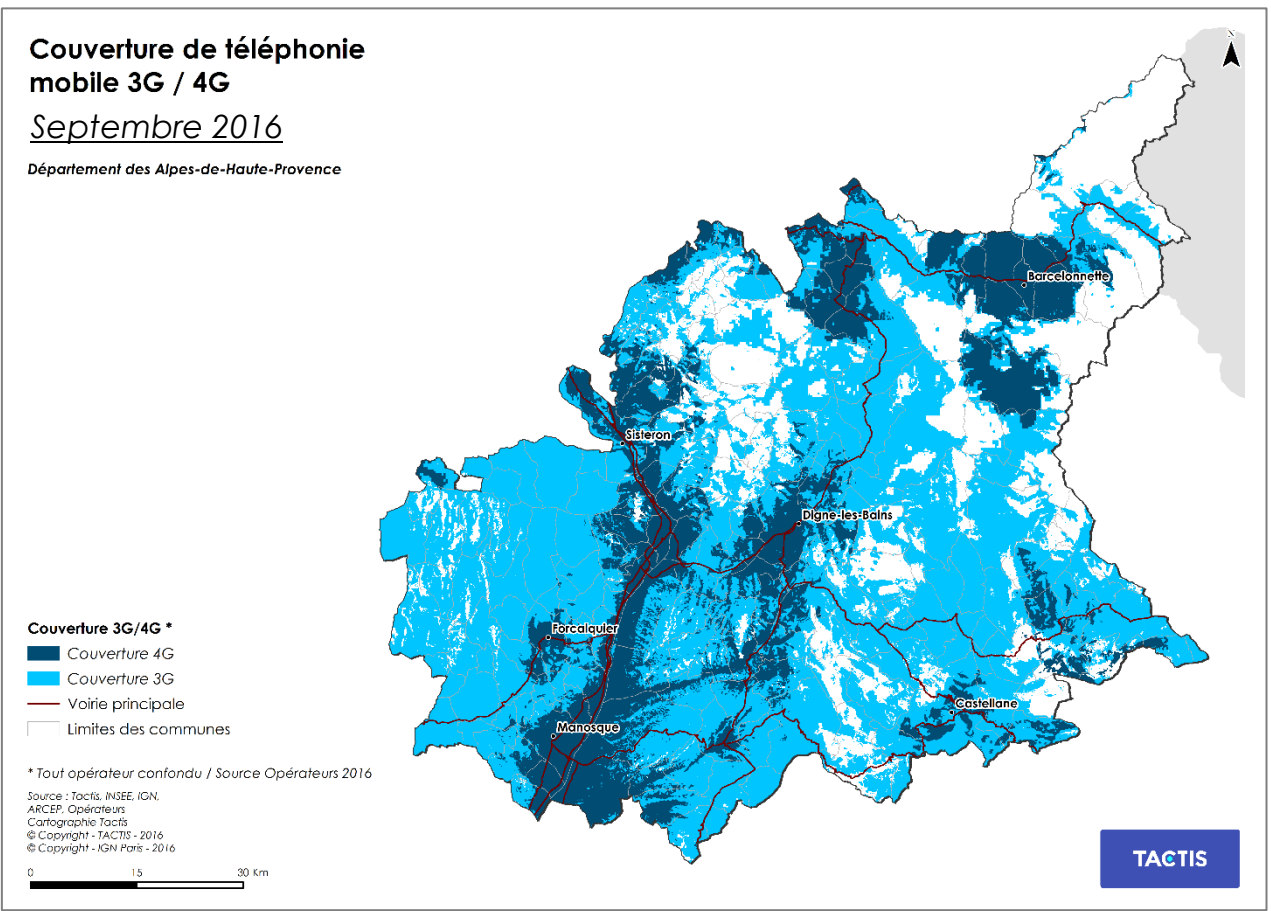
- Un volet FttH qui vise la desserte en très haut débit de 26 communes, 131 bâtiments publics et 112 zones d'activité (les premières plaques FttH seront déployées en 2016),
- Un volet FttN (fibre optique jusqu'au quartier) : procéder à une montée en débit de 87 sous-répartiteurs,
- Un réseau de collecte qui vise à raccorder en fibre optique 44 répartiteurs (NRA) et 14 répartiteurs en zone d'ombre (NRA-ZO).

Cependant, à l'heure actuelle, en dépit de travaux déjà engagés, 2% de la population n'est toujours pas éligible à l'ADSL.

C'est pourquoi le syndicat mixte ouvert PACA THD propose une subvention de **50% du cout du kit satellite plafonné à 200 € TTC** auquel s'ajoute, le cas échéant, un montant forfaitaire de **100 € TTC en cas d'installation par un professionnel** antenniste.

3.5.2. *Internet mobile*

Le département présente une situation contrastée en termes de couverture mobile. Il compte de nombreuses zones blanches y compris dans des zones touristiques telles que les Gorges du Verdon. La commune du Turriers devrait être pourvue d'une couverture réseau mobile d'ici 2017, dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches.



3.6. Économie

3.6.1. Situation générale

Le caractère montagnoux et touristique du territoire et sa faible densité expliquent, d'une part, la relative faiblesse des activités industrielles (9% de l'emploi) et, d'autre part, la forte majorité d'emplois dans les activités présentes (les domaines du commerce et des services représentent 77% de l'emploi en 2011)¹⁷.

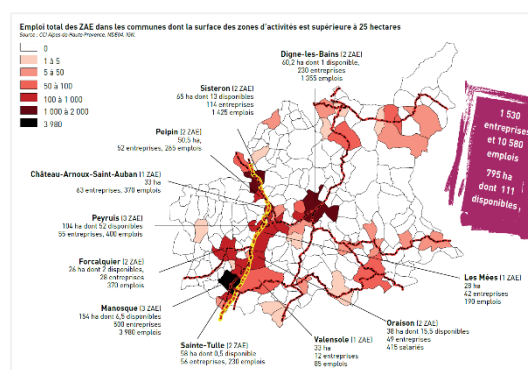
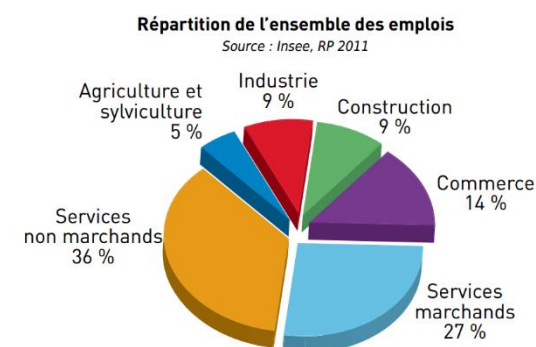
Les principales zones de production sont situées dans le sud-ouest du département et le long de la Durance, comme le montre la carte des ZAE ci-contre. Les emplois liés à l'activité touristique sont mieux répartis : 52% des emplois sont localisés en Haute-Provence, 25% dans le Verdon et 23% dans les Alpes-Mercantour (l'emploi touristique représente entre un tiers et la moitié de l'emploi total dans ces deux derniers secteurs)¹⁸.

Le nombre d'emplois offerts est cependant insuffisant par rapport à la population active du département : le chômage, en forte progression, dépasse depuis 2012 la moyenne régionale. Ainsi, fin 2015, le taux de chômage du département s'établissait à 11,6%, soit légèrement plus haut que la moyenne régionale (11,4%), et bien au-dessus de la moyenne nationale (10,2%)¹⁹.

3.6.2. Tourisme

Le tourisme est une des activités phares du territoire puisqu'environ 2 emplois sur 10 sont liés à l'activité touristique et qu'il représente environ 40% du PIB départemental et 380 millions d'euros de chiffre d'affaire par an. L'activité touristique génère ainsi 750 millions d'euros de consommation par an. Par comparaison, les dépenses courantes annuelles des ménages bas-alpins avoisinent 800 millions d'euros. Le poids du tourisme dans l'activité économique départementale est donc prépondérant.

Le territoire proposait 163 lits touristiques pour 100 bas-alpins, soit un total de 263 000 lits touristiques, en 2012.



Des atouts touristiques majeurs

- Un **patrimoine naturel** riche et diversifié : le Parc National du Mercantour, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, la Réserve géologique de Haute-Provence
- Un **patrimoine architectural et culturel** d'exception : 9 musées labellisés « Musée de France », 2 musées départementaux (le musée de Préhistoire des gorges du Verdon, le musée de Salagon)
- **9 stations de ski alpin** et **6 sites de ski nordique**
- **2 stations thermales** : Digne-les-Bains et Gréoux-les-Bains
- **12 Villages et Cités de Caractère (VCC)**

¹⁷ Panorama économique des Alpes de Haute-Provence 2015, Observatoire économique Thaïs, CCI Alpes de Haute-Provence

¹⁸ <http://www.mondepartement04.fr/economie/tourisme.html> ; http://www.alpes-haute-provence.com/sites/default/files/file/chiffres_clef_2012.pdf

¹⁹ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCRD_025#col_1=2&tab_1=1®_1=93

Cela lui permet d'accueillir 2,5 millions de touristes par an pour une durée moyenne 5,6 nuits. La clientèle étrangère n'est pas en reste, représentant 13 % des nuitées²⁰. Au sein de la région PACA, les Alpes de Haute Provence sont une région prisée puisqu'elles concentrent 6% des nuitées pour seulement 3% de la population. Pourtant, l'attractivité du territoire départemental est essentiellement régionale : 59% des touristes proviennent de la région PACA.

Le territoire des Alpes de Haute Provence est une destination connue pour ses champs de lavande, la pratique des sports de plein air (parapente, escalade, randonnée VTT, rafting...) et les sports d'hiver. Globalement la fréquentation touristique est la plus élevée en été (57% des nuitées). Chaque territoire touristique (Haute Provence Lubéron, Alpes Mercantour et Verdon) présente pourtant des spécificités : 47% des nuitées hivernales sont effectuées dans les Alpes-Mercantour, dans les stations de sports d'hiver, tandis que 60% des nuitées du printemps sont réalisées en Haute-Provence Lubéron.



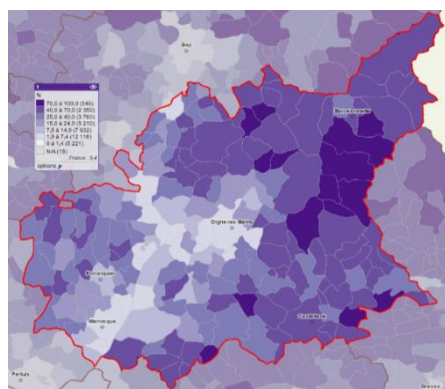
Les 3 marques touristiques

Les stations de ski

Les sports d'hiver sont l'une des attractions touristiques majeures du territoire, qui compte 11 stations de ski générant chaque année entre 16 et 20 millions d'euros de chiffre d'affaire. Les nuitées touristiques comptent pour environ 16% du total départemental, tandis que les remontées mécaniques assurent chaque hiver plus de 500 emplois saisonniers.

La proportion de résidences secondaires est la plus élevée dans les communes de haute montagne, appartenant notamment à des habitants des métropoles voisines de Marseille et Nice. Ces habitants temporaires contribuent fortement à la pression touristique départementale.

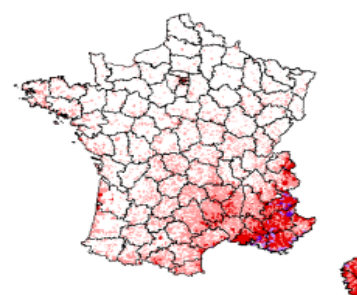
Le Département mène une politique active en faveur de la modernisation des stations de ski, depuis le plan neige de 2008-2013 auquel il a contribué à hauteur de près de 10 millions d'euros. Il participe directement à la gestion des stations de Pra Loup (en régie) et Allos (en délégation de service public) à travers les syndicats mixtes de montagne et participe à la modernisation continue des équipements.



Proportion des résidences secondaires par commune. Source : INSEE, 2012

Nombre de résidences secondaires par commune

■	501 - 9 000
■	101 - 500
■	11 - 100
■	2 - 10
■	0 - 1



Marseille

Résidences secondaires des habitants de Marseille en 2010
Source : Commissariat Général au Développement Durable (2010), Filocom

Le thermalisme

²⁰ http://www.alpes-haute-provence.com/sites/default/files/file/chiffres_clef_2012.pdf

La station thermale de **Gréoux-les-Bains** (Chaîne thermale du Soleil) attire annuellement 40 000 curistes pour 520 000 en France : c'est la quatrième station thermale du pays en fréquentation. Un service de navettes gratuites est proposé aux curistes entre leur lieu de séjour et le centre thermal.

Les thermes de **Digne-les-Bains**, dont la gestion est confiée à une régie municipale, sont nettement moins développées (avec une fréquentation de l'ordre de 6 000 curistes par an). Dans le cadre du contrat de plan État- Région 2015-2020, le Département contribuera au financement de l'extension des thermes de Digne-les-Bains. Ce projet vise à développer le secteur bien-être / remise en forme de l'établissement pour attirer de nouvelles clientèles et contribuer à redynamiser les entreprises locales dans le secteur hôtelier, la restauration et les services.

Les activités de pleine nature

Les paysages des Alpes de Haute Provence sont des atouts majeurs : tandis que les **gorges du Verdon** attirent chaque été un million de visiteurs, les **champs de lavande** du Val de Durance attirent particulièrement une clientèle chinoise, sensibilisée à cet environnement par une série télévisée romantique à grand succès (*Rêves derrière un rideau de cristal*) dont une partie de l'intrigue se joue à Valensole²¹. Avec pas moins de 200 millions de téléspectateurs, cette série diffusée en 2007 a suscité de nombreux voyages de couples chinois dans les Alpes de Haute Provence.



Les **Parcs Naturels Régionaux** et les **lacs artificiels de Serre-Ponçon, de Sainte-Croix et de Castillon** sont les autres lieux incontournables de cette offre touristique « nature » couvrant un large choix :

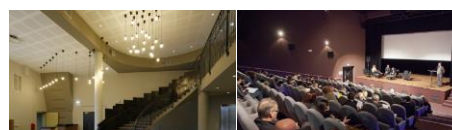
- 6 000 kilomètres de sentiers pédestres balisés et 800 kilomètres de sentiers équestres balisés (le département est le 3^e de France pour son réseau d'itinérance pédestre)
- 3 grandes traversées VTT labellisées, 9 bases d'accueil pour VTT labellisées et 6 bike parks (le département est le 1^e de France pour son réseau d'itinérance VTT)
- 1 500 voies d'escalade et 3 « via ferrata »
- 5 aérodromes pour la pratique du planeur et de l'avion léger
- 50 aires de décollage et d'atterrissage pour le vol libre
- 2 000 km de rivières, grands lacs et 32 lacs de montagne, 8 étangs pour la pêche
- 4 golfs

Une attention particulière est portée à la promotion de l'itinérance. Un **contrat de destination « Voyage dans les Alpes »** (2015 – 2017), portant sur la structuration et la promotion des grandes itinérances alpines en été et aux intersaisons, a été signé par l'État, les régions Paca et Rhône-Alpes et l'ensemble des Départements du massif alpin, avec pour porteur l'association de la Grande traversée des Alpes.

CENTRE DE CONGRÈS L'ETOILE à Gréoux

Inauguré en 2013, ce nouvel équipement (2500 m²) constitue la pierre angulaire du développement du tourisme d'affaires sur le territoire. Placé au cœur de la station de Gréoux-les-Bains, il est implanté à proximité immédiate de nombreux restaurants, commerces, hôtels et parkings.

Cette opération a été cofinancée par l'Europe, l'État, la Région PACA, le Département des Alpes de Haute-Provence et, la DLVA et la commune de Gréoux-les-Bains. La DLVA a confié à l'Office de Tourisme de Gréoux-les-Bains la gestion du Centre de Congrès en vue de développer le tourisme d'affaires sur le territoire communautaire.



²¹ <http://www.telestar.fr/2015/photos/reportages-tf1-decouvrez-le-amour-gloire-et-beaute-chinois-tourne-en-provence-photos-176466>

Le tourisme d'affaire

L'offre départementale, encore limitée, est actuellement dans une dynamique d'évolution structurelle.

Avec le soutien de la CCI de Digne, 16 établissements touristiques du département (hôtels, résidences de tourisme, gîtes et maisons d'hôtes) se sont regroupés en créant le **Club Affaires 04** afin de promouvoir les lieux de séminaire dans les Alpes de Haute-Provence. Sur son site internet, www.club-affaires-04.com, le Club Affaires 04 présente l'offre de séminaire de chacun de ses membres. Un moteur de recherche permet aux professionnels et aux organisateurs d'évènements de sélectionner son futur lieu de séminaire. Le nombre de visites et de demandes de devis sur leur site a plus que doublé entre 2013 et 2014.

Un partenariat s'est créé entre le Centre des congrès de Gréoux-les-Bains (cf. ci-contre) et le Club Affaires 04 pour se doter d'outils de communication communs et pour réaliser le montage d'opérations promotionnelles.

En partenariat avec des transporteurs du département, des navettes gratuites, sont mises à disposition des touristes d'affaires à partir de la gare TGV d'Aix-en-Provence et de l'Aéroport Marseille-Provence vers un des sites de séminaires du département.

Le but recherché est de donner de la visibilité à l'offre « affaires » du département et de développer la compétitivité de la destination au travers de ces démarches commerciales.

3.6.3. Agriculture

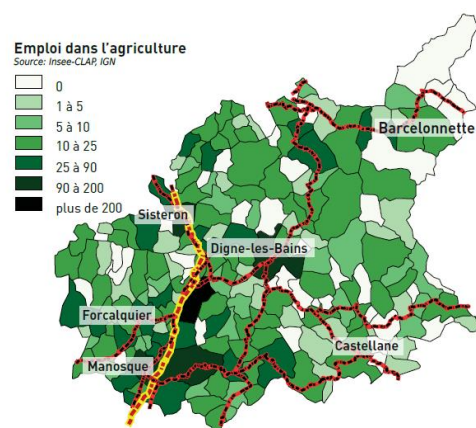
Le département des Alpes-de-Haute-Provence est l'un des plus agricoles de la région, avec le Vaucluse. Le territoire compte près de 2 200 exploitations, ce qui représente 5% des emplois (contre 1% en PACA)²². 84% de la surface du territoire est agricole ou forestière ce qui façonne le paysage bas-alpin et constitue un des facteurs d'attraction des touristes.

La spécificité de l'agriculture départementale tient à sa spécialisation dans les productions qualitatives destinées au moins partiellement au circuit court :

- 17 % des exploitations produisent sous signe officiel de qualité
- **30 % des exploitations pratiquent le circuit court**
- **En 2014, 14,35% de la SAU était consacrée à l'agriculture biologique (7^e rang national, légèrement en dessous de la moyenne régionale (15,41%))²³**

L'activité agricole du département s'articule autour de 3 productions majeures :

- **Les fruits** : 7^{ème} producteur national d'olives (7 %) et le 8^{ème} de fruits (3 %), pommes et poires notamment,
- **L'élevage ovin** (transhumance très présente) : le département possède 3 % du cheptel national d'ovins, notamment sous l'appellation « agneau de Sisteron »,



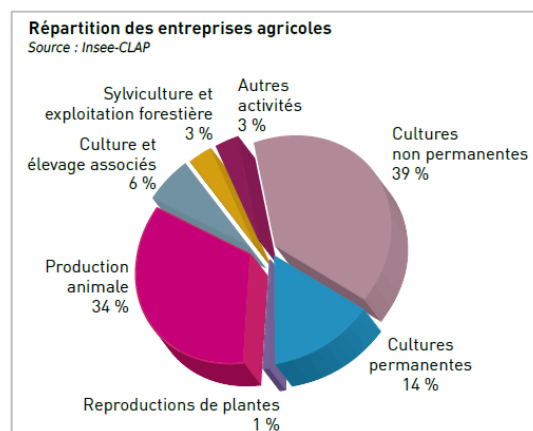
²² Panorama économique des Alpes de Haute-Provence 2015, Observatoire économique Thaïs, CCI Alpes de Haute Provence

²³ Le Bio en France, rapport 2016,

http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/cc2016_france_1.pdf

- **Les plantes aromatiques** : le département est le 1^{er} producteur national de lavandin (57 % de la production nationale) et le 2^{ème} de lavande (18 %) derrière le Vaucluse²⁴.

Cependant, il existe de nombreuses autres productions en raison de la grande diversité des terroirs que présentent les Alpes-de-Haute-Provence : légumes, blé dur, élevage bovin, produits laitiers, vins, miel, huile d'olive. Les produits labellisés comptent notamment l'agneau de Sisteron, la pomme des Alpes de Haute-Durance, le miel de lavande, le petit épeautre et le fromage de Banon. La disparition progressive des activités agropastorales traditionnelles, un des piliers de l'économie départementale, est toutefois notable et se manifeste par la fermeture d'un quart des exploitations lors des 10 dernières années, par la diminution de la Surface Agricole Utile (de l'ordre de 13% depuis 2000), et enfin par un vieillissement des exploitants agricoles qui peinent à trouver un reprenneur.



3.6.4. Artisanat

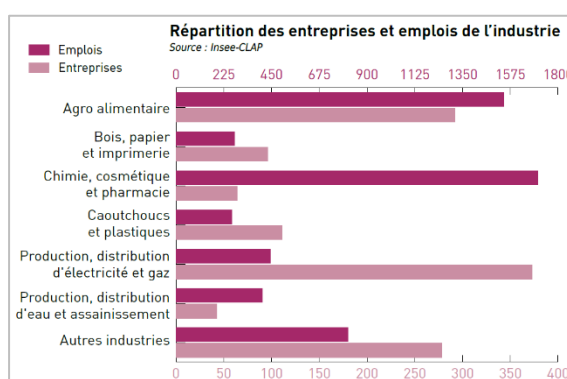
Secteur d'activité essentiel dans les Alpes de Haute-Provence avec 4380 entreprises et plus de 10 000 emplois, l'artisanat est surtout le fait d'entreprises sans salariés, tandis que seulement 7% des entreprises (soit 300 d'entre elles) comptent 6 salariés ou plus²⁵.

Ces entreprises artisanales²⁶ sont avant tout dédiées à la construction (39%), et se répartissent pour le reste entre les services à la personne (9%), le commerce de détail (8%), et également la réparation de véhicules, la restauration et la fabrication de produits alimentaires (5% pour chacun de ces secteurs). Il faut noter que la construction est massivement investie par les artisans qui comptent pour 89% des entreprises de ce secteur. Il en va de même de l'industrie manufacturière, composée à 83% d'activité artisanale.

3.6.5. Industrie et filières et à haute valeur ajoutée

Les Alpes de Haute-Provence comptent 1 260 entreprises industrielles, soit 7 % des entreprises départementales et 14 % de l'emploi salarié et non salarié (5 450). Cette masse salariale est supérieure à la moyenne régionale mais nettement en-dessous de la moyenne nationale (16,8%). Ces emplois sont répartis en deux branches principales d'activités :

- Industrie agro-alimentaire : 1545 emplois répartis dans 292 entreprises (dont Biscottes Faissolle et François Doucet Confiseur),



Source : Panorama économique des Alpes de Haute-Provence 2015, CCI

²⁴ Source : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/insee-analyses/ina_08/ina_08.pdf

²⁵ <http://www.digne.cci.fr/artisanat,456.html>

²⁶ Elles sont définies par un statut juridique précis. Cf. <http://www.pole-emploi.fr/actualites/qu-est-ce-qu-une-entreprise-artisanale--@/article.jspz?id=61447>

- Industrie chimique et cosmétique : 1706 emplois répartis dans 64 entreprises (dont L'Occitane, Sanofi, Arkema.).

Le département entend en effet tirer parti de ses ressources pour développer des filières à haute valeur ajoutée, dans des secteurs d'activité déjà bien développés²⁷ :

- **Cosmétique** : autour d'un grand nom (L'Occitane) s'est structuré autour de Manosque un tissu productif de 60 entreprises (1300 emplois) largement tourné vers l'export, et spécialisé dans la fabrication de produits de beauté, de parfums et de produits d'entretien. Le pôle de compétitivité **PASS** (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) soutient le développement de cette filière.
- **Agro-alimentaire** : le savoir-faire territorial est reconnu dans la production de produits alimentaires de qualité, notamment pour les fruits la transformation de produits d'origine animale (viande, miel et fromage). Deux entreprises du secteur, implantées localement, sont intégrées au pôle de compétitivité **Terralia** qui soutient l'innovation agroalimentaire.
- **Énergies renouvelables** : le territoire s'illustre dans la production d'énergie hydraulique (les barrages de la Durance et du Verdon assurent 12 % de la production hydroélectrique française), la filière bois (les forêts couvrent près de la moitié du département), et la production photovoltaïque (1er département en PACA, 2e en France). Le pôle de compétitivité régional **Capenergies** compte 5 entreprises spécialisées dans ce secteur sur le territoire des Alpes de Haute Provence

Une entreprise spécialisée dans l'aéronautique, membre du pôle de compétitivité **Pégase**, est également présente sur le territoire des Alpes de Haute Provence.

3.7. Santé

La situation de l'offre médicale des Alpes de Haute-Provence est préoccupante sur deux points. D'abord, on observe un vieillissement alarmant de la population des médecins généralistes ; ceux-ci ne trouvant parfois pas de reprenneur pour leur cabinet, le département est sujet à un risque important de désertification médicale. La moitié des espaces de santé du département (7/14) est classé à risque ou fragile. Cette classification a une conséquence sur l'investissement puisque la TVA peut être récupérée sur l'acquisition des équipements les plus coûteux dans les zones en voie de désertification médicale. Une aide départementale a été mise en place (à hauteur de 3 600 euros pour un stage de 6 mois dans les zones classées à risque) pour attirer les internes en médecine générale sur le territoire et favoriser l'installation de jeunes médecins.



²⁷ Panorama économique des Alpes de Haute-Provence 2015, Observatoire économique Thaïs, CCI Alpes de Haute Provence

Par ailleurs, le nombre de médecins spécialistes est très faible, avec une densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants près de moitié inférieure à celle de la région PACA. En particulier, en 2013, on dénombrait 5,1 psychiatres pour 100 000 habitants dans le département, contre 15,5 en région PACA. La démographie des chirurgiens-dentistes, des pédiatres et des gynécologues est également faible. Ces médecins spécialistes sont surtout présents dans les centres hospitaliers de Digne, Manosque et Sisteron.

En termes d'équipements médico-sociaux, le département est globalement bien doté avec :

- 3 centres hospitaliers (CH) qui représentent environ 2000 salariés ; le CH de Digne est rattaché à celui d'Aix-en-Provence
- 9 ex-hôpitaux locaux,
- 5 établissements de santé privés,
- 32 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2030 places),
- 12 services de soins infirmiers à domicile (464 places),
- 22 structures d'accueil pour handicapés.

En outre, le département compte une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) à Manosque, en difficulté puisqu'on n'y trouve plus qu'un médecin, ainsi que certains projets de créations de tels regroupements de professionnels de la santé, notamment à Digne. Regroupant des activités médicales et paramédicales complémentaires, ces MSP favorisent les prises en charge coordonnées et répondent à une attente forte de travail en équipe de la part des professionnels de santé.

3.8. Les opérateurs en lien avec le numérique

3.8.1. L'écosystème départemental

3.8.1.1. Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est organisé autour de trois pôles :

- Le **Pôle Services aux habitants**, chargé de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports,
- Le **Pôle Solidarités** qui gère toute l'action sociale départementale,
- Le **Pôle développement durable et territoires**, en charge de l'aménagement territorial, des routes, des bâtiments, de la logistique, du développement économique, de l'environnement, du laboratoire d'analyses vétérinaires et des syndicats de montagne.

À ces pôles s'ajoutent des directions assurant des fonctions support (Ressources humaines, Finances et Affaires juridiques, Systèmes d'information) et une mission de modernisation, d'évaluation, de conseil et de contrôle. La loi NOTRe ayant supprimé la clause générale de compétence, le Département travaille actuellement à sa réorganisation interne.

En tant que responsable de la solidarité territoriale, le Département est amené à réaliser de nombreuses missions auprès des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, des EPCI et des communes. Cela tient au caractère morcelé du découpage administratif (198 communes et 12 EPCI) et à la faible densité du territoire qui compte de nombreuses petites communes ne disposant pas de capacités en ingénierie de projets. C'est pourquoi le Conseil Départemental a mis en place une politique de mobilisation des différents



Source : « Les politiques territoriales et l'Europe », Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

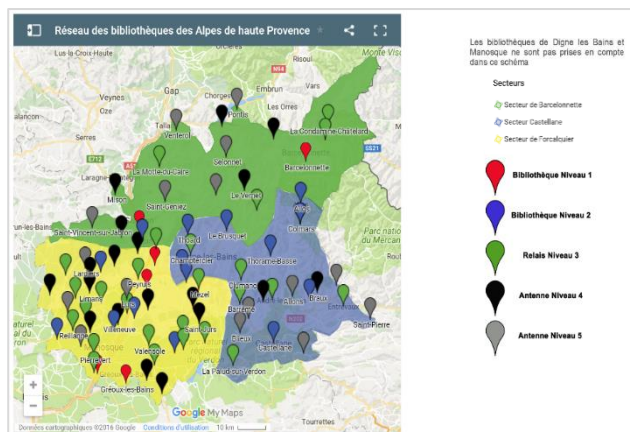
fonds et programmes, de soutien aux projets de territoire et de solidarité avec les petites communes : En particulier, Il intervient dans les processus de négociation 2015-2020 avec l'Europe, l'État, la Région PACA (CPER, CIMA, Contrat d'axe, etc.).

Créée en 2013, la **Direction des Stratégies d'Aménagement du Territoire (DSAT)** assure le suivi et la coordination des différents dispositifs sur lesquels le Département s'engage ou dont il peut bénéficier.

Sur le volet culturel, la **Médiathèque départementale** accompagne le développement du réseau de lecture publique dans les Alpes de Haute-Provence. Pour ce faire, elle intervient auprès

- Des communes de moins de 10 000 habitants ou des intercommunalités qui les regroupent, soit 86 bibliothèques/médiathèques municipales, de la bibliothèque de village (2 à 3 demi-journées d'ouverture, moins de 1000 ouvrages), à la bibliothèque de centre bourg (moins d'une dizaine),
- 40 écoles,
- 5 collèges.

Elles leur prêtent gratuitement livres, CD, DVD musicaux et partitions et assure leur acheminement grâce à 2 bibliobus, un musibus et 3 véhicules navettes qui sillonnent le département.



3.8.1.2. Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute-Provence

L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute-Provence (ADT 04) est une association loi 1901 créée par le Conseil Départemental. Elle a pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental et intervient pour ce faire sur 3 secteurs d'activité :



- **Promotion et communication, valorisation de l'offre touristique** sur les marchés national et étranger : gestion du mix marketing, de la presse, des outils de promotion numérique, etc.
- **Ingénierie et observation** pour accompagner des territoires et des porteurs de projets touristiques : études de marché, connaissance de la clientèle, analyse des flux touristiques, etc.
- **Animation et accompagnement des acteurs** : démarche qualité, conseil en marketing et formation (professionnalisation).

L'agence travaille en partenariat avec les institutions et les professionnels locaux pour déployer la stratégie départementale de renforcement de l'attractivité du territoire qui s'inscrit dans le Schéma Départemental de Développement Touristique en cours d'élaboration.

3.8.2. Organismes consulaires

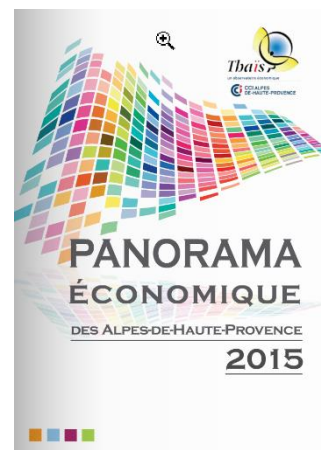
Ces établissements publics économiques ont pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé, en couvrant l'ensemble des activités économiques, dans un objectif de développement territorial.



3.8.2.1. Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence

La CCI des Alpes de Haute-Provence est administrée par 18 dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics. Outre la représentation des entreprises, elle assure les missions suivantes :

- L'appui aux entreprises,
- La formation,
- L'aménagement du territoire,
- La diffusion d'informations économiques.



3.8.2.2. Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

La Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence est composée d'élus (avec un bureau de 12 membres représentant les différentes filières locales) et d'administratifs. Elle compte 40 salariés organisés autour de 6 services : 3 pôles (Entreprises, Production et Filières, Territoires et Environnement), les conférences



financières et techniques et les services généraux. Elle propose des prestations aussi bien pour les agriculteurs que pour les collectivités :

- Elle informe les futurs agriculteurs grâce au Point d'Accueil Information et leur propose des formations,
- Elle accompagne les agriculteurs dans leurs projets de vente directe,
- Elle réalise les diagnostics agricoles des documents d'urbanisme,
- Elle anime des permanences décentralisées dans des sites connectés pour que les agriculteurs puissent faire leurs déclarations dématérialisées (essentiellement la PAC),
- Etc.

3.8.2.3. Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence a fusionné en 2015 avec cinq autres Chambres Départementales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sein de la Chambre Régionale. Le territoire des Alpes de Hautes-Provence est couvert par une délégation départementale, qui assure la représentation et le développement des métiers et de l'artisanat au plan régional. Sa mission est de soutenir individuellement des artisans sur une période de deux ou trois ans dans leur projet de création, de transmission ou de reprise d'entreprise en leur apportant un soutien en gestion, en marketing ou en innovation. Elle propose une offre de services pour chaque stade de développement de l'entreprise (information, formation, sensibilisation). Une formation en ligne est par exemple disponible pour faciliter le suivi du stage de préparation à l'installation.



La CMA gère également le Centre de Formations des Apprentis (CFA) situé à Digne.

3.8.3. Les Pays et structures syndicales

3.8.3.1. Pays

Créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), le statut de Pays une catégorie administrative française d'aménagement désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement

Dans les Alpes de Haute-Provence, on dénombre **7 Pays** inclus en tout ou partie sur le territoire du département. Leur périmètre est amené à évoluer en complément de la réforme de l'intercommunalité.

Pays	Nombre de communes
Le Pays Asses – Verdon – Vaire - Var	40 communes
Le Pays de Haute-Provence	49 communes (dont celles de la DLVA)
Le Pays Dignois	30 communes
Le Pays Durance - Provence	14 communes
Le Pays Gapençais	3 communes dans le 04
Le Pays Serre – Ponçon – Ubaye - Durance	16 communes dans le 04
Le Pays Sisteronnais - Buëch	7 communes dans le 04

3.8.3.2. Syndicats

Le territoire des Alpes de Haute-Provence accueille un certain nombre de syndicats²⁸ :

- Le **syndicat d'énergie** des Alpes de Haute-Provence (SDE 04) qui couvre la totalité du département. Trois syndicats locaux, compétents en matière d'électrification, y sont rattachés
- Un syndicat de collecte des déchets et assimilés : **SMIRTOM Volonne**
- Un syndicat de traitement des déchets, au périmètre beaucoup plus vaste (75 % du département) : **SYDEVOM**
- Trois syndicats de transport (dont 2 exclusivement transport scolaire)
- **6 syndicats de l'eau** (adduction, traitement et distribution)
- **4 syndicats d'assainissement** des eaux
- 9 syndicats aux actions sociales, scolaires, pédagogiques et culturelles
- 4 syndicats à action environnementale
- 5 syndicats pour le développement économique

SDE 04

Le Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence, mis en place en 2014, remplace les 12 syndicats d'électrification qui lui préexistaient dans leur mission d'extension et d'amélioration du réseau électrique couvrant le territoire départemental. Il regroupe la totalité des 199 communes du département. La compétence d'éclairage public reste à la charge des communes et de leurs groupements, néanmoins le SDE 04 propose des diagnostics de leur parc de lampadaires en proposant des pistes d'action pour en améliorer l'efficacité énergétique.

Depuis 2015, le SDE 04 a la volonté de devenir le porteur principal de la transition énergétique sur le département. Il soutient les communes en intervenant en ingénierie de projet sur les actions qu'elles entreprennent en matière de transition énergétique.

3.8.4. Les organismes de médiation numérique

Il existe dans les Alpes de Haute-Provence de nombreuses entités dont l'activité est essentiellement tournée vers le secteur numérique. Le département compte d'abord **30 Espaces Publics Numériques (EPN)**²⁹ dont **5 Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC)** et 9 Points Cyb (espaces jeunes numériques du réseau information jeunesse). Ces EPN sont portés par des médiathèques, des Points Info Jeunesse, des associations locales, des espaces ressources emploi formation, etc.

Diverses structures portent et regroupent ces structures de médiation numérique.

3.8.4.1. Les associations nationales avec déclinaison locale

Certaines associations, dont le déploiement est à l'échelle nationale, sont bien représentées dans le territoire des Alpes de Haute-Provence (leur action est développée dans la section 4.10) :

- L'association « Les Petits Débrouillards », dont une antenne locale est active sur le département

²⁸ <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/11397/67851/file/SDCI%202016.pdf>

²⁹ Source : NetPublic

- La Ligue de l'Enseignement, associée localement aux Fédérations Alpes du Sud
- L'Université Populaire Rurale Ouverte (UPRO), historiquement basée à Digne

Par ailleurs, deux dispositifs régionaux couvrent le territoire départemental :

3.8.4.2. Association Régionale de Soutien aux Espaces Numériques de l'Information et de la Communication (Arsenic)



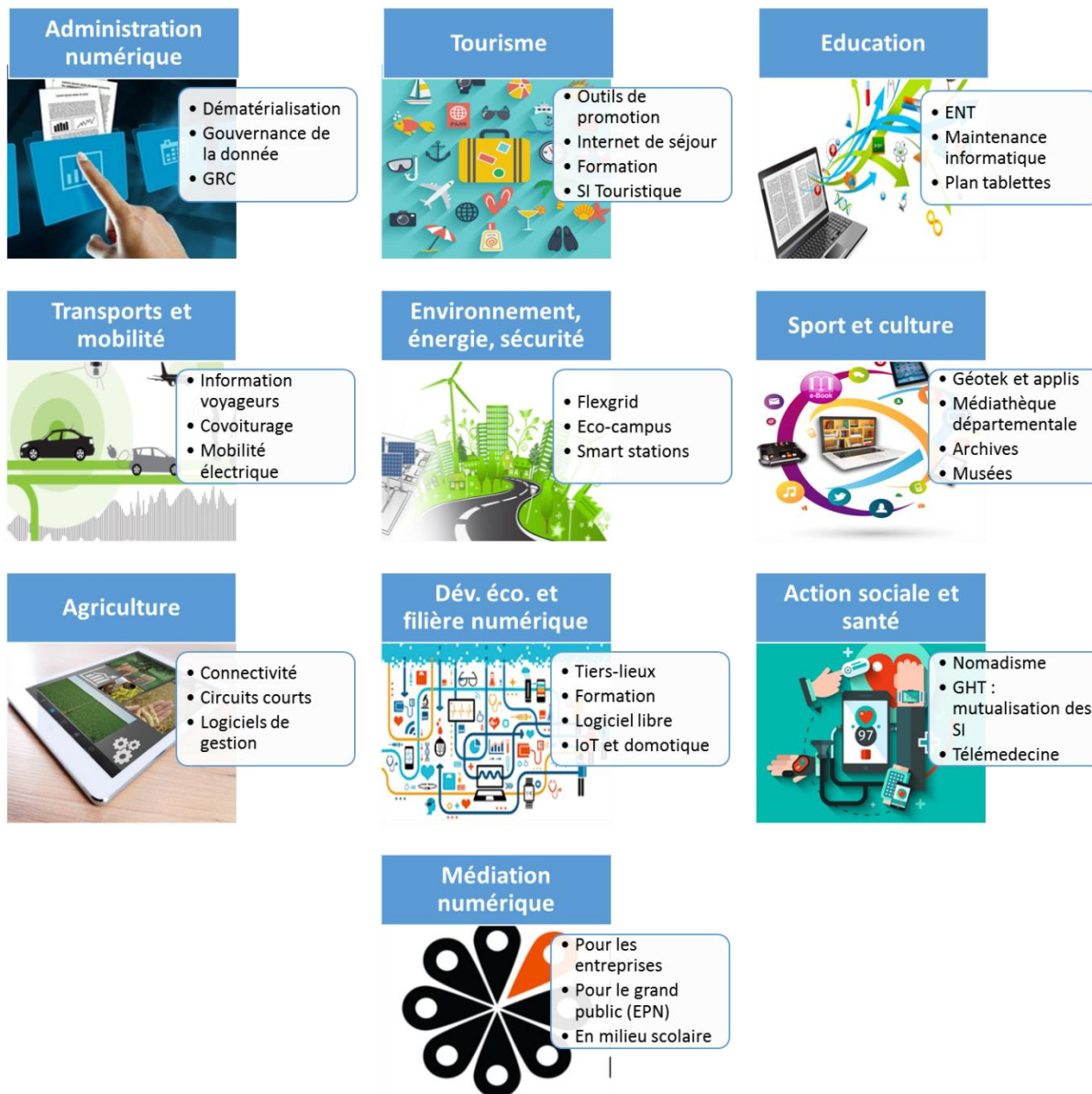
Créée en 2009 à l'échelle nationale, Arsenic travaille à la représentation des ERIC (Espaces Régionaux de l'Internet Citoyen) dont elle émane. Arsenic se positionne comme un interlocuteur dans la définition des politiques publiques intégrant la médiation numérique, s'attachant notamment à rendre plus visibles les ERIC dans l'écosystème de l'économie numérique. L'association met en place des rencontres entre les professionnels du numérique et les collectivités de la région, elle a été désignée par la Délégation aux Usages de l'Internet en tant que Pôle de Ressources Interrégional pour l'Innovation Sociale et Numérique.

3.8.4.3. Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS)



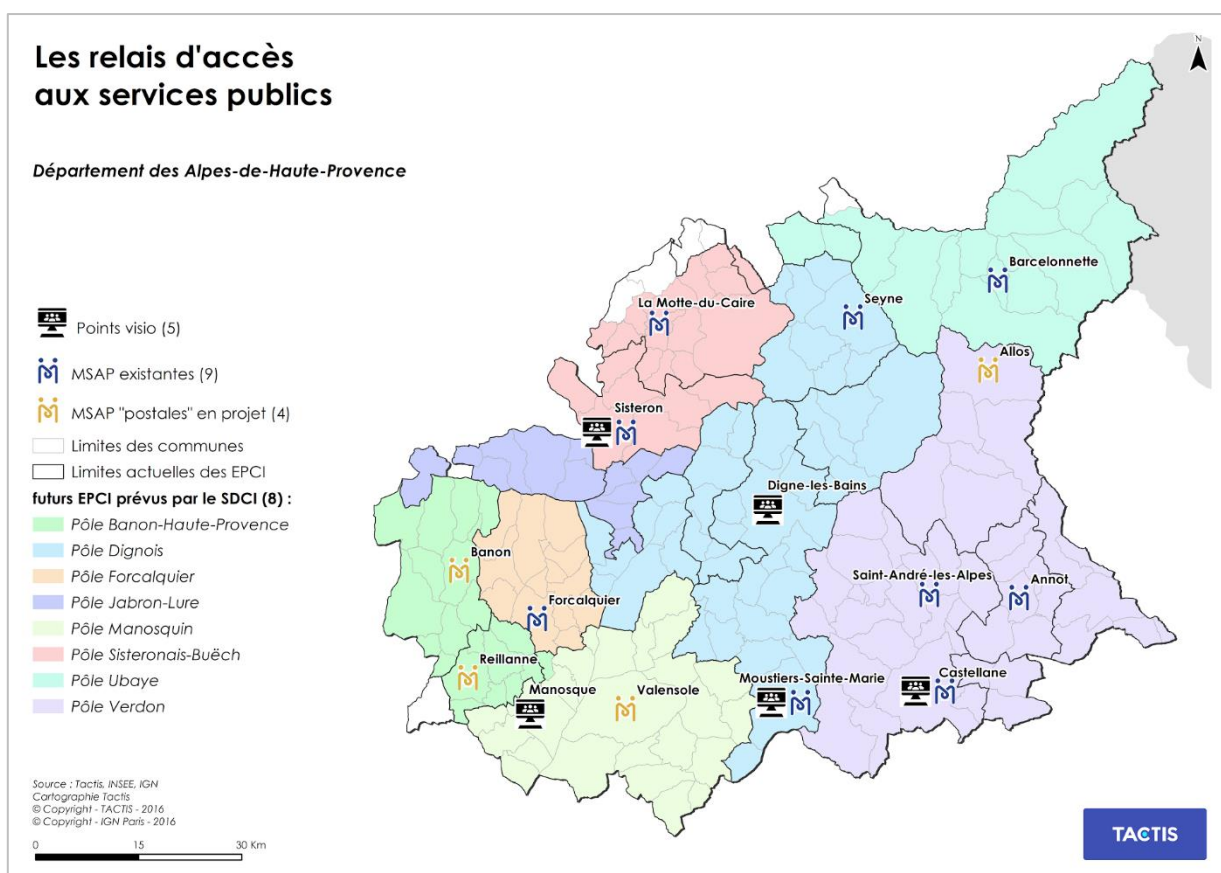
Cette association se positionne comme Centre de ressources et d'appui pour le développement de l'accès des services au public en visant spécifiquement les territoires ruraux, à l'échelle des Alpes. Depuis 1999, elle mène une réflexion sur l'accès aux services (et notamment aux services numériques) dans les milieux montagnards.

4. État des lieux des politiques publiques en matière de services numériques



4.1. Administration numérique

État des lieux départemental	
Documents cadres <ul style="list-style-type: none"> Schéma directeur des systèmes d'information du Département 2017-2019 (adopté par l'Assemblée départementale du 9 décembre 2016) 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> Collectivités Archives départementales 	
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> 9 MSAP existantes et 4 en projets Mairies, EPCI Hôtel de Département et antennes (86 sites) 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> Sites internet des communes et des EPCI (43 % des communes) Mondepartement04.fr (site du CD04) ID-Digne Visio : <ul style="list-style-type: none"> 1 équipement de visio au Département pour ses besoins internes 1 point visio dans la MSAP de Sisteron pour les échanges avec la CPAM 10 collèges équipés de visio 5 sites équipés Visio dans le PNR du Verdon fin 2016 Open PACA



Le Département des Alpes de Hautes-Provence doté d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) et d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) a choisi de formaliser une stratégie horizontale en faveur du développement des services et usages numériques. Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (2017 – 2019) est l'occasion de favoriser cette stratégie.

Les grandes Communes et EPCI du département (Digne et Manosque), sont déjà engagés dans des programmes ambitieux.

Ainsi, la ville de Digne (labellisée ville Internet 3@) qui a lancé le programme « Digne-les-Bains, ville numérique », entend mettre en place :

- Une gestion communale et intercommunale modernisée (mise en réseau des services, système de gestion des congés, SIG, contrôle de légalité en ligne, dématérialisation de la chaîne comptable, helpdesk),
- Une démarche Open Data sur laquelle la ville se positionne en pionnière : elle est l'un des membres fondateurs et assure la vice-présidence de l'association Open Data France,
- Une gestion électronique des documents destinée au fond documentaire de la médiathèque intercommunale.

Manosque a également engagé en 2016 une série d'actions de modernisation de ses services publics³⁰ :

- Refonte des sites internet de la ville et de l'office du tourisme,
- Création d'une plateforme événementielle communautaire, Manosque Events,
- Mise en ligne d'un Portail citoyen pour les habitants de Manosque et de la DLVA,
- Réseau Wifi-public disponible à l'Hôtel de ville et prochainement en trois autres points,
- Une application mobile permettant d'accéder aux informations de la ville et de signaler un incident,
- Constitution d'un répertoire d'informations publiques disponibles sur le Portail Open Data de la ville,
- Réorganisation de l'accueil en mairie.



D'autres acteurs, intervenant sur des thématiques plus spécifiques, ont entrepris de développer des services numériques ou de favoriser leur utilisation. C'est notamment le cas dans le secteur du tourisme avec l'ADT et certains offices du tourisme.

4.1.1. Outils bureautiques collaboratifs

La Communauté d'agglomération DLVA (Durance Lubéron Verdon Agglomération) et la ville de Manosque sont les plus avancées en matière d'outils bureautiques collaboratifs et de messagerie dans le cloud.

Dès 2013, elles ont basculé sur une bureautique SaaS et une messagerie collaborative mutualisées. Les 550 agents équipés de terminaux informatiques et les élus ont accès à la messagerie collaborative et à la bureautique SaaS sur tous leurs terminaux, y compris en mobilité. La solution Google Apps a été retenue donnant accès aux outils suivants :

- Une messagerie avec Gmail,
- Un agenda partagé avec Google Agenda,
- Des possibilités de Web Conférence avec Hangout,

³⁰ https://issuu.com/couleursmanosque/docs/cm_76_light/1

- Des espaces communs de stockage de dossiers et fichiers électroniques avec Google Drive,
- Des outils de bureautiques collaboratifs avec Google Sheets, Google Docs et Google Slides.

Pendant 3 mois, environ 20 séances de sensibilisation et d'accompagnement ont été réalisées pour présenter les fonctionnalités à l'ensemble des personnels concernés.

D'autres outils, comme la gestion des délibérations ont été déployés simultanément à la migration sur Google Apps. Ainsi, les élus accèdent à l'application *A.I.R.S. Délib* de Digitech via des tablettes ou des ChromeBook. Le coût initial global du projet est d'environ 30 000 € et le coût récurrent de 20 000 € par an.

4.1.2. *Dématérialisation des échanges entre et au sein des administrations*

Au niveau du Département

Le Département suit le calendrier imposé par le gouvernement en matière de dématérialisation des échanges. Ainsi, le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (cf. ci-contre) a été mis en place. Il poursuit le travail en interne sur la dématérialisation de la chaîne comptable et est en contact avec la DGFIP pour la mise en place de la facture électronique pour laquelle les processus de travail des services devront être remis à plat.

Le SDSI prévoit également la dématérialisation complète du contrôle de légalité (ACTES).

Au niveau du bloc communal

Une enquête menée auprès des EPCI ³¹ du département révèle l'état d'avancement des intercommunalités dans la dématérialisation des échanges entre et au sein des administrations.

Protocole d'échange standard version 2 et facture électronique

Déployé progressivement à partir de 2008, le PES V2 remplace, depuis le 1er janvier 2015, les divers protocoles de transmission "à plat" des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie. Il permet d'abord la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs dès lors que les flux sont signés électroniquement, puis le transport des pièces justificatives dématérialisées lorsque la collectivité veut atteindre une dématérialisation totale de ses échanges avec le comptable de la DGFIP.

À compter du 1er janvier 2017, [...] certains fournisseurs de l'État, des collectivités et des établissements publics auront obligation de transmettre leurs factures électroniquement, via une solution mutualisée dénommée « Chorus Portail Pro 2017 » (CPP2017), développée par l'État et commune à toute la sphère publique. Même si l'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics sera mise en œuvre de façon progressive, de 2017 à 2020, en fonction de la taille des entreprises (article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie), les collectivités et établissements publics auront obligation de recevoir et d'accepter les factures dématérialisées dès le 1er janvier 2017. A compter de cette date, l'ordonnance prévoit également que les entités publiques émettant des factures à l'encontre d'autres entités publiques le fassent de manière électronique. »

Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0>

³¹ 8 répondants DLVA, CCABV, CC Duyes et Bléone (CCDB), CC Moyenne Durance (CCMD), CC Vallée de l'Ubaye (CCVU), CC du Teillon (CCT), CC de la Motte du Caire-Turriers (CCMCT), CC Pays de Banon (CCPB)

Résultats de l'enquête menée auprès des EPCI du département en mai 2016

Quelles actions ont été menées pour la dématérialisation des services internes à l'EPCI ?

	Non traité	À l'étude	En cours	Opérationne
Dématérialisation de la chaîne comptable et financière		CCABV	DLVA CCMD CCMCT CCT	CCPB CCVU CCDB
ACTES (transmission électronique au contrôle de légalité)	CCDB	CCABV CCT		DLVA CCMD CCVU CCMCT
Gestion électronique des documents (GED)	CCPB CCMCT CCDB	CCABV CCT	DLVA CCMD	
Parapheur électronique	CCMD CCMCT CCDB	CCABV CCPB CCT	DLVA	
Gestion des délibérations	CCDB	CCABV CCT		CCPB DLVA CCMD CCVU CCMCT
Gestion du courrier	CCPB CCMD CCMCT CCDB	CCABV	CCT	DLVA CCVU
Publication électronique des actes	CCPB CCMD CCMT CCT	CCABV DLVA		CCDB

Qu'il s'agisse de PES V2 ou d'ACTES, toutes les intercommunalités s'y mettent progressivement mais les quelques collectivités n'ayant pas encore lancé leur déploiement accusent déjà un fort retard. Concernant ACTES, l'outil a été largement déployé en 2014 puisque trente nouvelles conventions ont été signées dans le département pendant l'année, portant ainsi à 30 % le taux d'actes télétransmis.

L'EPCI le plus avancé sur ces sujets est la DLVA, qui a lancé en 2015-2016 un vaste chantier de dématérialisation des services interne, anticipant ainsi les obligations à venir :

- Marchés publics dématérialisés : en place,
- Dématérialisation des factures fournisseurs jusqu'au trésorier, conforme à PESV2 : en cours, sera finalisé en septembre 2016,
- Chorus - Factures électroniques : planifié pour janvier 2017,
- Dématérialisation d'autres flux vers la trésorerie (exemple paies) : en cours (mise en œuvre avant fin 2016),
- Archivage électronique : prévu à l'issue du projet de Gestion électronique des documents,
- Signature électronique : déjà en place pour les Délibérations et Marchés, en cours pour le reste.
- Gestion des délibérations : les élus peuvent les communiquer via leurs tablettes, avec le logiciel A.I.R.S (éditeur : Digitech).

La ville de Digne a également engagé un programme de dématérialisation et d'e-administration :

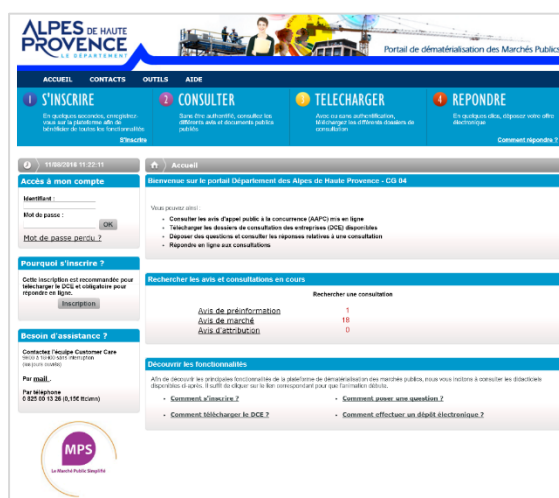
- Déploiement d'ACTES engagé,
- Déploiement du PES V2 engagé,
- Installation d'un outil de gestion des congés,
- Création d'un Help Desk pour plus de traçabilité
- Mise en place d'un logiciel de Gestion du Courrier, associé à un logiciel de Gestion de Documents, avec le logiciel libre Maarch³² opérationnel depuis mai 2016.

Elle souhaite également se doter d'une gestion électronique des documents destinée au fond documentaire de la médiathèque intercommunale.

4.1.3. Marchés publics

Pour ses appels d'offre, le **Conseil Départemental** des Alpes de Haute-Provence a recours à une plateforme extérieure qui a mis en place la procédure Marché Public Simplifié (MPS). Ce dispositif du programme « Dites-le-nous une fois »³³ permet aux entreprises de candidater à un marché public avec leur seul numéro de SIRET. La place de marché récupère alors les informations relatives à l'entreprise via une plateforme gérée par le SGMAP³⁴ qui recherche les données nécessaires auprès des différentes administrations grâce à des API.

Le Département souhaite aller plus loin pour répondre à l'obligation de dématérialisation des procédures de marchés publics à compter d'octobre 2018. Pour cela, le futur SDIS prévoit une remise à plat du processus de gestion de la procédure de marchés publics ainsi qu'une optimisation de l'organisation du travail.



4.1.4. Gouvernance de la donnée

4.1.4.1. Archivage

L'archivage électronique reste un chantier émergent sur lequel les collectivités françaises se sentent d'une manière générale démunies. En effet, bien que le gouvernement travaille actuellement sur une solution d'archivage électronique à proposer à l'ensemble des administrations, à ce jour aucune solution n'a émergé. Cela s'avère problématique car certaines collectivités risquent d'investir dans des logiciels non conformes (proposés par des vendeurs de solutions d'impression par exemple) qui ne permettent aucun travail sur les métadonnées pour indexer les documents.

³² <http://www.edissyum.com/nos-solutions/152-maarch-courrier-rm>

³³ <http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/dites-le-nous-une-fois-un-programme-pour-simplifier-la-vie-des-entreprises>

³⁴ Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Dans les Alpes de Haute-Provence, ce sujet complexe est uniquement étudié par le Conseil départemental dans le cadre de son futur SDSI, la DLVA et Digne, en général suite à la mise en place d'une Gestion Électronique des Documents.

L'archivage électronique est en effet un enjeu pour les collectivités et la loi évolue avec l'assouplissement des conditions de mutualisation de l'archivage électronique.

4.1.4.2. Open Data

La Région PACA a mis en place le portail partenarial Open PACA lui permettant notamment de mettre en ligne ses propres données. Ce portail est ouvert à tous et certaines collectivités de la région, partenaires du projet, ont fait le choix de publier leurs jeux de données sur cette plateforme.



Ainsi, dès 2013, les élus de Digne ont décidé d'engager la ville dans un processus d'ouverture de ses données publiques, faisant de Digne la première commune de la Région PACA – hors Bouches-du-Rhône – à s'engager dans la démarche auprès de la Région, avec 98 jeux de données publiés à ce jour³⁵. La commune assure également l'une des vice-présidences de l'association nationale OpenData France qui regroupe des collectivités territoriales soucieuses de soutenir et promouvoir cette démarche.

Le Département, qui a délibéré lors de l'Assemblée départementale du 21 juin 2013³⁶, s'engage en faveur d'une contribution active à la démarche d'ouverture des données. Il alimente déjà le domaine des manifestations et festivals de spectacle vivant et d'art visuel via ARCADE³⁷, le domaine de la donnée géographique via le CRIGE et le domaine touristique par l'ADT. Pour dynamiser l'effort, une structure dédiée à l'OPEN DATA est en cours de constitution.

Le Village de Peipin³⁸, 1500 habitants, s'est également engagé dans la démarche régionale.

La DLVA et la Ville de Manosque devraient, quant à elles, publier leurs premiers jeux de données en septembre 2016. La communauté de communes de Moyenne-Durance (désormais intégrée à l'agglomération Provence-Alpes) travaille également sur ce sujet.

Au niveau départemental, seules les données touristiques sont disponibles sur le portail régional. Un projet d'identification des informations à publier devrait être engagé dans le cadre du SDSI.

Lors de la journée de clôture du sommet mondial du partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), les secrétaires d'État Axelle Lemaire et Estelle Grelier ont annoncé la sélection de neuf territoires d'expérimentation de l'ouverture de données. Parmi eux figure la région PACA avec notamment les Alpes de Haute Provence³⁹.

³⁵ <http://opendata.regionpaca.fr/partenaires/detail/ville-de-digne-les-bains.html>

³⁶ Décision de principe sur l'ouverture des données publiques départementales et lancement du projet départemental de libération des données publiques

³⁷ <http://opendata.regionpaca.fr/donnees/detail/les-festivals-et-manifestations-de-spectacle-vivant-et-dart-visuel-en-provence-alpes-cote-dazur.html>

³⁸ <http://opendata.regionpaca.fr/partenaires/detail/village-de-peipin.html>

³⁹ <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&iid=1250271908968&cid=1250271906580&nl=1>

4.1.4.3. Système d'Information Géographique (SIG)

Au niveau du Département


Le Conseil départemental ne s'est pas doté d'un SIG unique et transversal, mais chaque métier (Tourisme, Routes, Archéologie, etc.) utilise des outils de cartographie pour répondre à des besoins spécifiques. Les référentiels ont toutefois été mutualisés.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information du Département, le développement d'un service en charge du SIG pour mutualiser les bases de données géomatiques pourrait être envisagé.

Au niveau du bloc communal

La DLVA et la communauté de communes Moyenne-Durance (intégrée depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'agglomération Provence-Alpes) disposent d'un SIG mutualisé (serveurs et données mises en commun), et travaillent actuellement à un rapprochement avec le SIG du Pays Dignois et de Digne. Depuis 2013, le Comité du Pays Dignois propose en effet un outil SIG à destination des collectivités locales pour répondre aux différentes réformes.

La communauté de communes La Motte du Caire-Turriers (récemment intégrée à la communauté de communes Sisteronais-Buëch, largement étendue sur les Hautes-Alpes) et 4 autres collectivités du département ont adhéré au SIG mutualisé GéoMAS mis en place par le Conseil départemental des Hautes-Alpes en 2014.



Mise en commun des données géographiques produites
par les collectivités territoriales et leurs EPCI

<p>Un projet ouvert</p> <ul style="list-style-type: none"> Chacun partage ses données avec les autres pour la constitution d'une base de données unique et homogène Service ouvert aux structures non pourvues de SIG 	<p>De nouveaux débouchés</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données à jour et de qualité, produites par un grand nombre d'utilisateurs Des adaptations plus faciles pour répondre aux réglementations (Inspire, Alur, DT-DICT) Entrepôt de données rassemblant les référentiels géographiques servant de bases communes aux partenaires Amélioration de la sécurité, facilités d'accès (mode full web) 	<p>Economies d'échelles et budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Une économie d'hébergement et de maintenance de 50% Mutualisation de moyens matériels, logiciels et d'achats de licences 	<p>Une gouvernance efficace et économe</p> <ul style="list-style-type: none"> Un partage direct des charges (50% Département, 50% EPCI) Frais de structure réduits Une autonomie des partenaires parfaitement assurée 100 % des EPCI du 05 engagés Ouverture sur les territoires limitrophes (le 04 et le 26)
--	---	---	---

La ville de Digne-les-Bains soutient par ailleurs OpenStreetMap, communauté de cartographie collaborative : elle a décidé d'initier un réseau participatif de créations de cartes, l'objectif étant d'enrichir la carte de la commune pour ensuite l'utiliser librement.



4.1.5. Gestion de la relation citoyen

Au niveau des services de l'État

Le SDC (service départemental de communication interministérielle) a développé en 2011 un projet de « portail internet des services de l'État » rassemblant la préfecture, les sous-préfectures, les Directions Départementales Interministérielles (DDI), la police nationale et la gendarmerie.



Depuis 2014, le portail des services de l'État dispose d'un module dédié aux démarches administratives et qui permet aux citoyens de saisir électroniquement la Préfecture.

La Préfecture intervient par ailleurs conjointement avec le Conseil départemental sur les enjeux d'accessibilité des services au public et notamment sur les Maisons de Services au Public (MSAP, cf. annexes). Au nombre de 9 dans le département avant un passage à 13 d'ici fin 2016, les MSAP constituent des lieux d'accueil pour les citoyens désireux d'effectuer une démarche auprès d'un partenaire national (Pole Emploi, la Caf, etc.). Certains de ces partenaires, qui proposent déjà des démarches en ligne, peuvent être contactés en visio à partir des MSAP. Les MSAP communiquent avec l'ensemble des organismes via une simple connexion Skype ; seule celle de Sisteron (hébergée par le CCAS de la commune) dispose d'un équipement de visio-conférence, qui n'est utilisé que pour les relations avec la CPAM.

Démarches administratives



Au niveau des Parcs naturels régionaux

Le PNR du Luberon (04-84) souhaite implanter 3 points de visio à Forcalquier, Apt et La Tour d'Aigues.

De même, le PNR Verdon prévoit d'équiper 5 sites en visio entre septembre et octobre 2016 avec deux objectifs :

- Dans un premier temps un usage interne, puisque cette structure syndicale a vocation à engager sur des projets communs des acteurs territoriaux souvent distants qui pourront collaborer sans se déplacer systématiquement,
- Dans un second temps, la valorisation de ce point visio par son ouverture à des usages partenariaux comme des entretiens d'embauche (avec Pôle Emploi) ou des formations (avec les structures locales de Développement Économique).

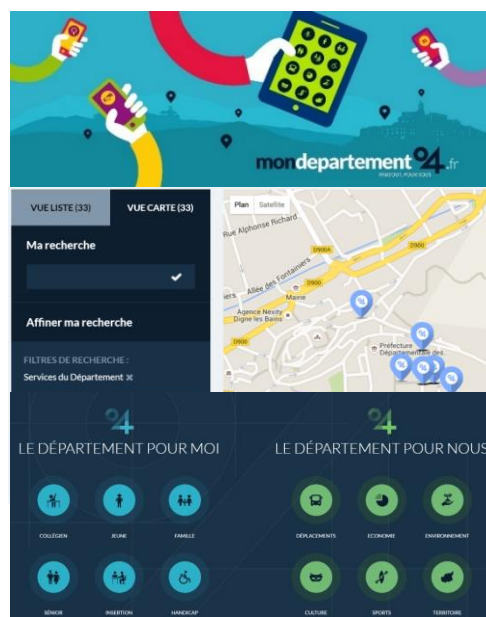
Un problème d'accessibilité au réseau pourrait se poser pour les sites de Barcelonnette et de Combes, où il est possible que l'utilisation de la visio mobilise l'essentiel du débit internet.

Au niveau du Département

En octobre 2015, le Conseil Départemental a lancé une version modernisée de son Portail Départemental, www.mondepartement04.fr, consultable sur ordinateurs, tablettes et smartphones.

La navigation permet d'accéder aux services suivants :

- Module de géolocalisation des services,
- Module de saisine simplifié, qui permet de cibler sa requête en fonction des 31 thématiques proposées,
- Accès rapide aux rubriques en fonction du type de publics (collégiens, jeunes, familles, seniors, etc.),
- Module de signalement des personnes en danger pour les services sociaux,
- Fil d'actualités,
- Les délibérations de l'Assemblée départementale⁴⁰
- Lien direct vers certains sites liés au Conseil départemental.



Toutefois, aucune démarche n'est disponible en ligne (seuls les formulaires sont téléchargeables), à l'exception des demandes de subvention pour les associations.

La volonté du Département est d'aller plus loin dans l'e-administration en proposant :

- Un nouveau module de consultation des délibérations en ligne,
- Le développement d'un annuaire partagé des institutions et des acteurs partenaires (plateforme de travail collaboratif)
- Un service de photothèque accessible à tous
- Des e-services

L'Hôtel du Département est équipé d'une centrale de visioconférence qui n'est pas ouverte pour des échanges avec les citoyens mais est utilisée par les services pour communiquer avec les partenaires.

Au niveau du bloc communal

Le taux de présence des collectivités locales du département sur le web demeure inégal : seulement 43% des communes⁴¹ disposent d'un site web dédié, contre 50% en France.

Il s'agit pourtant d'un outil indispensable aujourd'hui ne serait-ce que pour sortir de l'anonymat dans les zones touristiques du département ou encore pour répondre aux nouvelles obligations légales comme le droit de saisine des citoyens par voie électronique qui devient contraignant sur le plan juridique. Le site officiel constitue également un support incontournable pour proposer des téléservices et interagir avec les citoyens.

⁴⁰ <http://www.mondepartement04.fr/le-departement/debat.html>

⁴¹ Soit 89 communes sur 199, tandis que 100 communes n'ont pas de site web. Source : Tactis

Ainsi, **la ville de Digne** a mis en ligne divers formulaires permettant d'accomplir des démarches administratives :

- État civil : demande d'acte,
- Panneaux électroniques : demande de message d'information à diffuser,
- Demande d'audience auprès des élus,
- Réservation de salles,
- Installations sportives : demande d'utilisation.

Elle a de plus mis en place un site dédié aux associations, actu.dignelesbains.fr, qui a pour vocation de devenir la vitrine des associations et clubs présents sur le territoire de l'EPCI et de mettre en lumière leurs évènements. Une application pour smartphone et tablette est en préparation pour 2016.

Au-delà des téléservices, Digne s'est dotée en 2014 d'une application de démocratie participative : **ID-Digne**⁴² qui permet aux citoyens de proposer des idées de projets ou de signaler un incident géo-localisé pour améliorer l'environnement urbain. Les sujets proposés sont classés selon trois catégories : reçu, transmis ou traité. Malheureusement, aucun sujet n'a été labellisé comme traité, c'est-à-dire comme pris en charge par les services techniques de la ville, et malgré une fréquentation et une participation importante jusqu'à l'été 2015, les contributions ont pratiquement stoppé depuis.

La ville est également très présente sur les réseaux sociaux : Digne était la 20^{ème} ville française la plus active sur twitter en 2014.

→ reçue → transmise → traitée

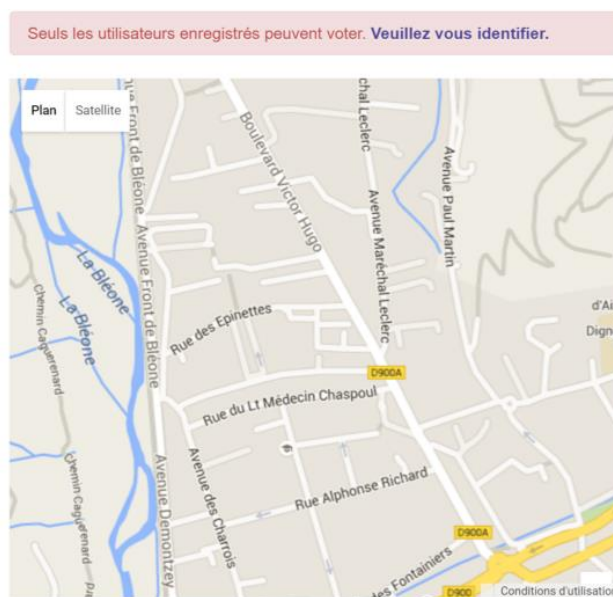
#243 Eclairage d'un espace public

Catégorie: Signalement
 Adresse: Rue Pierre Magnan, 04000 Digne-les-Bains, France
 Proposé par: PAYAN Il y a 4 mois
 Vu: 48
 Etat: **reçue**

Description

La placette située entre la Sympathie et le Jardin d'enfants accolé au CCAS ne bénéficie d'aucun éclairage alors que c'est un lieu de passage fréquenté notamment par des enfants et leurs parents au sortir de la crèche, du jardin d'enfants ..., il serait judicieux d'y remédier. Merci

Seuls les utilisateurs enregistrés peuvent commenter. **Veillez vous identifier.**



ID-Digne

⁴² <http://www.id-digne.fr/>

Quant à la ville de Manosque et à la DLVA, elles disposent d'un ensemble de sites web sur les communes, l'agglomération, le tourisme, les événements, avec des espaces dédiés aux élus, aux agents et aux citoyens. Les sites web de la ville de Manosque et de l'Office du tourisme ont été modernisés en juin 2016. C'est également à cette période que la DLVA et la Ville ont lancé le **Portail citoyen** qui permet aux usagers d'accomplir diverses démarches administratives :

- État civil : demande d'acte, demande de rendez-vous, dossier de mariage,
- Inscription sur les listes électorales,
- Recensement citoyen,
- CCAS : inscription au registre nominatif,
- Enfance : restauration, garderie, Temps d'Activité Périscolaire,
- Réservation de salle,
- Services techniques : signalements encombrants, voirie, etc.,
- Police municipale : déclaration d'objets trouvés/perdus, Opération Tranquillité Vacances, etc.



Cet espace permet aux familles de suivre toutes leurs démarches sur un même portail, grâce à un tableau de bord personnalisable.

Un système de paiement en ligne, Paybox, permet de régler la garderie et la restauration scolaire. Le prélèvement automatique à échéance devrait également être mis en place.

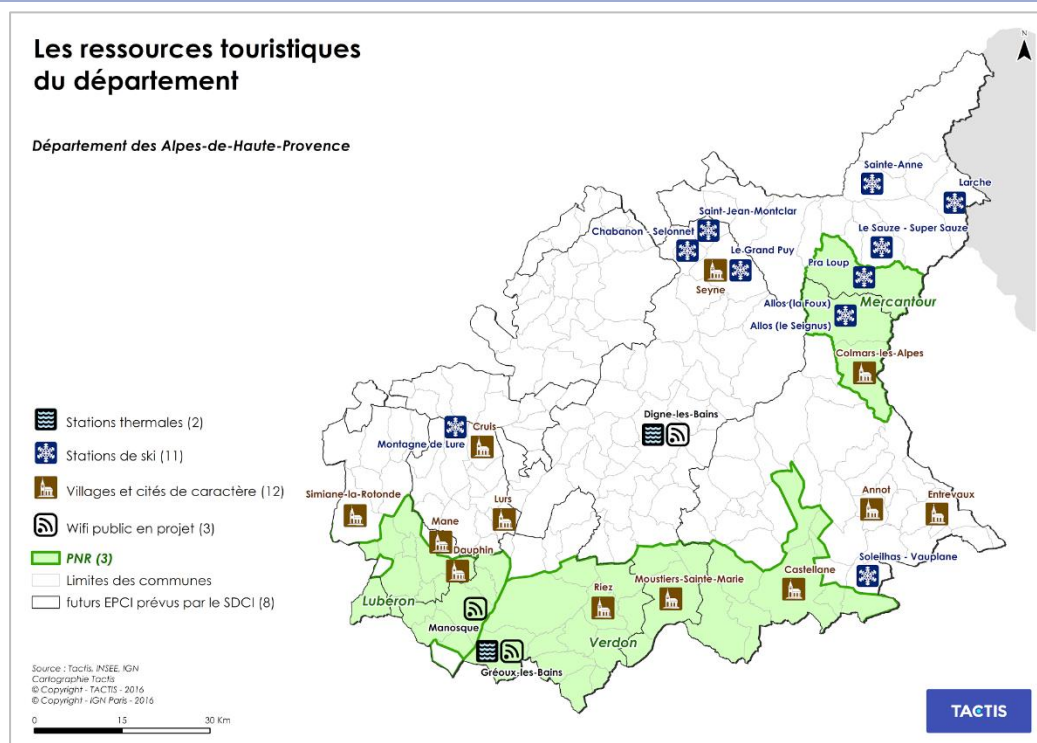
Par ailleurs, une application mobile d'information des citoyens et de signalement d'incidents est actuellement en cours de développement.

Toutes les demandes issues du Portail citoyen, du courrier, des points d'accueil, du téléphone sont gérées par un système informatique unique, qui donnera également des statistiques pour la mesure de la qualité. L'accueil de la mairie de Manosque est d'ailleurs en cours de modernisation et sera équipé de bornes digitales.

Quant aux associations, elles pourront prochainement effectuer leur demande de subvention en ligne et les citoyens faire des demandes d'urbanisme en ligne (novembre 2016).

4.2. Tourisme

État des lieux départemental	
Documents cadres <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Régional de Développement Touristique 2012-2016 • Schéma Départemental de Développement Touristique 2014-2020 • Contrat de destination « Voyage dans les Alpes » (pour 3 ans) dans le cadre de CIMA 2015-2020 • Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (2015) • Opération d'Intérêt Régional, "Smart Mountain" 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> • EPCI, Département (Service tourisme), Région • Agence de Développement Touristique (ADT) • Offices du tourisme (OTSI) • CCIT 	Acteurs privés clés <ul style="list-style-type: none"> • Association de professionnels
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> • OTSI • 2 stations thermales (Gréoux et Digne) • 11 stations de ski dont 9 stations villages • Centre des Congrès de l'Etoile à Gréoux • 4 espaces protégés couvrent la moitié du territoire départemental : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Parc national du Mercantour ○ les PNR du Verdon et du Luberon ○ la Réserve géologique de Haute-Provence • 12 villages et cités de caractère (VCC) 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> • Site de l'ADT www.tourisme-alpes-haute-provence.com • Site « Route des saveurs et senteurs » http://www.routedessaveursetdessenteurs.fr/ • Sites des OTSI • Tourisme OpenData 04 (opendatasoft) • APIDAE • Application Wannago à Digne et à Gréoux • Applications mobiles Visit04 et Eau en Couleurs⁴³



⁴³ www.visit04.com

4.2.1. Outils de promotion et de réservation en ligne

4.2.1.1. Sites web

Les différents acteurs du tourisme disposent de sites web permettant de mettre en valeur l'offre touristique départementale.

Le **Comité Régional de Tourisme (CRT PACA)** dispose de deux sites : le site officiel Provence-Alpes-Côte d'Azur Tourisme (www.tourismepaca.fr) et le site des **Stations Villages des Alpes du Sud** (<http://www.stationsvillages.fr/>) sur les stations de ski. Le premier permet de découvrir les trois destinations - Provence, Alpes et Côte d'Azur – avec de nombreux liens sur la partie « Alpes » redirigeant vers les sites web des Alpes-de-Haute-Provence. Ces sites ne proposent pas de réservation en ligne, ni de contact interactif (ex : chat).



Le site de l'**ADT 04** (www.alpes-haute-provence.com ou www.tourisme-alpes-haute-provence.com) est en 3 langues : français, anglais et italien. Ce portail, permet de découvrir le territoire, de consulter l'agenda des manifestations et de rechercher un hébergement. Il s'appuie sur les données collectées dans Tourisme OpenData 04. Là encore, aucun contact n'est possible avec des agents (par mail, tchat ou même par la redirection vers les réseaux sociaux). Le site est en responsive design, mais la navigation sur mobile reste encore assez peu fluide.



L'ADT porte également le site « Route des saveurs et senteurs » (www.routedessaveursetdesenteurs.fr) ainsi que sa page Facebook. Cela fait suite à une démarche initiée en 2011 par des entreprises localisées en Haute-Provence et dont le but était de proposer un itinéraire de découverte des savoir-faire de fabricants de la filière saveurs et senteurs locaux.



Les sites web des **offices de tourisme (OT)**⁴⁴ proposent *a minima* une description du territoire, des activités, des événements et des solutions d'hébergement et de restauration. L'offre de services et l'ergonomie des sites restent toutefois très variables d'un site à l'autre :

- Pour les stations de ski, les OT n'ont pas de sites dédiés ;
- Pour la station thermale de Gréoux-les-Bains, l'OT a développé une plateforme permettant de vérifier la disponibilité des hébergements en temps réel (cf. ci-contre), accessible depuis son site web. L'OT de Digne propose également ce service depuis 6 ans ;
- Certains sites n'offrent pas de traduction de leurs pages (ex : Reillanne), tandis que d'autres proposent des traductions (parfois approximatives) en italien ou en l'anglais (voire en allemand pour Digne).

En ce qui concerne **les Pays**, ils ont participé à la création de sites internet dédiés à la promotion de leur territoire :

- Le Pays A3V (Asses–Verdon–Vaire–Var) s'est doté d'une stratégie numérique collective qui a permis de faire émerger deux axes de valorisation successifs :
 - Le label « Secrets de fabriques » avec le site secrets-de-fabriques.fr qui propose une offre touristique et culturelle de découverte en famille du patrimoine artisanal et industriel des vallées du Verdon,
 - Le portail de destination www.verdountourisme.com et ses 5 déclinaisons pour les offices du tourisme du Pays sortis en 2015 (cf. encadré dédié à la fin de cette partie),
- Le site Provence des Montagnes <http://www.provence-des-montagnes.com> présente l'offre touristique du Pays Sisteronais-Buëch avec une redirection vers les activités possibles, les hébergements (certains réservables directement sur le site, via Open System), les restaurants, le patrimoine, l'actualité, etc.
- Le Portail de promotion touristique de l'Office de Tourisme de Digne et du Pays Dignois fédère tous les acteurs et opérateurs qui œuvrent en faveur du développement touristique.

Les thermes de Digne et de Gréoux, du fait de leur différence de statut, ne proposent pas la même approche promotionnelle : les thermes de Gréoux faisant partie de la Chaîne thermale du Soleil, la promotion et la réservation se fait sur le site du groupe (<http://www.chainethermale.fr/greoux-les-bains.html>). Après avoir choisi la station, le futur curiste peut choisir l'hébergement et la cure qu'il souhaite réserver en ligne. Concernant les thermes de Digne, elles disposent d'un site dédié (<http://thermesdignelesbains.com>) où il est possible de réserver un soin ou une cure en ligne, mais pas d'hébergement. Les deux sites sont disponibles uniquement en langue française.

Le syndicat des Villages et Cités de Caractère devrait également se doter prochainement d'un site vitrine avec l'aide du Conseil Départemental.

Plateforme de gestion des disponibilités d'hébergements à Gréoux-les-Bains







La société Ingénie a développé pour l'OT de Gréoux une plateforme de gestion en temps réel des disponibilités, basée sur APIDAE. Mise à disposition des professionnels de l'hébergement, elle interroge les différentes plateformes de commercialisation des hébergeurs et permet d'intégrer les hébergeurs isolés.



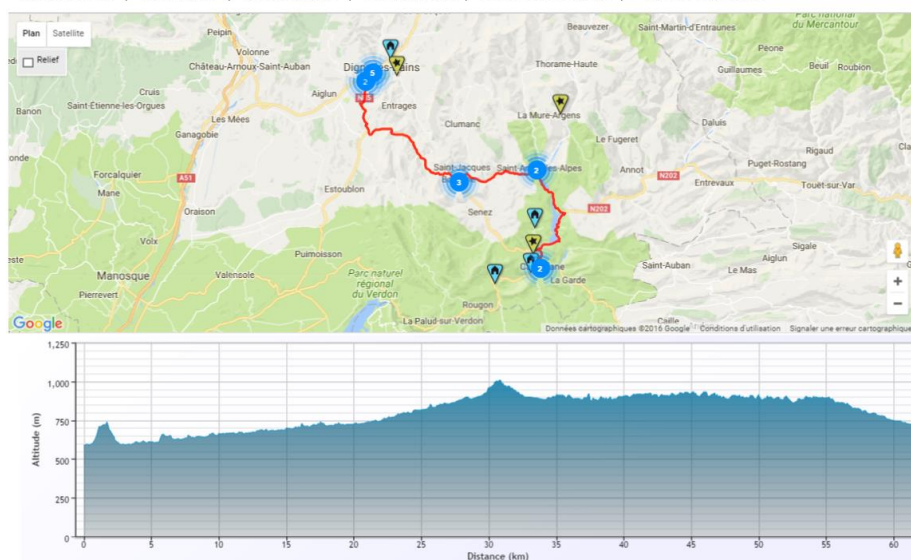
Le site de l'OT compte aujourd'hui plus de 700 000 pages vues et plus de 250 000 visiteurs, dont 40% pour l'hébergement, ce qui explique que les adhérents référencés sur l'outil aient déclarés 39% de fréquentation en plus.

⁴⁴ Liste disponible sur le portail de l'ADT 04 : <http://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/offices-de-tourisme/>

Enfin, il faut relever la mise en ligne, en juillet 2016, du site touristique moveyouralps.com porté par l'association **Grande Traversée des Alpes** qui valorise depuis 1971 la pratique du tourisme itinérant dans les Alpes. Cette association, historiquement formée pour accompagner la promotion du GR5, est aujourd'hui en charge de la coordination du Contrat Cadre de Destination Voyage dans les Alpes. Elle propose des itinéraires de voyage enrichis d'informations pratiques (distance, dénivelé, temps de parcours en vélo / voiture / moto), d'hébergements recommandés, de cartes IGN ou Michelin et d'idées d'activités (VAE, ascension). Parmi les 6 grands secteurs couverts par ce portail, les « routes de la lavande » concernent plus particulièrement les Alpes de Haute Provence.

 <p>LES ITINÉRAIRES ></p> <p>Découvrez l'itinéraire qui vous permettra de tout connaître sur la lavande des Alpes à la Provence ! Accédez au détail complet des circuits : tracés sur carte, visites et sites touristiques à ne pas manquer, hébergements... Téléchargez votre "carnet de route" et sillonnez la Provence au fil des champs de lavande !</p>	 <p>LES IDÉES SÉJOURS ></p> <p>Retrouvez nos idées de séjours de 3 à 7 jours sur les Routes de la Lavande pour partir pour un voyage unique en Provence, en famille ou entre amis. Vous retrouverez dans chaque "carnet de route" les informations pour organiser un séjour "lavande" et découvrir l'un des plus beaux territoires de France.</p>	 <p>LES HÉBERGEMENTS RECOMMANDÉS ></p> <p>Découvrez notre sélection d'hébergements sur les Routes de la Lavande, au cœur de la Provence et de ses immenses champs de lavande !</p>
 <p>INFOS PRATIQUES ></p> <p>Consultez toutes les infos pratiques et conseils pour préparer votre voyage sur les Routes de la Lavande en toute sérénité : périodes de floraison de la lavande ainsi que les réponses aux questions fréquentes que se posent les voyageurs qui souhaitent en apprendre plus sur la petite fleur bleue de Provence.</p>	 <p>ROUTES DE LA LAVANDE EN VAE ></p> <p>Le vélo électrique est le bienvenu sur nos routes de la lavande ! Retrouvez toutes les informations sur le VAE, les boucles "découvertes" des Routes de la Lavande et bientôt, de bonnes adresses de location !</p>	 <p>PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE 2016 ></p> <p>Quel voyageur êtes-vous ? Vous aimez voyager à pied, à vélo, en voiture par la route au bord des champs de lavandes, faites-nous part de votre expérience !</p> <p>40 lots à gagner dont 15 week-ends dans les Alpes et en Provence ! (Par tirage au sort)</p>

CARTE & PROFIL | PLUS D'INFOS | HÉBERGEMENTS | À VOIR / À FAIRE | OFFICES DE TOURISME | POINT RECHARGE VAE

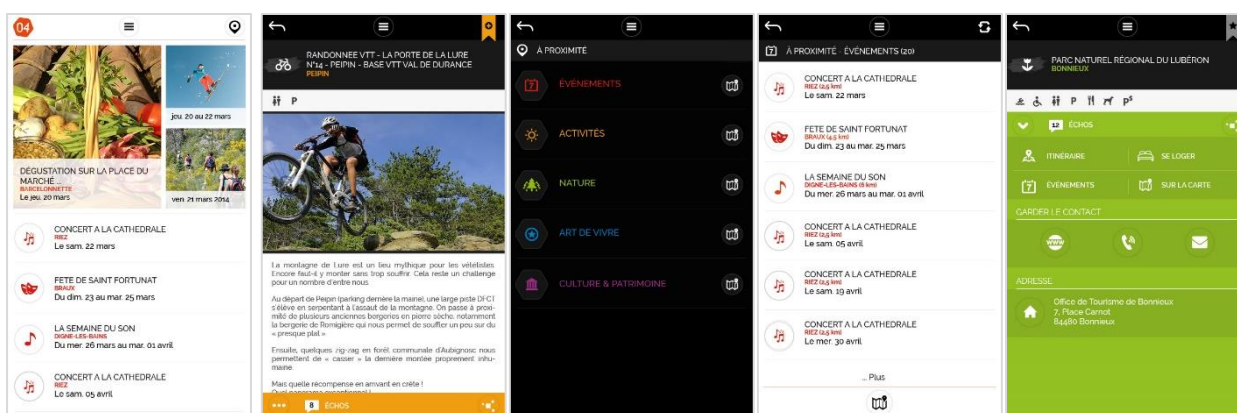


En conclusion, si certains acteurs ont récemment entrepris des démarches pour offrir de meilleurs services en ligne (ex : Gréoux) et moderniser l'accès à l'information (Verdon Tourisme), la qualité des sites internet reste très inégale (traduction, ergonomie, accessibilité, responsive design, etc.) et la pluralité des sites web, entraînant la dispersion de l'information, peut provoquer auprès des usagers la sensation d'être perdu.

L'information à destination des touristes étrangers est plus difficile d'accès encore : les traductions partielles ou erronées des sites risquent de dérouter les touristes étrangers à la recherche d'informations.

4.2.1.2. Applications mobiles

Il y a 2 ans, l'ADT 04 a confié à Oopener⁴⁵ et 2h60 la création de l'application mobile **Visit 04** permettant aux visiteurs d'accéder à toute l'information touristique du département, à distance ou sur place grâce à la géolocalisation : événements, activités, sites remarquables, hôtels, restaurants, etc. Les données sont moissonnées sur le portail Tourisme OpenData 04 (cf. ci-dessous) à partir de l'ensemble des données ouvertes produites par les offices du tourisme et certaines institutions du territoire. Cette application a été créée dans le cadre du programme européen Degust'Alp qui associe le territoire des Alpes de Haute Provence et la Province de Cuneo en Italie.



L'ADT a par ailleurs développé un livre numérique, « **Eau en couleurs** »⁴⁶ conçu pour un usage sur tablette. Cette application propose une approche ludique (lecture, contenus multimédias, gamification, etc.) pour faire découvrir le patrimoine des Alpes de Haute-Provence avec un récit différent pour chacun des 9 territoires présentés.



Ces applications restent toutefois peu téléchargées : 8000 téléchargements pour Visit 04 et 1000 pour le livre numérique. Cela s'explique en partie par une communication trop limitée sur ces outils pour les faire connaître auprès des cibles.

Au niveau communal, Digne-les-Bains s'est doté dès 2012 de l'application mobile **Wannago**, alimentée par l'Office du Tourisme et les commerçants locaux, mettant à disposition des touristes et habitants des informations relatives aux événements, aux activités, aux sites à visiter, ainsi qu'aux « bons



⁴⁵ <http://www.oopener.com/propos/>

⁴⁶ <http://www.visit04.com/eau-en-couleur-livre-augmente-9-recits-9-territoires-dans-les-alpes-de-haute-provence/>

plans » des commerces. L'application est nationale (plus de 450 destinations en Rhône-Alpes et PACA) mais personnalisée lorsqu'elle est utilisée à Digne, première ville à l'avoir déployée : son logo, ses « Bons Plans », ses visuels apparaissent. Depuis mars 2016, l'OT de Gréoux-les-Bains utilise également cette application, en lien avec des balises beacons (cf. ci-après).

Conclusions

Contrairement aux sites web, le nombre d'applications mobiles de promotion touristique reste assez limité dans les Alpes de Haute-Provence, tout comme leurs usages. Ainsi, aucune station de ski ne dispose d'application. Cela s'explique en partie par un débit insuffisant à la fois pour télécharger les applications et pour les consulter. La possibilité d'accéder à certaines informations hors connexion, pour les lieux sans couverture 3G ou pour les touristes étrangers, constitue parfois une solution, à défaut d'un accès Wi-Fi au réseau.

L'aide départementale aux projets cyclables

Dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de 2012, le Département s'engage à soutenir la politique vélo notamment à travers un axe de promotion qui comporte une section « Projets innovants liés aux NTIC » : une aide est prévue à hauteur de 30% de l'investissement, plafonnée à 15 000 euros, pour ces projets de promotion touristique.

4.2.2. L'internet de séjour et services numériques à destination des touristes

Les 6 éléments clés d'une stratégie d'internet de séjour

D'après Pierre Eloy de l'agence française Touristic, une stratégie d'internet de séjour (i.e. concernant l'ensemble des services numériques à disposition du voyageur lors de son séjour à destination) repose sur 6 éléments clés :

- Un accès Wifi,
- Des solutions mobiles (site, application) pour les voyageurs connectés,
- Un accueil numérique pour enrichir l'expérience (QR codes, beacons, bornes tactiles, etc.),
- Un site de séjour (ex : *où sortir*),
- Des communications imprimées pour guider le voyageur vers les outils numériques (ex : dépliant expliquant comment utiliser les QR codes),
- Des mesures de performances.

Les différents acteurs du département ont avancé de manière inégale sur ces sujets :

4.2.2.1. Accès Wi-Fi

Digne-les-Bains

La ville de Digne souhaite mettre en place un wifi territorial associant municipalité, hôteliers, cafetiers et commerçants pour permettre la fluidité des accès mobiles pour les touristes à partir d'une identification unique. Pour se faire, la Mairie a lancé en juillet 2016 « Wifi Digne », un réseau wifi gratuit basé pour l'instant sur 2 hotspots situés Place du Général de Gaulle et à la gare routière. À terme, les informations de connexion collectées dans ces lieux pourraient permettre d'étudier les flux touristiques.



Gréoux-les Bains

Pour répondre aux demandes des curistes qui se plaignaient d'avoir à entrer plusieurs codes d'identification, l'Office de Tourisme de Gréoux-les-Bains a mis en place 5 hotspots Wi-Fi avec le même fournisseur permettant aux touristes de rentrer le même code partout (Mairie, Office de tourisme, Cinéma, Centre des Congrès, Aire de camping-car).

Manosque

La ville de Manosque souhaite également mettre en place un réseau Wifi public. Un hotspot est disponible aux abords de l'Hôtel de Ville permettant de bénéficier de 30 min de connexion gratuite avant de devoir se reconnecter. D'autres lieux sont pressentis pour accueillir un point Wi-Fi : la place du Terreau, la place Marcel Pagnol et le plan d'eau des Vannades.

La Poste

D'ici 2018, La Poste va mettre en place un accès gratuit au wifi dans tous les bureaux de poste. Des tablettes numériques pourront également être mises à disposition des clients.

Hébergements touristiques

L'ADT a constaté que les Gites de France proposant un accès Wi-Fi sont en moyenne occupés 2 semaines de plus que les autres (sur 14 semaines). Mais au-delà du wifi, c'est le débit qui importe : concernant les prestations des professionnels du tourisme offrant un accès à internet, le débit est la 2ème source d'insatisfaction.

4.2.2.2. Des solutions mobiles pour les voyageurs connectés

Pour proposer des solutions mobiles innovantes à coût raisonnable, l'ADT a négocié des partenariats avec certains éditeurs, comme Natural Solution. Cette entreprise a développé l'application mobile **ÉcoBalade**, qui permet d'identifier la faune et la flore environnante en pratiquant une randonnée ou balade. Les balades sont téléchargeables pour accéder aux informations hors-ligne (on regrettera toutefois l'absence de géolocalisation). L'ADT propose d'accompagner les Offices de Tourisme dans la création de balades qui seront intégrées dans l'application, et ce à tarif négocié (3 000 € HT pour la première écobalade au lieu de 3 990 €, puis 2 000 € pour les suivantes). À ce jour, seule la balade de Volonne – Château Arnoux – L'Escale est disponible dans le département.

D'autres applications plus élaborées, comme Geotrek, utilisée dans le Parc National du Mercantour (cf. Sport et Culture, partie 4.6), permettent aux randonneurs de découvrir les ressources naturelles locales.

Il convient de relever également le lancement en novembre 2016 du projet « l'Aventure géologique » aux multiples dimensions numériques (cf. Sport et Culture, partie 4.6), qui s'appuie sur le Géoparc (Réserve géologique de Haute Provence).

4.2.2.3. Accueil numérique

Les bornes numériques, les balises beacons, la réalité augmentée, les QR codes sont autant de façons d'accueillir et d'informer les visiteurs. À ce jour, peu d'initiatives ont été entreprises en ce sens dans le département.

Beacons

5 beacons sont en cours de déploiement dans la station thermale de Gréoux-les-Bains. Ceux-ci permettront de pousser une actualité ou un bon plan pour ceux qui ont l'appli Wannago.



Zoom sur les beacons

Les Beacons sont des balises qui utilisent le Bluetooth pour émettre un signal à une distance allant de quelques centimètres à plus d'une centaine de mètres, selon les modèles. Les balises sont détectées par les smartphones ce qui permet de géolocaliser un appareil.

Lorsqu'une application détecte un signal provenant d'un beacon, elle peut effectuer diverses actions : lancer une autre application, afficher une notification, ouvrir une page web, etc. Les beacons sont donc de formidables outils de guidage et de promotion.

4.2.2.4. Mesurer les performances : analyse de flux

En 2015, l'ADT a souscrit pour 2 ans à l'offre **Flux Vision Tourisme (FVT)** proposée par Orange Business Services (cf. ci-contre). Ce contrat permet au département d'accéder à un dispositif d'observation de l'ensemble du territoire ainsi qu'à une étude plus précise sur un événement particulier chaque année.

Le département est découpé en 10 zones avec une logique d'espaces touristiques afin de mieux appréhender la mobilité entre ces différents territoires. Pour chaque zone, la fréquentation est étudiée de manière segmentée : touristes, résidents, excursionnistes, touristes en transit, fréquentation intra-diurne. Les données sont recueillies tous les jours avec une restitution trimestrielle (sous forme de graphiques et sans accès aux données brutes). Sur l'hiver, dans l'espace neige, cela a permis d'identifier les habitués qui correspondent aux propriétaires de résidences secondaires, une part très importante de la clientèle pour les sports d'hiver.

En 2015, l'ADT a choisi d'étudier l'impact du passage du Tour de France dans le département, révélant ainsi que 30 000 touristes et excursionnistes supplémentaires (+43%) étaient imputables à cet événement.

Zoom sur Flux Vision Tourisme

Le dispositif FVT repose sur l'exploitation de données issues de la téléphonie mobile (« traces mobiles »). Cet outil permet de :

- quantifier la fréquentation touristique d'un territoire ou d'un événement,
- segmenter les populations présentes entre résidents, touristes (au moins une nuit dans le département) et excursionnistes (visite sans nuitée),
- analyser la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite).

Aujourd'hui, 46 CDT-ADT l'utilisent et de nombreux CRT ainsi qu'Atout France le testent pour en valider la méthodologie. Une concertation nationale favorise les échanges et l'amélioration constante du dispositif.

Le « ticket d'entrée » dans le dispositif est de 12 000€ pour l'observation d'un territoire pendant un an et avec un focus sur un événement.



La mise en place de réseaux de wifi public devrait à terme permettre d'effectuer le même type d'analyse, sans avoir recours aux données de l'opérateur.

4.2.2.5. Conclusion

Si l'internet de séjour reste encore très limité dans les Alpes de Haute-Provence, certains acteurs se lancent dans des démarches pour favoriser l'accueil des touristes étrangers (beacons, hotspots Wi-Fi, etc.). La compréhension des attentes des touristes est primordiale pour proposer des outils adaptés à leurs besoins. FVT permet d'avoir une première segmentation de cette clientèle à adresser.

Concernant les stations de ski, les services numériques sont très peu développés mais l'ADT a déposé une demande de financement ALCOTRA sur 3 ans (avec la province de Cuneo et la Région de Turin)⁴⁷ pour redynamiser l'offre de 9 stations via l'innovation. Les outils suivants sont envisagés :

- Vidéo 360°,
- Applications pour les skieurs,
- Accueil numérique (accès, transports),
- Collaboratif (prêt de matériel, covoiturage, etc.).

L'Aide Départementale aux projets d'innovation touristique

Le Département, à travers son Service Tourisme, propose une aide à hauteur de 30 000 euros à destination des collectivités, associations ou syndicats portant des projets innovants sur un plan technologique (e-tourisme et m-tourisme), commercial (offre touristique « clé en main » ou produits atypiques), social ou environnemental (éco-tourisme et transports doux)

Source : <http://www.mondepartement04.fr/fileadmin/mediatheque/cg04/guide-des-aides/Fiche-aides/Economie/Tourisme/innovation-touristique.pdf>

⁴⁷ Réponse attendue en octobre

4.2.3. Formation des acteurs clés du tourisme

Région PACA

La Fédération régionale des Offices de Tourisme et la Région PACA propose une formation en ligne innovante : le « MOOC PACA, Ensemble vers l'excellence Touristique »⁴⁸. Cette formation propose 8 modules, répartis en 2 cursus (32 heures de cours) :



- La connaissance des clientèles internationales (comment améliorer la qualité d'accueil ?),
- Les essentiels du tourisme pour le développement de l'e-business et l'e-tourisme.

Elle est suivie par une majorité du personnel de l'ADT et par les personnels de certains OT dont celui de Digne-les-Bains. Elle est également ouverte aux professionnels du secteur. La qualité des contenus et le tarif modéré de la formation (480 €) explique son succès.

CCI et ADT

D'autres entités ont également mis en place des formations au numérique pour les Offices de Tourisme et les professionnels. Ainsi, la CCI propose des formules d'accompagnement des professionnels à l'acquisition des usages numériques. Elle s'appuie pour ce faire sur des dispositifs régionaux comme <http://www.lenumeriquepourmonentreprise.com>. Quant à l'ADT, elle organise des « ateliers marketing » pour former les OT, les hébergeurs, les restaurateurs et autres prestataires à l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, YouTube, Flickr) ou à la construction d'une stratégie Web 2.0 entre autres formations. L'enjeu majeur est bien celui de la **professionnalisation des acteurs locaux**.

4.2.4. Système d'Information Touristique : de l'open data au shared data

4.2.4.1. Tourisme OpenData 04

L'ADT a fait le choix en 2013 d'utiliser la plateforme open data proposée par OpenDataSoft avec qui elle est engagée jusque fin 2016. Cet outil permet de centraliser les données de l'offre touristique départementale dans la plateforme Tourisme OpenData 04⁴⁹. 7 jeux de données, traduits en 6 langues pour 6 d'entre eux (soit 37 jeux de données), y sont proposés :

- Hébergement & Restauration
- Fêtes & Animations
- Loisirs
- Services
- Divertissements
- Séjours
- Données touristiques (services de proximité, camping, commerçants, associations, etc.)

⁴⁸ www.mooc-paca.fr

⁴⁹ <https://tourisme04.opendatasoft.com/explore/?sort=modified&refine.language=fr>



The screenshot displays a web interface for a data portal. On the left, there is a sidebar with sections: '7 jeux de données' (7 data games), 'Filtres' (Filters) with a search bar and 'Tout effacer' (Clear all), 'Vue' (View) with 'Analyse' and 'Carte' (Map) options, 'Modifié' (Modified) with '2015', and 'Producteur' (Producer) with 'ADT et OTs des Alpes de Haute-Provence'. The main area shows six data cards, each with a title, description, producer, license, and visualization options (Tableau, Carte, Analyse, Export):

- Loisirs (Français)**: Loisirs touristiques proposés dans les Alpes de Haute-Provence.
- Séjours (Français)**: Séjours touristiques dans les Alpes de Haute-Provence.
- Fêtes et Animations (Français)**: Fêtes et animations dans les Alpes de Haute-Provence.
- Divertissement (Français)**: Divertissements dans les Alpes de Haute-Provence.
- Services (Français)**: Services touristiques (commerces, associations, organismes ...) dans les Alpes de Haute-Provence.
- Hébergement - Restauration (Français)**: Hébergements et restauration dans les Alpes de Haute-Provence.

Les Offices de tourisme ont accès à un masque de saisie pour renseigner l'offre touristique, alimentant ainsi leurs sites internet et applications sans contraintes techniques et financières.

L'information est accessible par tout le monde et sa réutilisation est simplifiée : les données brutes sont téléchargeables dans différents formats (csv, json, excel, geojson, shapefile).

De plus, une API et sa documentation sont proposées sur le portail, ainsi qu'une interface de test en ligne permettant aux développeurs d'expérimenter directement l'effet des différents paramètres d'APIs sur la remontée d'information.

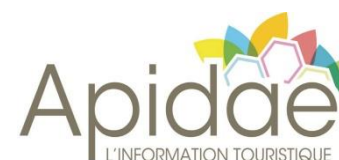
Ainsi des applications comme Visit04, qui présente les richesses naturelles, patrimoniales et touristiques du territoire ainsi que ses événements, ont vu le jour en s'appuyant sur cette base de données.

L'agenda touristique est également géré depuis cette plateforme.



4.2.4.2. APIADE

Plusieurs Offices du Tourisme ont fait savoir que l'outil proposé par OpenDataSoft ne répondait pas à leur besoin. C'est pourquoi l'OT de Gréoux-les-Bains a choisi de rejoindre le réseau APIDAE dès 2015, indépendamment de l'ADT, amenant d'autres OT à s'interroger sur une éventuelle migration. Dès 2014, la Région PACA avait déjà retenue APIDAE qui propose un réseau et une plateforme (et non un système propriétaire) basés sur la mise en commun de moyens pour une gestion collaborative de l'information touristique.



En octobre 2015, l'ADT a finalement annoncé que l'ensemble du département⁵⁰ basculerait sur APIDAE d'ici la fin du premier trimestre 2016, sans attendre la fin du contrat, passant ainsi d'un système de données ouvertes par défaut (open data) à un système de données partagées (shared data) bien que certaines soient ouvertes.

Initiée par le CRT Rhône-Alpes, APIDAE (anciennement SITRA) s'articule autour de deux éléments majeurs :

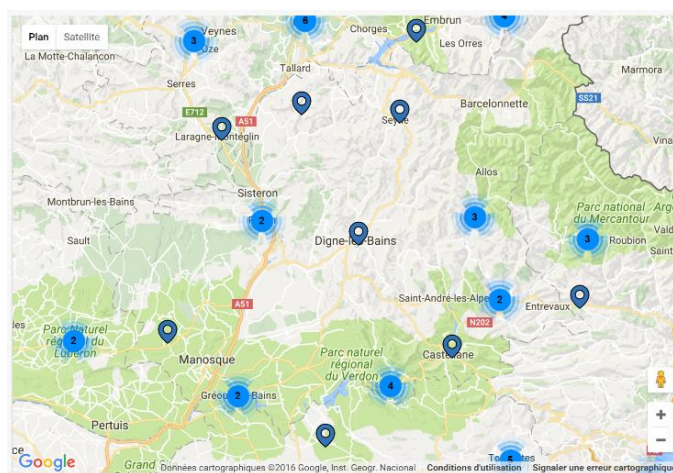
⁵⁰ Y compris Visit 04 et l'agenda touristique.

- **Un entrepôt de données utilisé pour gérer collectivement une base d'informations touristiques en ligne.** Utilisée par les 1000 structures membres du réseau, cette base de données alimente plus de 1000 projets numériques portés par des diffuseurs publics ou privés conventionnés. Parmi ceux-ci, on compte de nombreuses applications mobiles, ainsi que des programmes d'animation et des sites diffuseurs de l'offre touristique.
- **Un réseau composé de contributeurs (producteurs de contenu), de prestataires techniques et de diffuseurs.** 20 personnes réparties dans les territoires membres animent aujourd'hui ce réseau afin d'assurer une continuité dans la saisie des informations par les offices.



Chaque OT contribue financièrement au fonctionnement de la plateforme selon une grille tarifaire qui dépend de son propre budget. À titre indicatif, l'OT de Gréoux-Bains verse 3 000 € au réseau mais le plus gros des coûts est lié au travail de saisie.

Le département des Alpes de Haute-Provence compte aujourd'hui 16 contributeurs⁵¹, c'est-à-dire des membres d'APIDAE qui saisissent et enrichissent la donnée dans la plateforme. Une grande partie d'entre eux sont des offices de tourisme, mais des contributeurs « spécialistes » qui enrichissent certains types de données (ex : domaine de la culture, des hébergements...) sont aussi susceptibles de venir alimenter la base.



Contributeurs d'APIDAE situés dans les Alpes de Haute-Provence (Août 2016)

L'ADT, elle, intervient sur la production, la formation et le contrôle des données. Elle travaille actuellement sur deux aspects majeurs pour faire évoluer les données départementales contenues dans APIDAE :

- La traduction de contenu en langues étrangères : les compétences linguistiques des OT étant très variables, une réflexion est en cours sur la traduction automatique des fiches, ce qui constitue un enjeu de mutualisation important. La Région PACA a d'ailleurs lancé un chantier sur la mémoire de traduction qui consiste à créer une base de données de segments de texte traduits. Actuellement, APIDAE propose des traductions en 12 langues.

⁵¹ 13 offices du tourisme (Digne-les-Bains, Manosque, Reillanne, La Palud-sur-Verdon, Castellane, Blanche Serre-Ponçon, Val de Durance, Sisteron, Annot, Pays de la Motte du Caire-Turriers, Val d'Allos, Entrevaux, Collars-les-Alpes, Gréoux-les-Bains), le PNR du Verdon, Pays A3V

- La création de champs spécifiques dans APIDAE (données extra-touristiques) : dans les Alpes de Haute-Provence, il existe un circuit dédié aux lieux de tournage qui ne constituent pour l'instant pas une donnée référencée sur APIDAE. La réflexion porte donc sur la création d'un champ spécifique dédié au cinéma dans APIDAE, ce qui ferait évoluer la base pour tous les membres du réseau.

Le portail Verdon Tourisme : un exemple de mutualisation basée sur APIDAE

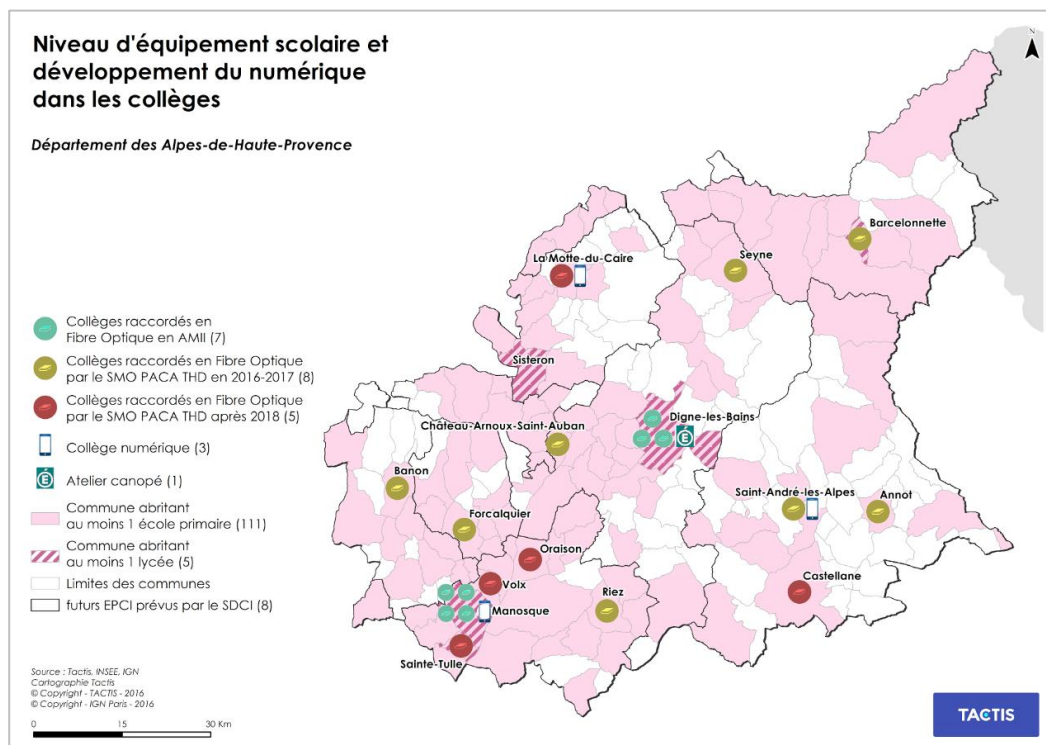
5 offices du tourisme et une commune du Pays A3V (Asses-Verdon-Vaire-Var) ont migré sur APIDAE en septembre 2014. Ils ont travaillé ensemble sur un projet de valorisation de toute l'offre du territoire, « des sources aux Gorges du Verdon », basé sur un portail de destination général et un site internet pour chacun des 5 offices de tourisme. Pour mener à bien ce projet en 6 mois, elles ont bénéficié d'un programme d'accompagnement, qui a permis une montée en compétence rapide et efficace des acteurs. Malgré des problématiques de budgets et de statuts différents, les 6 communes sont parvenues à créer un template unique, décliné en six sites différents (castellane-verdontourisme.com, lapalud-verdontourisme.com...), avec un back-office commun à toutes. Les sites sont dotés d'un outil de gestion des données touristiques de la destination : le Plugin WP e-tourisme développé par l'agence Iris Interactive.



La mutualisation des coûts de développement a permis aux plus petites villes comme Colmars d'accéder à ce type de prestation et donc de faire bénéficier de la même visibilité à l'ensemble du territoire. Ce projet a été récompensé par le trophée de l'efficacité lors du séminaire APIDAE 2015.

4.3. Éducation

État des lieux départemental	
Documents cadres <ul style="list-style-type: none"> Plan numérique pour l'éducation (2015) Feuille de route du numérique 2013-2017 - Académie d'Aix-Marseille Projet des Académies d'Aix-Marseille et de Nice (2015 – 2019) Plan départemental pluriannuel de modernisation des collèges (2 à 3 M€ par an) 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> Communes, Département, Région Académie Aix-Marseille dont la Délégation Académique au numérique éducatif Canopé 	
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> 169 écoles primaires et maternelles 21 collèges : 16 publics, 3 collèges de cité mixte, 2 collèges privés pour 7 900 collégiens 3 collèges numériques⁵² : collège Le Mont d'Or à Manosque, collège Marcel Massot à La Motte-du-Caire et collège René Cassin à Saint-André-les-Alpes 13 lycées : 10 publics (dont 7 généraux) et 3 privés, pour 5 500 lycéens Écoles primaires Atelier Canopé à Digne 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> ENT sur itslearning déployé dans les 19 collèges publics ENT Atrium Canopé déployé pour 8 lycées publics⁵³ Correlyce Canopé



⁵² http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10416594/fr/appeal-a-projets-colleges-numeriques-1510-colleges-et-1256-ecoles-deja-selectionnes

⁵³ <https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1gGAX4g8quZXctLckgmat5ORepPo>

Le **projet des Académies d'Aix-Marseille et de Nice (2015 – 2019)**, nouvellement fusionnées, inscrit dans ses objectifs⁵⁴ le développement de l'offre et de l'usage du numérique à l'École. Le numérique y est appréhendé comme l'une des clés de la lutte contre les inégalités qui contraignent l'apprentissage, par le développement d'une culture pédagogique innovante qui permet un partage des outils et des connaissances numériques. En particulier, la réussite des élèves pourrait résulter d'une meilleure communication, grâce aux nouvelles pratiques numériques, entre les élèves, les parents et les personnels éducatifs. Il est à noter que l'Académie d'Aix Marseille s'était déjà auparavant dotée d'une Feuille de route numérique (2013 – 2017) qui déclinait les efforts à mettre en œuvre et les gains attendus en la matière.

4.3.1. Écoles

En 2009 a été inaugurée la première "école numérique rurale" des Alpes de Haute-Provence, à Mirabeau. Elle a ainsi bénéficié d'un subventionnement de 10 000 euros sur son projet d'équipement en classe numérique. 26 écoles du département ont depuis été équipées d'un tableau blanc interactif ainsi que d'ordinateurs portables.

Les écoles de Digne, de Manosque et de Sisteron disposent d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) proposé par Canopé (Iconito Plus).



Enfin, dans le cadre du « Plan Tablette » (cf. plus bas), l'établissement scolaire de La Motte-du-Caire, en milieu isolé, dotera ses élèves de CM1-CM2 (et ceux de 6^e /collège), de tablettes susceptibles de faciliter l'innovation pédagogique.

4.3.2. Collèges

Dans une **démarche volontaire**, le Département accompagne depuis longtemps la montée en gamme des collèges dans le cadre de sa compétence. Il a pour vocation au terme du premier plan quinquennal en 2018, de relier tous les établissements au haut débit. Le transfert de la compétence équipement numérique dans les collèges, effective sur le département, a donné lieu à six orientations stratégiques autour de 3 axes :

4.3.2.1. Améliorer le parc de matériel informatique

Les collèges représentent un parc informatique de 1 300 postes (un ordinateur pour 4 collégiens, renouvelé tous les 5 ans). Le remplacement du parc représente un budget annuel d'environ 200 000 euros.

Le Département expérimente - de manière prudente - la **diffusion d'outils nomades** dans les collèges, dans le cadre d'un « **plan tablette** ». Une soixantaine de tablettes doivent être fournies dans 3 établissements : celui de la Motte-du-Caire en milieu isolé⁵⁵ ainsi que deux Collèges Connectés⁵⁶ (le collège du Mont d'Or à Manosque et le collège René Cassin à Saint-André des Alpes). Les « CoCons » ont vocation à être des "établissements-ressources" sur leur territoire, à la fois lieux de formation, d'incubation et de réflexion sur les pratiques pédagogiques innovantes. Dans un premier temps, le nomadisme de ces nouveaux outils numériques sera limité :

- Leur usage devrait être circonscrit au sein du collège, et non pas ouvert au domicile des élèves ;

⁵⁴ Axe 2 : Mieux accueillir pour assurer l'équité

⁵⁵ Pour les élèves de 6^{ème}

⁵⁶ Soixante-douze collèges ont été sélectionnés comme établissements pilotes à l'échelle nationale pour développer les usages pédagogiques du numérique. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'investissements spécifiques.

- La configuration des tablettes sera de nature à ne pas accueillir de logiciels extérieurs.

La diffusion de ces tablettes sera progressive : d'un usage collectif (une tablette pour quatre élèves à la rentrée 2016) à un usage individuel à moyen terme si l'expérience est concluante. A cette échéance de 4 ou 5 ans, qui correspond à un cycle d'usage des tablettes fournies par la collectivité, le déploiement des outils nomades pourrait prendre la forme du BYOD (*Bring your own Device*) qui implique que les collégiens pourraient utiliser leur propre tablette (ou ordinateur portable) dans le contexte scolaire. Les tablettes seront aussi mises à disposition des enseignants de manière à les aider à développer de nouveaux usages pédagogiques.

Dans le cadre d'un projet ALCOTRA, 10 collèges du département ont été dotés en 2006 d'équipement de visio. Le collège connecté de Saint-André des Alpes dispose par exemple d'une salle de visioconférence utilisée principalement pour des échanges linguistiques. Dans cette zone relativement enclavée, il était jusqu'à présent nécessaire de « fermer » tous les autres usages Internet du collège pour envisager une visioconférence, aussi le SMO PACA THD a prévu de connecter prioritairement le collège en fibre optique, ce qui devrait faciliter un usage plus intensif de ce service apprécié pour l'enseignement des langues.

4.3.2.2. Garantir le bon fonctionnement global des réseaux locaux

Le Département a la charge du bon fonctionnement global des réseaux informatiques au sein des collèges. Cela passe par le renouvellement des serveurs, l'amélioration et parfois la reprise complète du câblage, ainsi que le remplacement ou le complément des matériels nécessaires au bon fonctionnement du réseau local. Avant même que le Département ne soit légalement tenu d'assumer cette responsabilité suite à l'adoption en 2013 de la loi Peillon, le Conseil départemental s'était engagé dès 2011 par convention à assurer le bon fonctionnement des infrastructures du réseau de télécommunication des collèges. Dans les collèges du département, le plan de renouvellement du matériel, des serveurs et des réseaux est achevé. Conformément à la convention de 2011, seront financés sur le reliquat des crédits les compléments au parc des vidéoprojecteurs, pour atteindre partout un taux d'équipement de 80% des salles d'enseignement. Il est également prévu d'installer le Wifi dans toutes les classes.

La loi Peillon de 2013 implique une obligation de résultat dans la gestion des systèmes d'informations des collèges et dans la qualité de fonctionnement des réseaux. Cette obligation représente pour la collectivité une charge assez importante :

- Une équipe technique dans les services académiques assure actuellement un minimum de soutien mais sa charge va être transférée au Département ;
- Un certain nombre de postes de surveillants (relevant de l'Académie) qui assumaient un soutien à la maintenance des SI dans les collèges vont être réorientés par les principaux vers des postes d'aide à la vie scolaire : le Département devra assumer seul la charge des SI ;
- Pour répondre aux besoins croissants en maintenance des SI des collèges, un redéploiement des ressources humaines du Département sera nécessaire vers ces métiers, ce qui se traduira par la création de 4 ou 5 postes. Ils constitueront une équipe en charge, à distance, de ces systèmes, tandis que les agents techniques des collèges seront formés pour pouvoir assurer une assistance de premier niveau (type redémarrage, installations) sur le terrain, à l'interface avec les intervenants extérieurs (CD ou prestataires informatiques extérieurs).
- Le régime d'amortissement est estimé entre 1 million à 2 millions d'euros par an

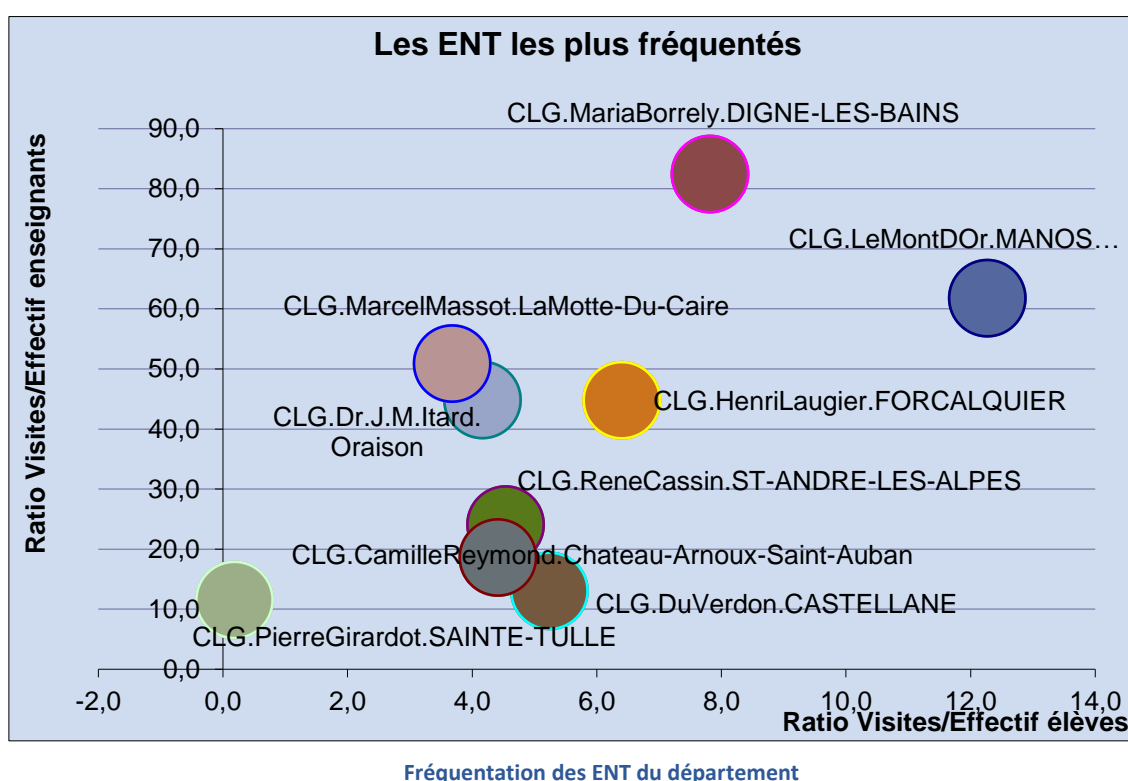
4.3.2.3. Déployer un espace numérique de travail

Précurseur dès 2009 dans le développement des ENT, le Conseil Départemental a doté les 19 collèges⁵⁷ d'ENT à la rentrée 2012 à l'occasion d'un projet commun porté à la fois par l'Académie d'Aix-Marseille et la collectivité de rattachement.

Depuis la rentrée scolaire 2013, c'est le produit Itslearning⁵⁸ qui est mis à disposition de tous les collèges publics du département. Depuis la rentrée 2015, chaque établissement se voit de plus offrir la possibilité d'intégrer OMT ou Pronote au sein de l'ENT afin de bénéficier d'une authentification unique. Le produit Itslearning offre un grand panel de possibilités :

- En matière de **communication** : une messagerie interne mise à disposition de tous les acteurs du collège, un agenda, une page d'accueil permettant la diffusion d'informations internes à l'établissement ;
- En matière de **pédagogie** : création d'espaces collaboratifs permettant le partage de documents, la création de contenus, la collecte de documents, mais aussi des exercices⁵⁹. Il permet aussi l'enregistrement direct et le partage de contenus audio et vidéo (pour la baladodiffusion) ainsi que des forums et la possibilité d'organiser des visioconférences.

Cependant, il faut remarquer que la mise en place systématique des ENT n'a pas suscité d'usages intensifs en matière de numérique éducatif : la fréquentation des ENT⁶⁰ est relativement faible dans le département (10,4 visites par visiteur unique et par an), par rapport à la moyenne nationale (15,8). On remarque que l'usage de l'ENT dépend étroitement de son acceptation par les enseignants et de l'accompagnement de la vie scolaire, c'est pourquoi les usages varient significativement selon les établissements.



⁵⁷ Dont 3 collèges sont associés à des lycées au sein de cités scolaires

⁵⁸ En remplacement de Scolastance, qui avait été adopté dès 2009 pour 5 collèges précurseurs. Dans les faits, l'outil Scolastance était développé par Infostance qui a été racheté par ItsLearning.

⁵⁹ Les logiciels de type « exercices » proposent des énoncés et sont en mesure de valider ou d'invalider de manière interactive la réponse de l'élève.

⁶⁰ Les chiffres suivants sont issus d'un outil de suivi, Dispositif Audience ENT, proposé par la Caisse des Dépôts.

En complément des initiatives du Département, la ville de Digne s'est investie en partenariat avec le réseau Canopé et la Ligue de l'Enseignement dans la rédaction d'un projet d'éducation dédié à la production numérique dans les collèges et les écoles du Département. Les sujets identifiés sont : le codage, la 3D, la cartographie et les webmedias, qui seront traités via des logiciels libres. Cette initiative a valu à Digne, labellisée « Ville Internet 3@ » en 2016, la mention de « numérique éducatif ».

4.3.3. Lycées

Pour les lycées, la Région a mis en place une politique structurante permettant des liaisons de 4 à 8 Mbit/s avec des mises à niveau possibles en cas de saturation constatée. Sur les usages, le Conseil régional a mis en place depuis 2007 une politique de contenus accessibles en ligne au travers de **Correlyce**⁶¹ (accès à des ressources numériques hébergées chez des éditeurs via un système d'annuaire propre à la Région). Cette action est gérée par le service dédié à l'informatique dans les lycées (69 personnes). La Région envisage d'enrichir cette politique par des outils de travail collaboratif par exemple cahier de texte en ligne.

La Région PACA déploie actuellement un **ENT dénommé ATRIUM**, destiné aux lycées de la Région, qui devrait être généralisé à fin 2016.



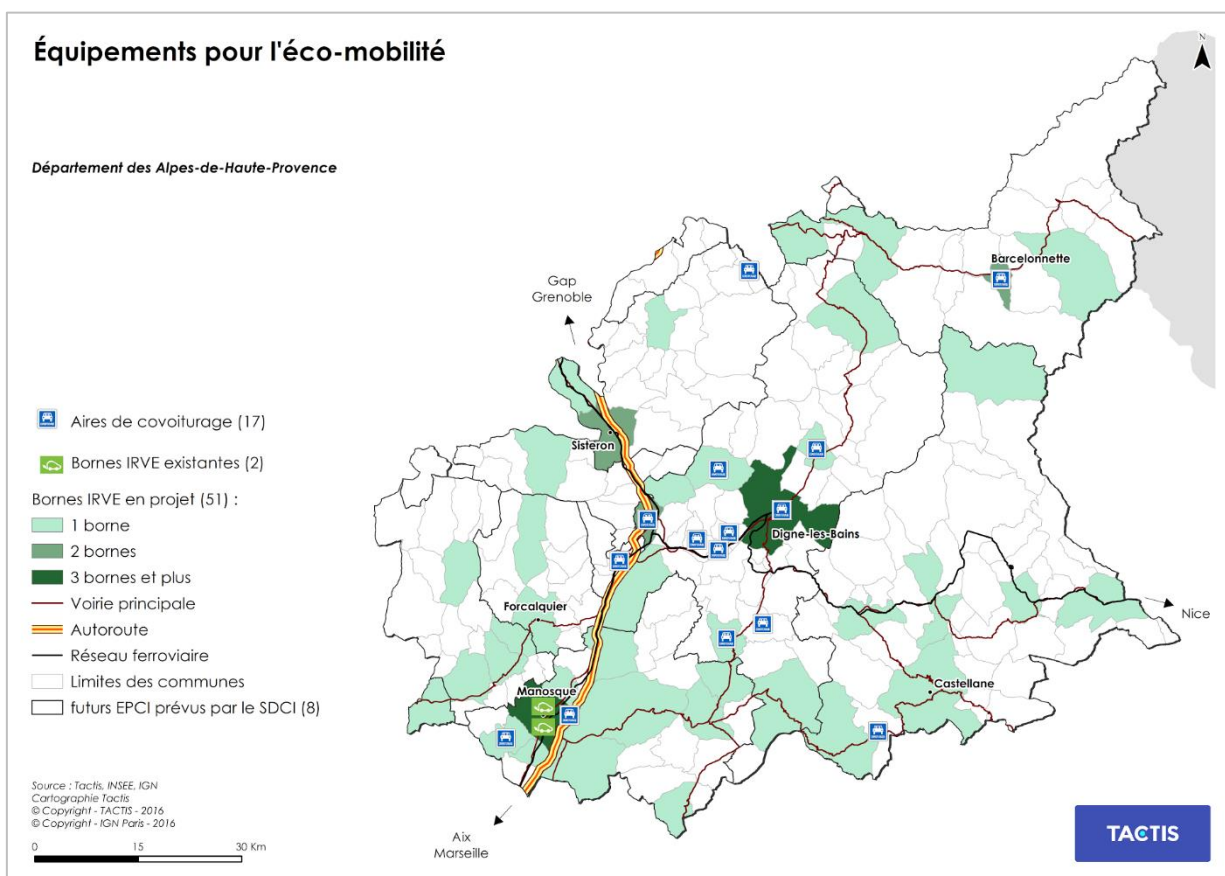
Le **réseau Canopé** proposait depuis novembre 2015 aux enseignants du lycée et du collège de participer au projet EGO-PAC avec pour objectif de créer un « environnement métier hors de la classe ». Dans ce programme de recherche et développement qui touche à sa fin à l'été 2016, les enseignants étaient invités à acquérir des compétences numériques pour s'approprier une plateforme évolutive et ergonomique d'e-éducation. Cette expérimentation s'inscrivait dans le Programme d'Investissement d'Avenir « Société Numérique », dans le cadre des « Services numériques innovants pour l'E-éducation ».

Le lycée des Iscles de Manosque a accueilli en mai 2016 la finale du **concours ITER Robots** qui voit s'affronter des équipes de lycéens ou de collégiens ayant conçu des robots automatisés miniatures. L'objectif est de susciter l'intérêt des jeunes collégiens ou lycéens pour un secteur robotique essentiel dans le transport des composants lors des opérations de maintenance de structures tel que l'ITER implanté à Cadarache. Ce concours devrait s'ouvrir à d'autres académies que celle d'Aix-Marseille ainsi qu'à des équipes internationales.

⁶¹ NB : à partir de juillet 2016, Correlyce devient un service d'ATRIUM (www.atrium-paca.fr/correlyce)

4.4. Transports et mobilité

État des lieux départemental	
Documents cadres <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Régional des Infrastructures de Transport (PACA, 2006), en révision dans le cadre du SRADDET, dont l'avant-projet transport (2015) mentionne la réduction des déplacements grâce à l'aménagement numérique, le télétravail et les vidéoconférences • Plan Climat Énergie Territorial du département adopté en 2011 • Plan Directeur de Déploiement des IRVE (2015) du SDE04 • Contrats d'axe des Chemins de fer de Provence (2013) 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> • Région • Département • EPCI • Syndicat d'Énergie 04 (SDE 04) 	
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> • 17 aires de covoiturage • 2 bornes IRVE à Manosque (Auchan) et établissement Renault, pour 10 à 20 véhicules électriques privés 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> • PACA Mobilité • Covoiturage04.fr • Inforoute04.fr



L'amélioration des réseaux de transports et de la mobilité est une préoccupation constante dans un territoire montagnard comme celui des Alpes de Haute-Provence, notamment en hiver lorsque le réseau routier est soumis à rude épreuve. Dans une démarche parallèle, le Département et ses partenaires cherchent à favoriser les pratiques de télétravail, d'abord en interne en facilitant l'accès à distance aux outils de travail des agents, ensuite en développant des espaces de co-working pour limiter les besoins de déplacement des travailleurs.

4.4.1. Informer les usagers en déplacement

Le Département des Alpes de Haute-Provence n'a pas développé d'outil d'aide à la mobilité en transports en commun. Le portail du Département renvoie à la solution développée par la Région.

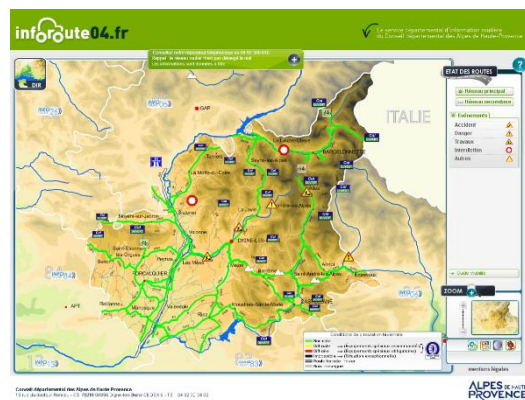
PACA Mobilité

Dans le cadre de sa politique de développement et de coordination des transports collectifs, la Région PACA a créé l'application web et mobile PACA Mobilité qui centralise, à partir de données ouvertes, les informations des différents réseaux de transport de la région (y compris le vélopartage) afin de faciliter l'intermodalité et de fournir une solution complète aux usagers, y compris sur les derniers kilomètres.



Inforoute04

Depuis octobre 2013, les usagers du réseau routier du département peuvent consulter l'état des routes principales et secondaires sur ce site internet dédié à l'inforoute. Il permet d'accéder à une information journalière sur les conditions de circulation et les éventuelles difficultés rencontrées. Un lien vers ce site est disponible bien que peu visible sur la page « déplacements » de mondepartement04.fr, en revanche aucune application mobile ne permet d'accéder à la même information. Aucun module de visionnage des webcams surveillant les routes n'est par ailleurs proposé.



4.4.2. Développer la mobilité électrique

Les bornes IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques) sont des outils connectés par excellence. À partir de leur fonction initiale – la recharge des véhicules électriques – elles peuvent devenir à terme le socle d'une offre de services connectés pouvant occuper l'utilisateur durant le temps de rechargement.

En 2015, le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE 04) a adopté un amendement statutaire pour intégrer dans son champ de compétences le déploiement d'IRVE. Avec l'aide du cabinet Greenolia, il a alors établi un Plan Directeur de Déploiement des IRVE concernant 50 bornes accélérées

et 3 bornes rapides⁶², en prenant en compte de manière spécifique les besoins exprimés par chaque collectivité, et avec le soutien financier de l'ADEME (pour un budget total d'un million d'euros).

Les premières bornes, adaptées à la fois aux voitures et aux vélos et comprenant un écran tactile, seront livrées fin 2016. Le marché global de fourniture, de pose des bornes, d'exploitation commerciale et de maintenance, est en cours d'attribution. Il implique notamment que le prestataire organise la supervision des bornes avec un service de paiement par smartphone (NFC) ou par carte bancaire. Un badge spécial pour les collectivités devrait être mis en place. La possibilité de valoriser les bornes par de la publicité (via les écrans tactiles) est envisagée.

En parallèle à ce plan de déploiement, un groupement d'achat sur des bornes complémentaires est envisagé. Il serait ouvert à des acteurs privés comme les exploitants de campings. Ce groupement serait réalisé avec un partenaire voisin qui est précurseurs en matière de déploiement des IRVE : le SyMe 05 (syndicat d'énergie des Hautes-Alpes).

4.4.3. Favoriser les transports en commun touristiques avec le Contrat d'axe Chemins de fer de Provence

Cette voie de chemin de fer, connue sous le nom de « train des Pignes », constitue un axe stratégique qui relie la métropole Nice-Côte d'Azur et Digne-les-Bains en passant par la Plaine du Var, desservant ainsi une aire d'influence de 400 000 habitants.

Elle fait l'objet d'investissements importants de la part de la Région PACA qui en a repris l'exploitation, via une régie, depuis le 1er

janvier 2014. Le contrat d'axe Chemins de fer de Provence - dont le comité de pilotage, présidé par la Région, rassemble des collectivités, les EPCI, l'État et des opérateurs locaux - a été élaboré en 2013 et décliné en conventions d'applications en 2014. Il a pour ambition de favoriser l'utilisation des transports en commun en mettant en œuvre une stratégie de développement local du territoire. Concernant les usages et services qui accompagneront cet aménagement, un certain retard a été pris : il est par exemple impossible d'acheter un billet ailleurs que dans les gares principales. C'est pourquoi **la Régie Régionale des Transports (RRT) et le SICTIAM ont élaboré un projet de « Développement de services numériques innovants pour les Chemins de fer de Provence »** afin de déployer une gamme de solutions numériques destinées à améliorer le fonctionnement de la ligne et le confort des voyageurs (cf. ci-contre).



Les services numériques proposés pour le train des Pignes

- Accès à Internet dans les gares grâce aux hotspots Wifi CIGALE
- Système d'information voyageur : écrans dans les gares et les trains et bornes de repérage dans les gares principales
- Signalement de dysfonctionnements par les utilisateurs grâce à des QR Codes
- Bornes de recharge électrique pour les appareils numériques et les vélos
- Assistant de trajet digital pour favoriser l'intermodalité à la sortie de la gare
- Achat de billets en ligne
- Guide touristique sur les lieux traversés par le train (via une application mobile ou des bornes interactives en gare)
- Accès à des contenus multimédias durant le trajet

⁶² Une borne « lente » recharge un véhicule en 12h en moyenne, il faut 8h pour la borne « normale », 4h pour la borne « accélérée » et 20 à 30 min pour la borne rapide.

Dans le cadre de ce partenariat pour la modernisation de la ligne, un dossier de demande de subvention dans le cadre du PO FEDER a été remis en juin 2015. Ce partenariat a conduit à la construction d'un tout nouveau site web basé sur l'expérience utilisateur et au **développement d'une application mobile**, inaugurée le 25 mai 2016. Cette application, en plus de diffuser de l'information « classique », envoie également de l'image et du son au voyageur qui profite d'une réelle visite guidée des lieux qu'il traverse.



4.5. Environnement, énergie et sécurité

État des lieux départemental

Documents cadres

- Schéma Régional Climat-Air-Énergie (2013)
- Plan Climat Énergie Territorial du Département adopté en 2011, élaboré avec 6 partenaires territoriaux
- Agenda 21 départemental (2009)
- Schéma des énergies nouvelles (2011) intégré à l'Agenda 21 départemental
- Agenda 21 de la DLVA et de la CCABV (2013)
- Schéma Directeur Des Espaces Naturels Sensibles (2008-2013)
- Plan d'actions de la préfecture pour la prise en compte des risques naturels et technologiques 2014
- Conventions TEPCV
- Projet Flexgrid
- Opération d'Intérêt Régional (OIR) du Val de Durance (autour d'ITER) : DIRE de l'État (2010)

Acteurs publics clés

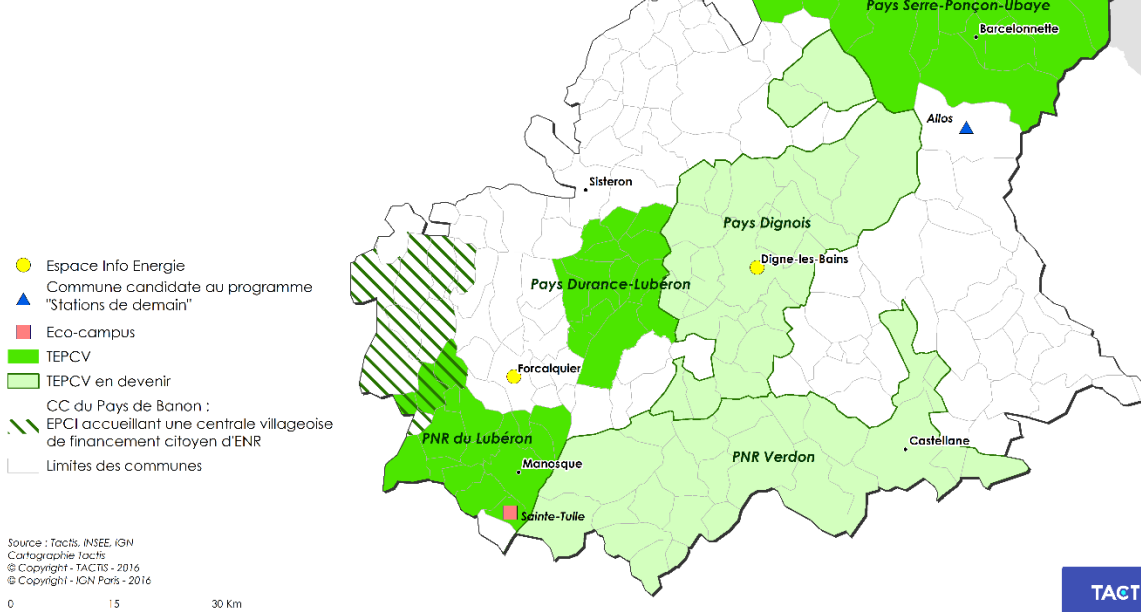
- Régions
- EPCI
- Porteurs TEPCV
- SDIS

Présence physique de services

- Eco-campus à Sainte-Tulle
- Espaces Info Énergie

Les territoires de projet énergétique : TEPCV

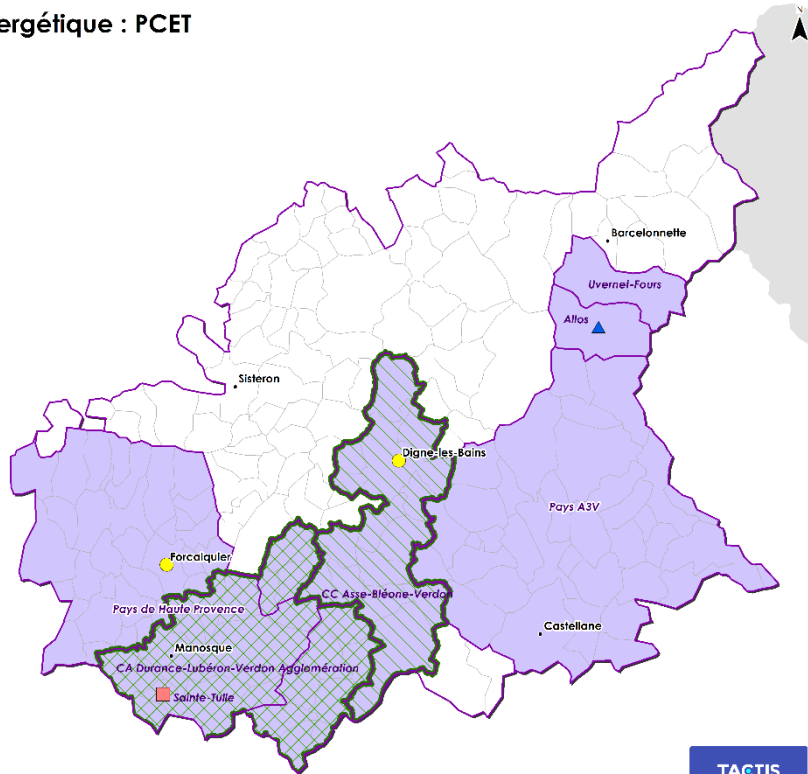
Département des Alpes-de-Haute-Provence



Les territoires de projet énergétique : PCET

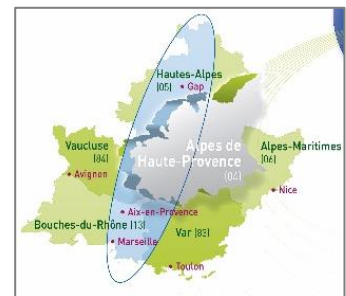
Département des Alpes-de-Haute-Provence

- Espace Info Energie
- Commune candidate au programme "Stations de demain"
- Eco-campus
- Les 6 territoires partenaires du PCET du CD04 (2011)
- EPCI devant remettre un PCAET avant le 31/12/2016 : CC ABV
- PCET validé (mars 2016) conformément à l'obligation : CA DLVA
- Limites des communes

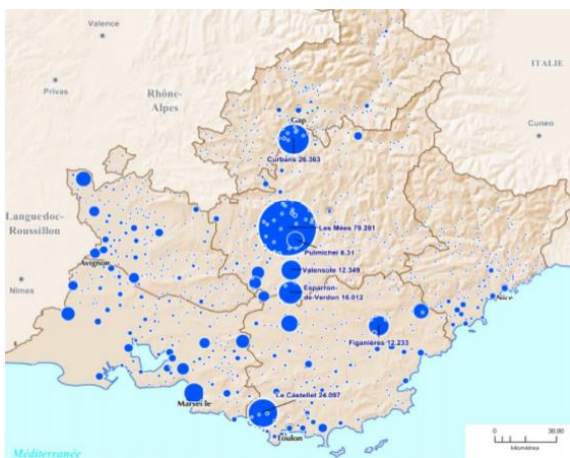


TACTIS

Les Alpes de Haute-Provence sont l'un des hauts lieux de l'énergie renouvelable en France avec une production hydroélectrique conséquente et de nombreuses installations photovoltaïques, notamment celle de la Colle des Mées qui, avec 200 hectares, est le premier parc photovoltaïque de France. Cette spécialisation énergétique justifie l'appellation « Vallée des Énergies Nouvelles », utilisée pour désigner la Vallée de la Durance.



Carte de la Vallée des Énergies Nouvelles (ci-dessus) et carte des unités de production photovoltaïque en région PACA (ci-dessous)

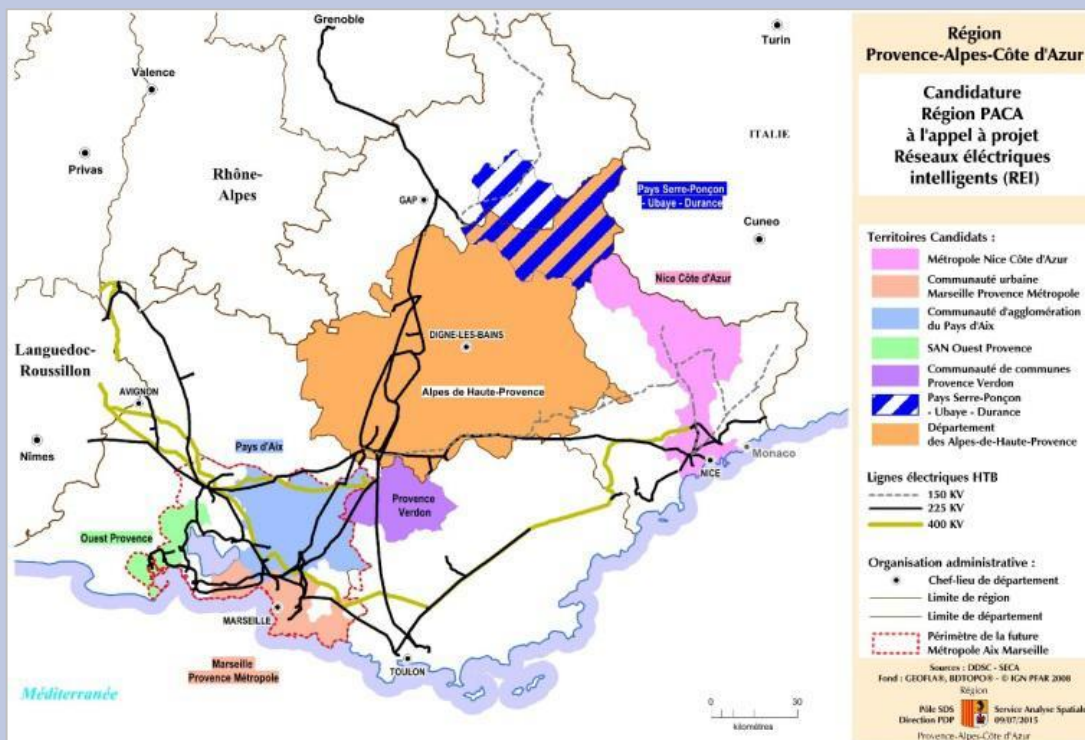


La région PACA, première région solaire de France, dispose également d'un important gisement de production hydroélectrique, notamment à travers la chaîne EDF Durance-Verdon (30 centrales, 17 barrages), capable de mobiliser en 10 min, 2000MW, pour produire en moyenne chaque année 6 milliards de kWh, soit environ 20 % de la consommation régionale.

4.5.1. *Projet Flexgrid (PACA)*

Appel à projet « Réseaux électriques intelligents » (REI) – Projet FLEXGRID

En réponse à l'appel à candidature lancé par le Gouvernement pour choisir des territoires de déploiement à grande échelle des Réseaux Électriques Intelligents (REI), la Région PACA a déposé en juillet 2015, la candidature régionale « FLEXGRID ». Ce projet innovant qui réunit collectivités territoriales (cf. carte ci-dessous), industriels, pôles de compétitivité et PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire), propose des expérimentations à grande échelle pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.



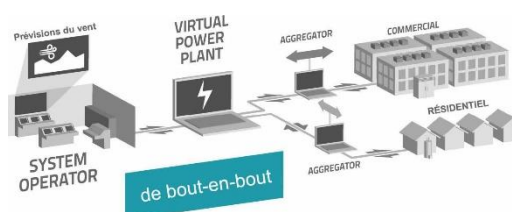
Suite à la labellisation de ce projet en mars 2016, la Région PACA bénéficiera d'un accès prioritaire aux 50 millions d'euros dédiés dans le cadre des grands investissements d'avenir et de 40 millions d'euros d'investissements portés par les gestionnaires de réseaux, RTE et ERDF. Ces aides viennent s'ajouter aux 150 millions d'euros d'investissements publics et privés réalisés en faveur des projets de la candidature Flexgrid. 27 projets de territoire sont envisagés, ce qui représenterait 6 200 créations d'emplois.

Sur le territoire départemental, les candidats sont :

- le **Département des Alpes de Haute-Provence**,
- le **Pays de Serre-Ponçon-Ubaye-Durance** : projet des Orres (05) – Station de montagne intelligente et durable.

Projet Flexgrid dans les Alpes de Haute-Provence : centrale virtuelle combinant différentes sources d'ENR

Les **centrales virtuelles (VPP pour virtual power plant)**, en agrégeant différents types de moyens de production décentralisée, permettent d'intégrer plus facilement les EnR à rendement variables dans les systèmes électriques. L'agrégation permet d'accroître la valeur pour l'ensemble



des acteurs en améliorant la prédictibilité et en sécurisant la production.

Le projet, pour un budget de 1,3 millions d'euros sur 4 ans, s'appuie sur un ensemble de moyens de production hydroélectrique « régional » de puissance significative, à savoir la Moyenne Durance, comprenant les centrales situées dans les Alpes de Haute-Provence à **Oraison, Manosque, Le Lague, Sainte-Tulle**, et dans les départements voisins à Brillanne et Beaumont, soit environ 250 MW de puissance installée. La possibilité reste ouverte d'intégrer à terme le barrage **de Sainte-Croix** (à la frontière des Alpes de Haute-Provence et du Var) qui dispose d'une turbine de 80 MW et d'une turbine-pompe de 55 MW.

4.5.2. Eco-campus Méditerranée à Sainte-Tulle

Ancien centre de formation EDF, ce complexe situé à Sainte-Tulle doit être réaménagé par la DLVA en campus spécialisé dans les énergies nouvelles et le développement durable. Il sera exploité par la CCI et par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Il bénéficie pour cette orientation de la proximité de la cité des énergies, du CEA de Cadarache et du projet ITER (cf. ci-contre). Il a vocation à dispenser des formations diplômantes adaptées aux métiers des énergies décarbonées grâce à des enseignements et des équipements techniques spécifiques selon trois thématiques complémentaires :

- L'installation, la maintenance et le démantèlement de dispositifs de production d'énergies décarbonées,
- La maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment et l'économie des flux énergétiques,
- La commercialisation de biens et services en énergie et environnement.

En outre, des formations à forte dimension numérique sont envisagées sous la forme de BTS de type électrotechnique, en partenariat avec les entreprises spécialisées du secteur. En particulier, une entreprise spécialisée sur l'installation de la fibre optique est associée à ce projet. Plus de 400 élèves en alternance seront accueillis à la rentrée 2016 dans un bâtiment à énergie positive (BEPOS) de 2 900 m², qui sera un modèle pour des étudiants formés à la performance énergétique. Il est prévu de relier ce bâtiment en fibre optique et de le rendre facilement accessible depuis Manosque avec une ligne de transport en commun dédiée.

Cette initiative est intégrée au programme Flexgrid de la région PACA, l'objectif étant d'adapter les compétences des jeunes par la formation professionnelle aux besoins générés par le déploiement des Réseaux Électriques Intelligents dans la région. Initialement prévue pour la rentrée 2016, la livraison de l'Eco-campus de Sainte-Tulle a pris du retard et aura lieu à la rentrée 2017.



La proximité du projet ITER

Le site de Cadarache près d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) abrite depuis 1959 un centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique et mobilise aujourd'hui 4300 personnes. Ce site a été retenu en 2005 pour accueillir le projet **ITER**. 35 pays se sont engagés dans ce projet et participent à la construction d'une machine qui doit démontrer que la fusion peut être utilisée comme source d'énergie à grande échelle, non émettrice de CO₂.

Il convient de souligner que les entreprises impliquées dans le projet ITER réclament un accès au THD plutôt qu'au HD, comme le rappelle le DIRE de l'État au sujet du Val de Durance (2010). La couverture numérique de qualité du Val de Durance avait alors été identifiée comme l'un des objectifs majeurs de la stratégie territoriale proposée, notamment en fédérant les projets NRA et les RIP.

4.5.1. Photovoltaïque

Le territoire départemental a été précurseur dans la mise en place d'un **guichet unique pour les porteurs de projets photovoltaïques**, centralisé à la sous-préfecture de Forcalquier. Ce service, regroupant l'État et ses partenaires locaux, permet de faciliter les démarches administratives des porteurs de projets tout en leur offrant un accès aux experts de la filière. L'exploitation de l'énergie photovoltaïque apparaît particulièrement importante dans le département compte tenu des coûts importants d'acheminement de l'énergie dans les parties les plus reculées du territoire : l'alternative des panneaux photovoltaïques en autoconsommation s'avère parfois plus rentable.

4.5.2. Eau

La DLVA s'est dotée de la compétence de l'eau, c'est l'un des points forts de la solidarité intercommunale. Cette échelle de gestion et d'exploitation permet d'envisager l'adoption de nouvelles technologies, c'est pourquoi la DLVA a pour projet de poser des compteurs d'eau pour superviser le réseau par un système de télé-relèves. Le territoire essentiellement rural de la DLVA est trop éclaté et faiblement doté en infrastructures de télécommunications pour envisager une couverture intégrale, mais ce dispositif devrait couvrir une bonne partie du réseau d'eau. Le prestataire retenu pour collecter et traiter les relèves est InCom, qui sera propriétaire des données collectées.

4.5.3. Sécurité

4.5.3.1. Vidéo-protection

La ville de Manosque a pour projet de déployer un dispositif de vidéo-protection. Des caméras HD seront installées autour du centre-ville ainsi que dans certains emplacements stratégiques de la périphérie, notamment l'hôpital de Manosque.

4.5.3.2. SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est engagé sur de nombreuses démarches de mutualisation à haute dimension numérique :

- Le **Centre Euro-méditerranéen de Simulation des Risques (CESIR)**⁶³, situé à Valabre (Bouches-du-Rhône), est un plateau de simulation de tous types d'incidents, de moyens de défense et de combats de feux incluant :
 - Une cartographie SIG en cours d'élaboration pour suivre l'évolution du niveau de sécheresse de la masse végétale,
 - Un système transfrontalier de vigie aérienne et au sol, impliquant des caméras reliées à un système de reconnaissance d'images permettant l'identification automatique des départs de feu.



Le croisement de ces données permet d'anticiper les départs de feu potentiels ou probables, et de concentrer les moyens d'intervention sur les zones ainsi identifiées, car la maîtrise des départs de feu est décisive dans la lutte contre les incendies. La formation par des outils de simulation 3D est également un axe important de ce programme.

- Le projet **PICRIT** (Protection des infrastructures critiques transfrontalières pour la sécurité civile)⁶⁴ est un projet européen financé dans le cadre du programme ALCOTRA 2007-2013. L'objectif est de construire des protocoles pour la coordination des secours transfrontaliers en matière de prévention, de protection civile et de gestion des crises. Associant le SDIS des Alpes de Haute-Provence à deux partenaires turinois - l'Institut Supérieur sur les systèmes Territoriaux pour l'Innovation (ISTI), et l'agence de développement Lamoro – ce projet se fixe 3 objectifs déclinés sur 4 lieux d'expérimentation (le barrage de Castillon et la RD 900 côté français) :
 - La mise en place de protocoles entre les systèmes d'alerte et de communication des deux côtés de la frontière avec exercices de simulation,
 - La constitution d'un groupe d'adresses scientifique et méthodologique pour la gestion des données et des flux d'information (GISEM),
 - La constitution d'une base de données détaillée.
- Au niveau du SDIS, il existe un projet à moyen terme de création d'une plateforme de secours mutualisée entre les pompiers et les services de police.



4.5.4. Smart Stations

La station d'Allos (exploitée en délégation de service public) a candidaté à l'été 2016 pour un contrat « Station de demain », en réponse à l'appel à projet de la région PACA d'un montant de 100 millions d'euros sur 5 ans. La candidature est portée par la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Val d'Allos⁶⁵, délégataire de la station, et avec celui de la commune d'Allos.

⁶³ <http://www.entente-valabre.com/blog/215/48/inauguration-du-cesir-par-monsieur-bernard-cazeneuve-ministre-de-l-rsquo-interieur-et-monsieur-christos-stylianides-commissaire-europeen>

⁶⁴ <http://www.risknet-alcotra.org/fr/index.cfm/base-donnees-projets/picrit.html>

⁶⁵ Les frais de fonctionnement du SMVA sont supportés par le CD04 et par la CCHVVA respectivement à hauteur de 55% et 45%.

Si l'essentiel des fonds récoltés à travers cet appel à projet, et de manière parallèle auprès des financements européens, devrait être utilisé pour la rénovation et la modernisation des remontées mécaniques et du cœur de station, un des axes de développement retenu est aussi consacré à l'intégration d'outils numériques tels des capteurs, des caméras, des panneaux d'information et des applications touristiques, pour améliorer à l'échelle du domaine skiable la gestion à distance par l'exploitant et la qualité d'usage pour les touristes. Cependant, **la stratégie numérique de cette « station connectée » n'est pas encore précisée et ne semble pas devoir être priorisée**. Ces innovations numériques sont envisageables grâce au projet de raccordement de la station d'Allos à la fibre optique, prévue par le SMO PACA THD.

Dans la perspective d'un rapprochement des stations d'Allos et de celle du Pra-Loup, prévue pour 2018, ces solutions pourraient être mutualisées : c'est l'enjeu de la mise en place d'une liaison skiable entre ces deux domaines.

4.6. Sport et culture





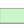
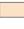




État des lieux départemental	
<p>Documents cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma départemental cyclable (2012), dans le cadre du Plan Intégré Transfrontalier (PIT) signé entre le Département et la Province de Cuneo en Italie, « Nouveau territoire d'itinérance » • Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (2015) • Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) • Plan départemental de développement de la Lecture publique (mis à jour en 2009) 	
<p>Acteurs publics clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département (dont Médiathèque départementale, Archives départementales, Service d'archéologie) • Région • EPCI et communes 	
<p>Présence physique de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Parcs Naturels Régionaux et 1 Parc Naturel National • 80 musées et écomusées : dont 9 musées labellisés « Musée de France » et 2 musées départementaux (le musée de Préhistoire des gorges du Verdon, le musée de Salagon) • 11 stations de ski dont 9 stations villages • 6 000 km de sentiers pédestres balisés et 800 km de sentiers équestres balisés • 3 grandes traversées VTT labellisées • 21 stations-services pour vélo • 1 500 voies d'escalade et 3 « via ferrata » • 5 aérodromes • 50 aires de décollage et d'atterrissage pour le vol libre • 2 000 km de rivières, grands lacs et 32 lacs de montagne, 8 étangs pour la pêche • 86 bibliothèques et médiathèques • Maison des métiers du livre 	<p>Présence numérique de services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites des musées du département • Site de la Médiathèque départementale⁶⁶ • Site des Archives départementales • RIC • Applications mobiles Visit04 et Eau en Couleur⁶⁷ • Applications mobiles Muséotopia et Gassendi Curiosity (Musée Gassendi)

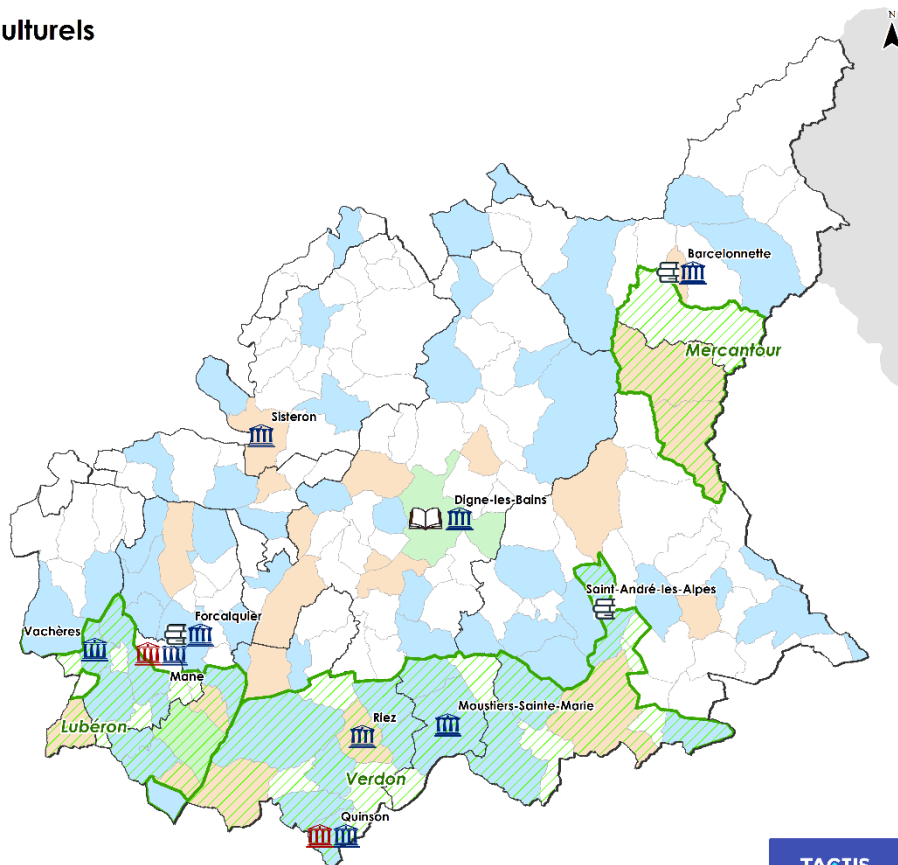
⁶⁶ mediathequedepartementale.cg04.fr

⁶⁷ www.visit04.com

Principaux équipements culturels

Département des Alpes-de-Haute-Provence

-  "Musées de France" (9)
-  Musées départementaux (2)
-  Médiathèque départementale (1)
-  Bibliothèque relais de la médiathèque départementale (3)
-  Bibliothèques indépendantes (2)
-  Bibliothèques niveaux 1 et 2 (22)
-  Bibliothèques niveaux 3, 4 et 5 (61)
-  PNR (3)
-  Limites des communes
-  futurs EPCI prévus par le SDCI (8)



Source : Tactis, INSEE, IGN
Cartographie Tactis
© Copyright - TACTIS - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

0 15 30 Km



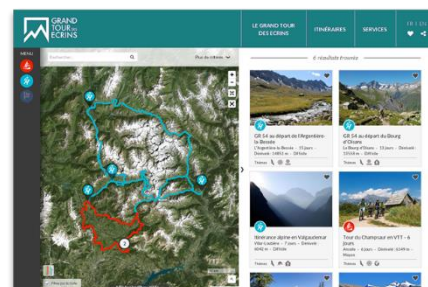
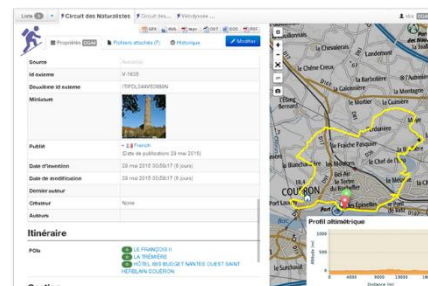
4.6.1. Sports de loisir

Géotrek

Dès 2012, le Parc National du Mercantour, à cheval entre les Alpes-Maritimes et les Alpes et Haute-Provence, s'est doté de la suite logicielle Géotrek, co-conçue avec le Parc national des Écrins, le Parc Alpi Maritime et la société Makina Corpus. Grâce à sa base de données, elle permet de gérer et valoriser les randonnées et activités touristiques d'un territoire grâce à trois applications :

- Géotrek Admin, qui permet la saisie et la mise à jour des données cartographiques et descriptives,
- Géotrek Rando, un site internet grand public pour valoriser le patrimoine local et les activités qui s'y déroulent,
- Géotrek Mobile, une application mobile, accessible sur smartphone et tablette, en mode connecté et déconnecté, Android et iOS.

En matière de gestion et de tracé des itinéraires, l'outil permet de travailler avec des calques de différentes natures (IGN, cadastre) et il gère dynamiquement l'affichage en 3D des itinéraires (à la manière de Google Earth).



Il s'agit d'un outil libre, de grande qualité, développé sous forme mutualisée, notamment par les Parcs nationaux, mais de plus en plus utilisé par les PNR, et même par certains départements. Ainsi les PNR PACA ont lancé le site www.cheminsdesparcs.fr pour redynamiser leurs plateformes randonnées et tourisme, une initiative dont le Géoparc et le reste du département pourraient s'inspirer.

Aventure géologique

Porté par le Conseil départemental des Alpes de haute-Provence, le projet « *l'@venture géologique, sur les pas de Federico Sacco et d'Édouard Alfred Martel* » a été sélectionné en 2016 dans le cadre du programme de coopération Alcotra 2014-2020. Il s'appuie sur la Réserve géologique de Haute-Provence (Géoparc) et est monté en partenariat avec Provence-Alpes Agglomération, la commune des Mées et quatre partenaires italiens. L'objectif est double :

- Mettre en valeur le patrimoine géologique pour développer le tourisme des deux côtés des Alpes, en s'appuyant sur le numérique,
- Rendre accessible la culture scientifique au plus grand nombre et en suivant les traces des deux précurseurs de la géologie.

Des sites touristiques de l'espace transfrontalier seront réaménagés et valorisés. Il s'agira en particulier de sites emblématiques tels que la « dalle des ammonites » à Digne, les "Pénitents des Mées", le site des siréniens à Castellane, le vélodrome d'Esclangon, et en Italie, la grotte de Bossea de Fabrosa Soprana et le site Rio Crosio de Cherasco.



Dalle à ammonites

Pour la valorisation des sites par le numérique, plusieurs types d'actions sont envisagées :

- Création d'une quinzaine de « boucles numériques de découverte », c'est-à-dire d'itinéraires accessibles depuis une application fonctionnant avec la géolocalisation et en mode hors connexion ;
- Création d'un jeu en réalité alternée avec des chasses au trésor et des énigmes :
 - Ecrans Ray-On : système permettant par exemple de voir les ammonites nager en réalité augmentée en passant l'écran devant les fossiles,
 - Géocaches,
- Crowdsourcing des fossiles, de la faune et de la flore ;
- Réalisation d'un film :
 - Par drone,
 - En images de synthèses 3D,
- Équipement de certains sites en QR codes.

D'une durée de trois ans, ce projet de 1,5 million d'euros sera financé à hauteur de 85 % environ par le fonds FEDER (229 000 euros resteraient à la charge du Département). Un appel d'offre pour une AMO sera prochainement lancé pour une mise en œuvre en 2018.

Application mobile Vélo

Avec 3 grandes traversées VTT labellisées et 21 stations-services pour vélo, le département est résolument tourné vers les sports cyclistes et le tourisme itinérant.

C'est pourquoi la création de la véloroute "La Provençale" a été initiée, dans le cadre du projet "Nouveau territoire d'itinérance" du programme européen ALCOTRA, entre la Province de Cuneo et le Département des Alpes-de-Haute Provence. Cette initiative a été reprise en 2015 dans le cadre du projet "Itinéraires entre Langhes et Haute Provence", entre l'Union Fossanese, la Province de Cuneo, la Communauté de Montagne Vallée Stura et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence. Ce projet a abouti en janvier 2016 à la création d'une application mobile proposant des itinéraires à vélo dans ces régions, les possibilités d'hébergements, les événements, les services et informations utiles. L'application est traduite en anglais, français et italien et est disponible gratuitement sur smartphones et tablettes sous **Android**, iOS et Windows. On regrettera toutefois une traduction très partielle en français et une utilisation limitée aux seules personnes ayant créé un compte.



4.6.2. *Activité muséographique*

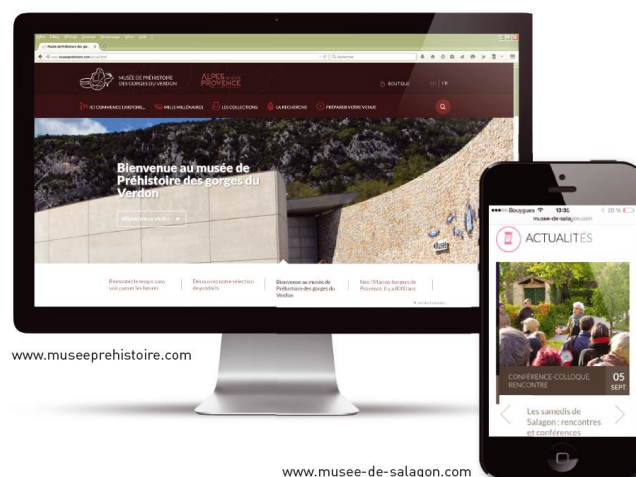
Musées départementaux

Deux sites culturels des Alpes de Haute-Provence sont gérés directement par le Conseil départemental :

- Salagon, à Mane, qui réunit un Monument historique, un musée de France et des jardins ethnobotaniques,
- Le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon, à Quinson, qui compte trois sites : le bâtiment des expositions permanentes et temporaires, la grotte de la Baume Bonne (classée Monument historique) et un village préhistorique reconstitué au bord du Verdon.

Pour assurer la promotion de ces lieux, le Département a mené à bien en 2015 la modernisation des sites web des musées en plaçant l'utilisateur au cœur de cette refonte. Avec une charte graphique homogène et un responsive design, les sites proposent désormais les services suivants :

- Visites virtuelles,
- Collections en ligne,
- E-boutique avec paiement sécurisé (Musée de la Préhistoire uniquement),
- Quiz,
- Vidéos,
- Géolocalisation,
- Contenus informatifs et pédagogiques,
- Traduction des contenus en anglais.



En 2016, les musées ont également investi les réseaux sociaux afin de multiplier leurs canaux de diffusion : Facebook, twitter, YouTube, Pinterest, Google+.

Pour aller plus loin, le Département souhaite développer et mettre en place en 2017 une billetterie en ligne intégrée aux sites institutionnels des musées. Avec des sites web attractifs, la billetterie permettra aux citoyens de préparer leur visite en amont et de réserver des visites guidées. Cela nécessite toutefois en amont une réorganisation de l'accueil pour séparer les parcours physiques entre la billetterie sur place et le simple contrôle d'accès pour ceux qui ont acheté leur billet en ligne. La difficulté réside, entre autres, dans le déplacement de Lucien le mammoth, la mascotte grandeur nature du musée, qui se situe dans la zone d'accueil.



Musée de Préhistoire

@MPrehistoire

Je suis Lucien le #mammoth, gardien du Musée de #Préhistoire des gorges du Verdon. Venez découvrir l'aventure de l'Homme en Provence depuis 1 million d'années.

Quinson, France

museeprehistoire.com

Inscrit en mars 2016

*Extrait du fil d'actualités twitter
du Musée de la Préhistoire*

L'objectif cette nouvelle stratégie digitale est bien de faciliter la préparation des visites des musées qui sont situés dans des lieux isolés, pour développer leur fréquentation. Il faut par exemple prévoir la possibilité pour un enseignant de préparer une sortie scolaire par des ressources en ligne. La possibilité de téléchargement des fonds est également à étudier pour attirer des chercheurs.

Concernant les services disponibles sur place, le Département a également changé en juin 2016 le système d'audioguides devenu obsolète. Un dispositif de balises BLE (Bluetooth® Low Energy) a été mis en place pour déclencher les informations pertinentes sur les smartphones, ainsi transformés en « compagnons de visite ». Pour les visites en plein air des jardins du musée de Salagon, c'est un repérage GPS qui complète le réseau de balises BLE.

Musée Gassendi

Application Muséotopia et Gassendi Curiosity (Musée Gassendi)

En 2014, le Musée Gassendi, musée des beaux-arts et musée de sciences de Digne-les-Bains, et l'agence Oopener ont lancé « Gassendi Curiosity », une application mobile pour valoriser les œuvres du musée et compléter l'audioguide déjà disponible. L'application permet une visite insolite des réserves avec ses collections invisibles et des œuvres exposées sur les cimaises du musée ou dans la nature environnante.



En 2015, une deuxième application est venue enrichir le dispositif transmedia du musée avec une visite interactive adaptée au jeune public dès 7 ans : Muséotopia est un jeu d'enquête gratuit, disponible sur tablette et smartphone sous Android et iOS, qui permet de saisir de manière ludique la diversité des collections, des objets, des œuvres, des artistes et des secrets du musée.



Ces applications ont été réalisées grâce au soutien financier de la DRAC PACA. Mais on ne dispose pas de retours sur l'audience de ces produits d'information sur le web

4.6.3. Archives départementales

Les Archives départementales ont pour mission de collecter des fonds publics et privés, de les classer, les conserver, les communiquer et les mettre en valeur. À ce jour, les fonds en ligne représentent 1 008 587 pages et 9 080 images consultables sur internet.

L'enjeu actuel, pour les Archives départementales, est d'aller au bout d'une remise en cohérence d'un système d'information sédimenté.

Le site web des Archives, www.archives04.fr, aurait également besoin d'être modernisé. Il propose actuellement l'accès à six familles de fonds patrimoniaux numérisés (cf. l'image ci-dessous).



Une campagne de numérisation est menée chaque année, mais il n'existe pas de système de numérisation à la demande, faute de modèle économique éprouvé.

Le Département organise par ailleurs la numérisation et la mise en ligne des fonds documentaires et patrimoniaux des musées et des bibliothèques. En prenant en compte l'enjeu de visibilité pour le territoire, le Département souhaite que cette numérisation se fasse en lien avec la communauté scientifique et soit accessible aux chercheurs.

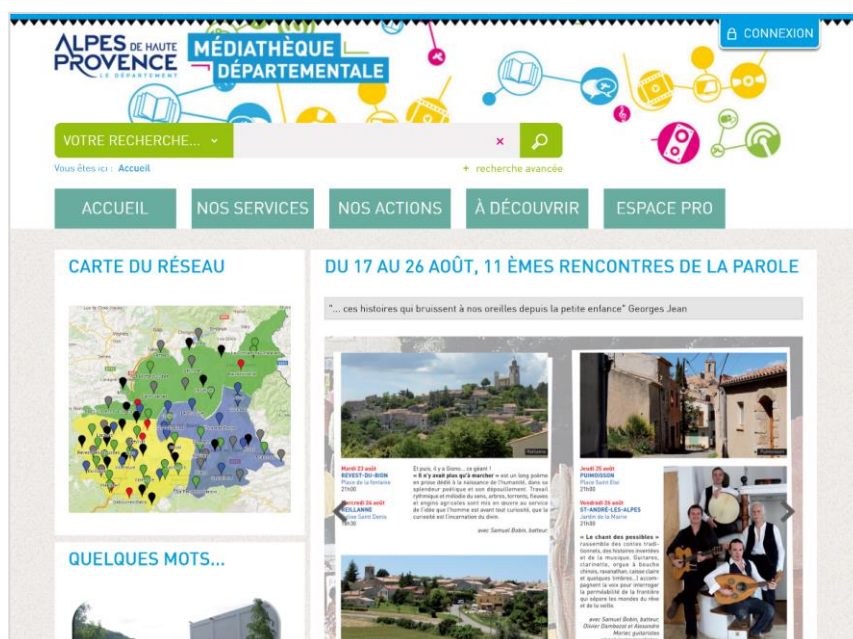
4.6.4. Lecture publique

Avec 148 000 documents, le fonds de la Médiathèque départementale permet le réassort des bibliothèques locales ce qui représente aujourd'hui le tiers son activité. Elle assure également d'autres missions :

- Mise à disposition d'expositions et outil d'animations, boîtes à musique et mallettes thématiques,
- Formation des 325 bibliothécaires communaux, professionnels et bénévoles,
- Animation culturelle : concerts, spectacles, lectures, conférence, résidences d'artistes,
- Conseil auprès des communes partenaires pour leurs projets de création, d'extension ou de réhabilitation de bibliothèques ou médiathèques : le Département apporte son expertise technique, ses capacités en ingénierie culturelle et finance la construction, l'aménagement, l'équipement et l'informatisation des bibliothèques afin d'assurer progressivement une organisation géographique structurée du réseau des bibliothèques. Ainsi, depuis 2005, 25 bibliothèques communales ont ouvert avec l'appui du Département.

Le Département souhaite par ailleurs ériger trois bibliothèques annexes de la Médiathèque départementale, pour en faire des relais des services portés par le Département pour les bibliothèques locales. La Médiathèque départementale dispose également d'un portail en ligne et elle prépare la mise en place d'un téléservice de réservation en ligne d'ouvrages. Le catalogue de prêt partagé est quant à lui

déjà opérationnel. Il ne manque plus qu'à l'implémenter sur le site et mettre en place la logistique permettant d'assurer la gestion en réseau des différents points d'accès à la lecture publique.



La Médiathèque souhaite en effet promouvoir l'usage des bibliothèques par les habitants, en permettant la consultation en ligne des collections et les demandes de livraison d'œuvre dans la bibliothèque la plus proche par un système de navettes.

Il n'y a aujourd'hui pas de passerelle avec les Archives départementales.

4.6.5. Agenda et annuaire culturel

La base de données Tourisme Open Data 04, alimentée notamment par le service de la culture du Département et consultable sur le site de l'ADT, tient lieu d'agenda culturel départemental.



Le Département fait par ailleurs partie du Réseau d'Information Culture, administré par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, qui regroupe 70 structures de développement culturel et centres de

ressources présents dans 18 régions⁶⁸. Ce réseau dispose d'un logiciel permettant de gérer une base de données commune, le RIC (Répertoire Information Culture – cf. ci-contre), dont la troisième version web est en cours de déploiement.

Pour le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, il s'agit d'un outil métier autour de l'action culturelle publique permettant de recenser acteurs, partenaires, événements, avec une fonction agenda. Ce dispositif a été détourné de son objet initial et est devenu un outil commun entre les services du Département, ses partenaires⁶⁹, le département des Hautes-Alpes et des structures culturelles italiennes, dans le cadre d'un programme ALCOTRA.

La ville de Digne dispose, quant à elle, d'un portail associatif, actu.digneslesbains.fr, recensant les associations, les événements et les projets de financement participatif. Toutefois, peu de projets sont présentés sur le site et ils ne sont de plus que faiblement financés.

Le site a été développé grâce à MyGaloo.fr⁷⁰, plateforme de services en ligne à destination des associations et des collectivités, qui propose des portails de vie locale, des portails sport ou des portails associatifs. Les services disponibles sont : billetterie en ligne, crowdfunding, dons, adhésion en ligne, envoi de sms, etc.

Zoom : le RIC

Avec ses 500 000 données, le logiciel RIC permet d'effectuer une photographie du paysage culturel, professionnel et amateur, ainsi que de l'environnement institutionnel, médiatique et commercial dans différents domaines (spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture, patrimoine, cinéma, audiovisuel). Les informations sont mises à jour par chaque structure membre du réseau. L'un des objectifs de ce réseau est de rendre accessibles au grand public toutes les informations collectées.

Les informations concernant la Région PACA sont actualisées en permanence grâce à la mise en place d'un réseau régional, coordonné par l'ARCADE et composé des différents relais en région.



⁶⁸ Agences régionales ou départementales de développement culturel, observatoires régionaux de la culture, structures régionales pour le livre, directions culturelles de conseils départementaux, centres thématiques territoriaux

⁶⁹ Plus de 10 structures culturelles du département des Alpes de Haute-Provence utilise le RIC.

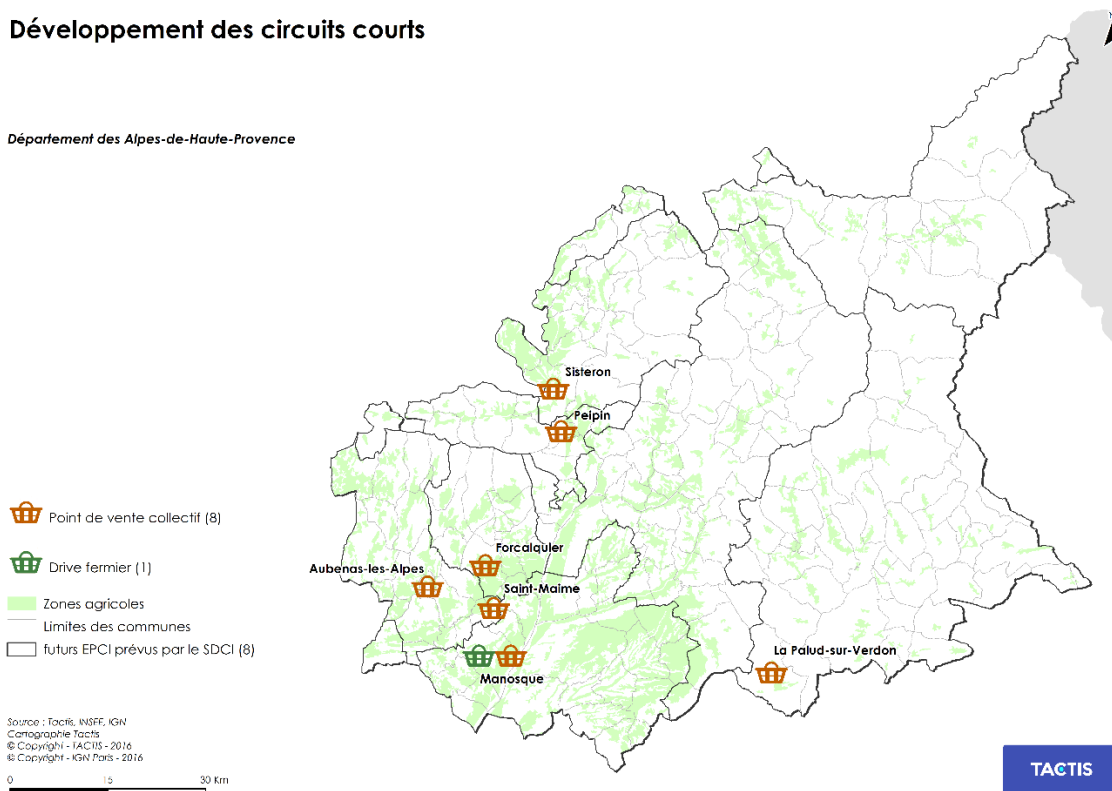
⁷⁰ Galoo SAS est accompagnée par l'Incubateur Multimédia Belle-de-Mai, par la pépinière Marseille Innovation, mais aussi par le Département des Bouches-du-Rhône et la Région PACA, par Medinsoft ou encore par la CNIL et le Journal Officiel.

4.7. Agriculture

État des lieux départemental	
Document cadres <ul style="list-style-type: none"> Programme de développement rural régional (2014-2020) – FEADER PACA 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> Chambre d’Agriculture Université Européenne des Saveurs et Senteurs (UESS), à Forcalquier Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs Terralia, Pôle Européen de l’Innovation des Fruits et Légumes Le CRITT Agro-alimentaire (Centre Régional d’Innovation et de Transfert de Technologies Agro-Alimentaire) FranceAgriMer (dont une des délégations nationales et situées à Volx) Réseau des Acteurs du Développement Durable (RADD 04) 	Acteurs privés clés <ul style="list-style-type: none"> 2 180 exploitations agricoles, dont 328 en agriculture biologique L’Occitane AgriBio 04 Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles Fédération départementale des CUMA
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> Drive fermier 2 marchés hebdomadaires 100% bio, à Aiglun et Château-Arnoux / Saint Auban 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> Telepac

Développement des circuits courts

Département des Alpes-de-Haute-Provence



4.7.1. Un risque de fracture numérique marqué pour les agriculteurs

Les exploitations agricoles sont encore souvent situées en zone blanche, hors de toute couverture réseau, ce qui soulève deux difficultés majeures pour les agriculteurs concernés par cette fracture numérique :

- L'agriculteur n'a parfois aucun accès à internet -ou avec une connexion très faible - depuis le siège de son exploitation, ce qui est contraignant dans la mesure où il est demandé aux agriculteurs d'effectuer un nombre croissant de démarches en ligne, et dans un contexte où la valorisation des produits de la ferme se fait de plus en plus sur internet ;
- L'agriculteur n'a pas accès aux réseaux de téléphonie mobile qui lui permettraient de valoriser ses cultures via les applications de *smart agriculture* qu'on lui propose désormais de plus en plus fréquemment.

En réponse à la première problématique (connexion faible ou inexistante au siège des exploitations), la **Chambre d'Agriculture anime des permanences décentralisées dans des sites connectés, afin que les agriculteurs puissent effectuer leurs déclarations dématérialisées**, essentiellement celles regardant la Politique Agricole Commune (PAC).

TELEPAC

Afin de faciliter les démarches des agriculteurs, les services de l'État se sont investis dans la promotion de la télédéclaration des aides agricoles (TELEPAC). En 2011, plus de la moitié des agriculteurs bas alpins a utilisé ce service. En 2014, la promotion de la télédéclaration des demandes d'aides PAC s'est poursuivie et amplifiée. 200 agriculteurs supplémentaires ont ainsi dématérialisé leur demande permettant au département d'atteindre un taux de télédéclaration de 84 % (toutes aides confondues).

4.7.2. Structuration des circuits courts



Les circuits courts du département reposent essentiellement sur des **points de vente collectifs**, gérés de façon collaborative par les agriculteurs des environs immédiats qui assurent à tour de rôle la gestion du magasin de dépôt-vente. Sur les 23 points de vente collectifs que compte la région, le département des Alpes de Haute-Provence en concentre 6, tandis que 3 autres sont basés à proximité immédiate (Var ou Alpes-Maritimes). Ils sont tous situés dans le Val de Durance, le cœur agricole du département, hormis l'un d'entre eux installé dans les gorges du Verdon.

À signaler, deux points de vente La Belle Ferme et Couleurs Paysannes, implantés à **Manosque**. Ils disposent d'un site web bien référencé et agréablement construit. Les autres points de vente en sont dépourvus. À noter qu'aucune structure (à l'exception de celle de Manosque, cf. paragraphe suivant) n'est signalée sur le site commercial de référence dans le secteur, drive-fermier.fr.

Il faut distinguer les drive fermiers, qui permettent de réserver des produits pour venir les chercher soi-même, **des points de vente collectifs**, qui ne permettent pas la réservation de produits en ligne mais sont gérés de façon collaborative par les agriculteurs associés.

Un unique drive fermier

La Belle Ferme, qui se présente comme un **drive paysan** et référencé sur drive-fermiers.fr, propose des paniers à commander en ligne (15 et 25 euros, ou panier composé à partir du catalogue de produits), puis à récupérer après un minimum de 2 jours de délai dans le point de retrait situé dans la plaine, à 3 km de Manosque. Les **11 producteurs associés** sont présentés dans des fiches dédiées valorisant leur production et leurs convictions ; ils couvrent l'essentiel des besoins alimentaires (du pain à la viande).



De nombreux points de vente collectifs

Couleurs paysannes réunit une soixantaine d'agriculteurs aux productions largement diversifiées (y compris dans les huiles essentielles ou les poissons), proposant une large gamme de produits du terroir. La livraison au domicile du client est possible, en revanche il n'est pas possible de réserver des produits à récupérer dans l'un des deux points de vente, qui sont en réalité des magasins classiques dont l'un est situé au centre-ville de Manosque, l'autre étant situé dans la plaine. Cette association dispose d'une bonne visibilité sur Facebook (1500 followers).



En dehors du bassin de chalandise de Manosque, les circuits courts font l'impasse sur le web, sauf à bénéficier de simples renvois sur des sites partenaires (offices de tourisme, Bienvenue à la ferme, magasin-de-producteurs.fr).

Unis Verts Paysans : une association créée en 2011, réunit une quarantaine d'agriculteurs autour de Forcalquier. Le point de vente est situé en centre-ville où trois salariés assurent une permanence. Trois niveaux d'adhésion sont prévus en fonction du degré de participation aux investissements des agriculteurs associés dans l'animation du point de vente. L'association est hébergée au sein du **Village Vert**, un projet d'innovation rurale porté par la commune de Forcalquier. La page dédiée à l'association sur le site du Village Vert lui donne une forte visibilité.

Le **Village Vert** est un projet collectif innovant, porté par la commune de **Forcalquier** et soutenu par la Région, le Département et le Pays de Haute Provence. Les acteurs impliqués s'inscrivent dans une démarche économique qui propose une offre de consommation alternative avec des partenaires de proximité et soutient la mutualisation et la coopération entre les membres. Il s'agit, dans une démarche marketing non agressive (cf. la charte du Village Vert), de proposer un marché alimentaire local et bio, autour d'animations ludiques pour s'informer et échanger sur les enjeux de l'agriculture paysanne et de l'économie solidaire. L'association regroupe un écosystème valorisant :

- Le point de vente collectif **Unis Verts Paysans**
- Le réseau départemental **Agribio 04**
- Une Biocoop associative **Jojoba**
- Une association d'éducation à l'environnement, le **CPIE 04**
- Une agence locale de la transition énergétique, **ALTE**
- Un projet associatif artistique en lien avec l'agriculture, **les Martmites**
- Un artisan pizzaiol



À signaler encore d'autres associations d'agriculteurs pour l'instant peu familières à l'usage du Web et qui gagneraient en visibilité et en performance en assurant une présence plus active sur le Net et en se mettant en réseau :

- **L'étal des paysans** ouvert depuis 2007, est né à l'initiative de 12 producteurs et compte à ce jour une soixantaine de producteurs adhérents qui animent tour à tour le point de vente du village de **Peipin**. Ce magasin de produits locaux ne dispose pas d'un site web propre.
- **Le panier de nos campagnes** a ouvert à l'été 2014 à **Sisteron**, porté par 5 associés qui animent un réseau d'une vingtaine de producteurs. Ce point de vente, pratiquement introuvable sur le net, a cependant fait l'objet d'un court reportage Prioriterre sur une édition régionale de France 3 en mars 2015.
- **Seconde Nature**, basé à Aubenas-les-Alpes, livre depuis 2006 des fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique sous la forme de paniers de 4,5 à 10 kg (18,5 à 34 euros). Une page dédiée aux producteurs partenaires est en cours de rédaction. Les paniers sont livrés auprès de points relais, principalement dans les Bouches du Rhône, mais également dans 4 relais situés entre **Manosque** et les environs de **Forcalquier**.
- **Le panier du Verdon**, basé à **la Palud sur Verdon**, se présente comme une épicerie paysanne. Ouvert seulement lors de la haute saison, il réunit des producteurs du moyen et bas Verdon autour de produits haut de gamme visant notamment une clientèle touristique. Le point de vente est référencé sur Bienvenue-a-la-ferme.com

Bienvenue à la Ferme

Au-delà de ces points de vente collectif, la vente directe des produits agricoles se développe grâce à la plateforme Bienvenue à la Ferme, une marque des Chambres d'Agriculture qui constitue le principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes, par les agriculteurs français. Pas moins de **69 exploitations** sont représentées sur cette plateforme, dans le territoire des Alpes de Haute-Provence.



Les AMAP

Il existe dans les Alpes de Haute-Provence une dizaine d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, qui sont notamment recensées sur le site du réseau régional des AMAP, **Alliance Provence**, ainsi que sur **avenir-bio.com**. Le principe de l'AMAP est celui d'un contrat solidaire entre un groupe de consommateurs qui paient d'avance leur consommation sur une période définie, et une exploitation locale.

Parmi ces AMAP, plusieurs disposent d'un site internet :

- L'AMAP Mona Lisa (basée à Manosque et Sainte-Tulle),
- L'AMAP du Pays Dignois,
- Valensole AMAP,
- L'AMAP Durance à Château-Arnoux,
- L'AMAP de la Citadelle à Sisteron.

En revanche, les autres AMAP (localisées aux Mées, à Forcalquier, à Manosque et à Moustiers Sainte-Marie) ne sont pas référencées avec un site web qui leur soit propre.

Associations

Il existe d'autres associations intervenant sur le territoire qui n'ont pas numérisé leur activité :

Agribio 04, créée en 1997, rassemble à ce jour 140 producteurs bio labellisés AB du département afin de promouvoir auprès du grand public et développer l'agriculture biologique, notamment en apportant une aide technique par des formations, du conseil et un soutien administratif à ses adhérents. Parmi les projets de cette association basée au Village Vert de Forcalquier, un projet CASDAR⁷¹ porte sur la création d'un réseau régional de paysans, en partenariat avec **Alliance Provence** (réseau régional des AMAP), afin d'apporter un conseil technique aux participants.



Le **Réseau des Acteurs du Développement Durable** a été formé en 2011 par des collectivités, des associations et des entrepreneurs sur le territoire du Pays Dignois, afin de proposer des lieux et cadres d'échanges entre les acteurs du territoire en favorisant le développement d'initiatives locales adaptées aux besoins de durabilité du territoire. Cette association bénéficie d'un financement FEADER et d'un soutien de la part de la Région, de la CCABV et de la Ville de Digne, au titre de sa mission de mutualisation de moyens et de compétences.



⁷¹ Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »

L'action du secteur public

En retrait de cette nébuleuse d'acteurs associatifs et professionnels qui constituent l'armature des circuits courts locaux, la puissance publique intervient en soutien et en accompagnement. En effet, les agriculteurs manquent souvent de temps et de compétences pour animer ces réseaux territoriaux qui reposent largement sur l'établissement de liens de confiance et de solidarité.

La **Chambre d'agriculture** apporte aux AMAP et autres agriculteurs en vente directe un appui technique, leur propose des formations et les met en relation avec des partenaires potentiels. Il convient de remarquer que les chambres d'agriculture de la région PACA, réunies sur un site internet commun⁷², ont développé un certain nombre de marques territoriales (Hautes Alpes Naturellement, Goûtez au 13, Terres du Var entre autres) dont aucune ne concerne les Alpes de Haute Provence.



Afin d'aider les producteurs alpins à commercialiser leurs produits en circuits courts et contribuer ainsi au développement de leurs entreprises, la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA** a monté « Saveurs des Alpes du Sud » en 1995, une plateforme de promotion des agriculteurs qui s'appuie sur un site web⁷³.



100% Producteur
Alpes du Sud
Vente directe depuis 1995

De nombreux marchés d'artisanat et de produits alimentaires locaux sont ainsi organisés chaque année, entre avril et novembre, réunissant une centaine d'entreprises, artisans fabricants ou transformateurs de produits alimentaires. Ils exposent sur plus de 150 foires et marchés, moyennant une participation modique de 26 à 36 euros par marché selon la saison.

Le **Département** est en pointe dans l'approvisionnement en circuit court des cantines de collèges, grâce à la mise en place d'une **Unité de Préparation Culinaire** qui prépare les repas de 10 collèges partenaires⁷⁴ à partir de produits locaux. Dans le cadre d'un projet ALCOTRA 2007-2013 autour de la mise en valeur des productions locales, l'UPC a bénéficié du soutien de Degust'Alpes en partenariat avec la province italienne de Cuneo, qui comportait une dimension informatique importante. Celle-ci a abouti à la création de Keskonmange04.fr, la vitrine web de l'UPC, dont le volet qui présente les producteurs associés au circuit est directement issu du programme transfrontalier. En parallèle, le Département propose un soutien aux communes souhaitant approvisionner en circuit court le service à domicile, sous la forme de la démarche Régal (initiée par le Pays de Haute Provence).

⁷² paca.chambres-agriculture.fr

⁷³ www.saveursalpesdusud.fr

⁷⁴ Un certain nombre de collèges isolés ne peuvent être intégrés au circuit de l'UPC car il est impossible de les livrer quotidiennement, en revanche ils ont traditionnellement leurs propres circuits courts d'approvisionnement.

4.7.3. Promotion d'outils numériques de gestion des exploitations



Ekylibre est un système de supervision des exploitations agricoles développé sous la forme d'un logiciel libre, et utilisé par un certain nombre d'agriculteurs français (aucun utilisateur n'a été identifié dans les Alpes de Haute-Provence). Il est adapté aussi bien aux exploitations faisant de l'élevage que de la production végétale. Ce logiciel couvre la comptabilité, la gestion des stocks, l'impression de documents réglementaires, l'import/export de données métiers (Telepac, Synel) et la gestion des relations avec les clients et les fournisseurs. L'utilisation de ce type de logiciels libres requiert cependant des compétences informatiques assez avancées ; s'il existe une véritable culture du logiciel libre dans le département, les agriculteurs ont besoin d'assistance sur ce genre de plateformes. C'est pourquoi la structure syndicale du PNR du Verdon envisage de mettre en place l'animation par un agent (avec le soutien financier de fonds européens) d'une plateforme Ekylibre mutualisée à disposition des agriculteurs qui souhaiteraient y contribuer et porter ainsi des actions agro-environnementales.

Dans cet objectif d'accompagnement, **l'Université Populaire Rurale Ouverte** a développé des formations au numérique. Cette association basée à Digne-les-Bains organise depuis sa création en 2007 des formations courtes, séminaires, conférences et échanges culturelles pour renforcer le tissu associatif rural. L'accès aux technologies de communication constitue l'un des volets de ces formations.

Par ailleurs, la **Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence** met à disposition des agriculteurs et des coopératives des outils développés au niveau national.

Mes P@rcelles est un outil multi-filière 100% web qui permet à plus de 20 000 abonnés en France d'assurer une gestion fine de leurs parcelles et de préparer la télé-déclaration PAC. Il propose les fonctions suivantes :



- Cartographier les exploitations,
- Éditer les documents réglementaires,
- Enregistrer les interventions de la préparation des sols à la récolte (fertilisation, phyto, volume d'eau...),
- Préparer la déclaration PAC,
- Disposer d'un système d'alerte sur l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Disposer d'un état des stocks des intrants.

L'outil est entièrement en ligne, ce qui permet une mise à jour régulière de ses fonctionnalités et des données, notamment de la base de données phytosanitaires (toutes les semaines). De plus, les références locales (types de sols, contraintes réglementaires, etc.) sont adaptées à chaque abonné. Trois solutions complémentaires sont proposées :

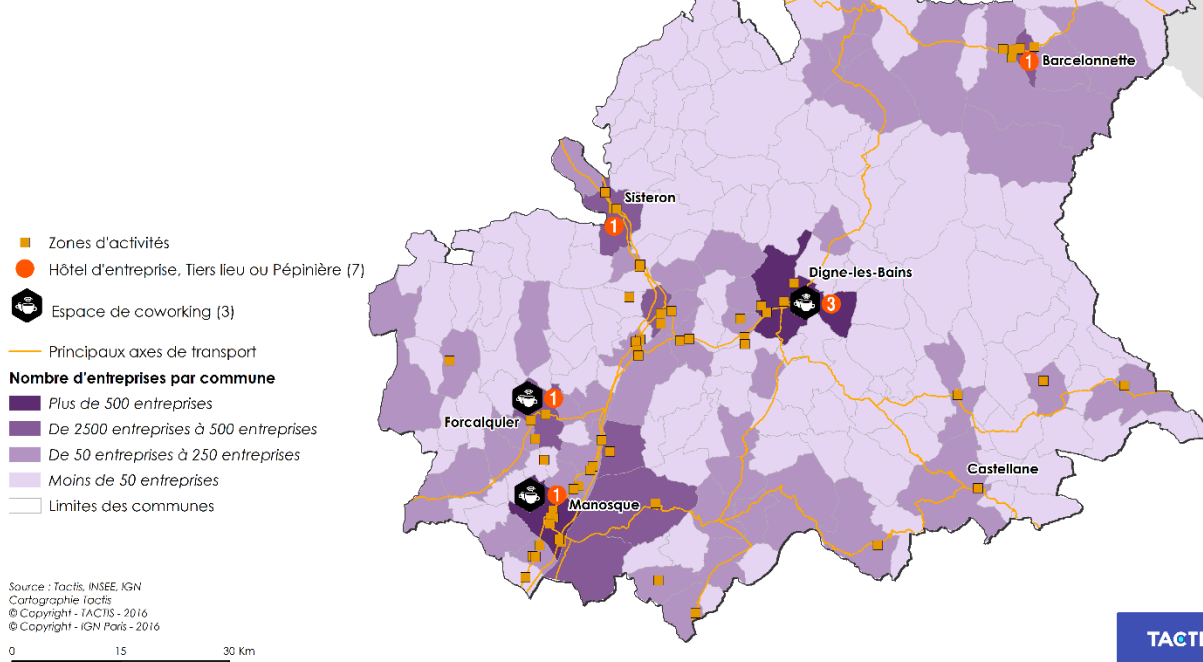
- L'outil a été décliné sous forme d'application mobile, « Mes p@rcelles Touch », pour une utilisation sur smartphone ou sur tablette,
- Les usagers sont invités à participer à des formations, et peuvent compter sur l'assistance téléphonique de conseillers,
- La plateforme propose un service de **suivi de l'évolution des cultures grâce à un survol des parcelles par un drone**, dont les relevés sont traités numériquement et cartographiés, ce qui permet de moduler l'apport d'azote selon l'état de développement des cultures en connexion avec un matériel agricole de précision.

4.8. Développement économique et filière numérique

État des lieux départemental	
Document(s) cadres(s) <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de Plan État-Région 2015-2020 • Schéma Régional de Développement Économique, révision de 2012 • Orientations stratégiques régionales de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (octobre 2013, en attendant le SRDEII prévu en 2016) • La Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), révision 2013, SRI 3S 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> • Région, EPCI • Chambres consulaires • Plateformes d'Initiative locale (x2) • Réseaux CréActeurs04 • MDE04 • Bioval + 	Acteurs privés clés <ul style="list-style-type: none"> • Comité de Bassin d'emploi (Émergence Pays SUD) • UDE 04 • UDESS 04 • Réz04 • Academy numérique
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> • 1 couveuse (Diapason) • 4 pépinières et hôtels d'entreprises • 3 espaces de co-working • 1 fab lab à Manosque (bientôt un 2ème à Digne) 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none"> • www.lenumeriquepourmonentreprise.com

Activités économiques et accompagnement de l'entrepreneuriat

Département des Alpes-de-Haute-Provence



TACTIS

4.8.1. Politique départementale d'accompagnement des entrepreneurs

4.8.1.1. Plateformes d'Initiative locale

Le département compte 2 plateformes d'initiative locale, Initiative Alpes Sud⁷⁵ et Initiative Haute-Provence⁷⁶, deux associations respectivement créées en 1997 et 1998 sous l'impulsion de collectivités locales⁷⁷, destinées à **aider les créateurs et repreneurs de petites entreprises**. Ces plateformes ont la perspective de fusionner.



Leur objet est d'aider les porteurs de projet par l'octroi de prêts d'honneur à taux 0 %, sans caution ni garantie, remboursables sur 5 ans maximum, et par un suivi technique et humain. Les PIL sont principalement financées par des fonds publics (État, Caisse des Dépôts, Conseil régional, Conseil départemental, Communautés de Communes et Communes) et aussi par des fonds privés (banques, entreprises, cotisations, dons).

Elles font parties d'un réseau national de 225 plateformes, attribuant des prêts moyens de 5 000 euros (de 1 500 à 8 000 €) pour la création d'environ 200 entreprises (400 emplois) chaque année, soit un budget de 1,5 millions d'euros. Le réseau national dispose d'un portail web décliné localement pour chaque plateforme.

4.8.1.2. Réseau CréActeurs 04

En 2001, la Préfecture, le Conseil départemental et les chambres consulaires des Alpes de Haute-Provence ont créé CréActeurs 04, un réseau départemental **d'aide à la création et à la reprise d'entreprise**. Ce réseau rassemble aujourd'hui 16 partenaires économiques : État, Région PACA, Pôle Emploi, les trois chambres consulaires et des associations dédiées à l'entrepreneuriat (dont les deux plateformes d'initiatives locales). Les objectifs prioritaires du réseau sont la construction d'une offre de service globale et cohérente à destination des créateurs/repreneurs d'entreprise du département et la mutualisation et la coordination des actions des membres du réseau. Pour cela, il effectue un travail d'animation et d'information :



- Réunions d'information « délocalisées », avec un temps d'information collective et un temps de conseils individuels,
- Participation à des Forums en lien avec l'emploi, organisés sur le territoire, (exemple : création d'un Espace Entreprendre et d'une table ronde sur le Forum « Provence Contact Emploi » du Conseil départemental),

⁷⁵ www.initiative-alpesdusud.com

⁷⁶ www.initiative-hauteprovence.com

⁷⁷ Plus précisément, Initiative Alpe SUD a été créée sous l'impulsion de la Préfecture et du Conseil général, d'élus locaux et d'acteurs économiques (banques notamment).

- Élaboration d'un guide reprenant le fil conducteur du parcours classique d'un créateur d'entreprise et présentant les acteurs à même de les aider,
- Appui aux initiatives des membres du réseau.

Ce réseau ne bénéficie toutefois pas de site web dédié, ce qui pourrait constituer un handicap, ou du moins limiter sa visibilité.

4.8.1.3. Mission de Développement Économique (MDE04)

La MDE04 est une association créée en 2006 et financée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, le Département jusqu'en 2015, de nombreuses intercommunalités ⁷⁸ et des entreprises privées. Cette association a pour vocation la promotion économique du territoire, la prospection et l'accompagnement d'entreprises nationales et internationales sur le département. Elle est également le relai départemental de l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises (ARII PACA) et fait partie du réseau national de Business France.

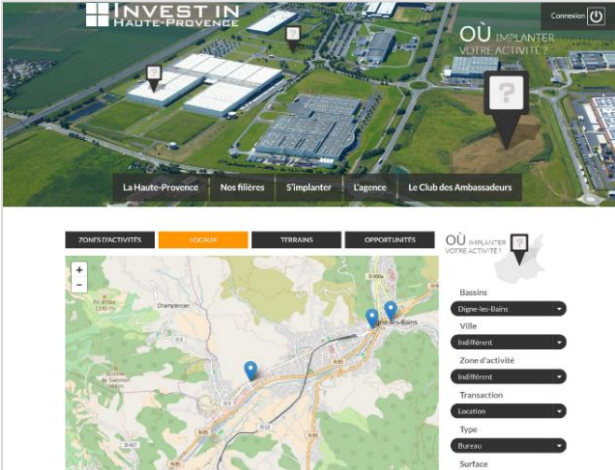


Sur son site www.mde04.com, la MDE 04 propose ses services aux entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire :



Elle gère une base de données, accessible sur le site www.investinhauteprovence.com développée en responsive, recensant les disponibilités foncières et immobilières à vocation économique sur le département. Une trentaine de contributeurs (intercommunalités, agences immobilières, particuliers...) alimentent cet outil mis à jour régulièrement par la MDE04.

⁷⁸ DLVA, Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, Communauté de Communes Moyenne Durance, Communauté de Communes du Sisteronais, Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, Communauté de Communes Moyen Verdon et Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye



4.8.2. Tiers lieux et structures d'accueil d'entreprises

Depuis le début de la décennie, on assiste à la multiplication de tiers-lieux. Si le département ne compte aujourd'hui que 3 espaces de coworking (à Digne, Manosque et Forcalquier), le CBE du Pays SUD pourrait en proposer prochainement un nouveau à Barcelonnette⁷⁹, tout comme Petra Patrimonia⁸⁰. De même, le territoire sera doté d'ici la fin de l'année de deux fabs labs, l'un à Digne et l'autre à Manosque (le D'clic Lab).

Les structures d'accueil des entreprises, parfois plus anciennes, sont situées dans les trois principales villes du département et à Barcelonnette qui bénéficie de sa position au sein du Pays SUD. Forcalquier devrait également se doter d'un hôtel d'entreprises.

La problématique pour tous ces lieux est d'offrir une bande passante suffisante pour que les co-workers et les entreprises puissent aisément travailler à distance, palliant ainsi l'enclavement géographique.

4.8.2.1. Le centre de ressources Diniapolis

La Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon (devenue au 1^{er} janvier 2017 Provence-Alpes Agglomération) a réhabilité et mis à disposition un centre de ressources pour le monde économique dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour le Pays dignois, baptisé Diniapolis. Situé en plein centre-ville de Digne et inauguré fin 2015, il doit accueillir les structures suivantes :

- La plateforme d'initiative Alpes du Sud,
- Une pépinière d'entreprises avec 6 bureaux loués 100 € par mois et une salle de réunion commune,
- Un espace de co-working,
- Un laboratoire de fabrication numérique ou fab lab (en cours d'étude)⁸¹.

L'orientation donnée mettra l'accent sur la domotique, la « silver économie » et l'autonomie des seniors.

Il est également projeté d'implanter dans ces locaux, en 2016, un centre de formation en e-commerce et e-marketing (en lien avec Pôle Emploi 04).



Le Fab Lab de Diniapolis

Digne souhaite se positionner comme living labs pour des expérimentations basées sur les logiciels libres. Pour cela elle s'appuiera sur un fab lab (ou laboratoire de fabrication numérique) qui servira d'espace d'innovation en lien avec les organismes de formation locaux (Lycée Pierre Gilles de Gennes, IUT, Atelier Canopé, Bioval+). Cet espace accueillera acteurs privés et publics pour une innovation ouverte centrée sur les usages.

⁷⁹ <http://www.cbe-emergence.com/2016/04/12/offre-de-stage/>

⁸⁰ <http://www.cde-petrapatrimonia.com/131-espace-de-coworking>

⁸¹ http://www.laligue-alpesdusud.org/associatifs_leblog/?2015/09/01/4826-un-fablab-a-digne-les-bains

4.8.2.1. Les Ateliers Relais de Digne, bientôt dédiés à l'économie sociale et solidaire ?

En juillet 2015, la CCABV et l'association GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région) ont lancé l'idée d'hôtel d'entreprises, dédié à l'économie sociale et solidaire, sur le site des Ateliers Relais⁸². Ce secteur représente en effet 12 % des emplois dans les Alpes de Haute-Provence, faisant du département le deuxième de PACA en termes de poids économique sur ce créneau.

L'association GESPER de Digne-les-Bains, qui anime le réseau des acteurs du développement durable du 04, a fait part à la Ville de Digne, qui est propriétaire du site des Ateliers Relais, de ce projet de réaménagement des lieux. Une association d'accompagnement de projets, une ressourcerie et d'autres entreprises sont déjà prêtes à rejoindre cet hôtel.

4.8.2.2. La plateforme technologique BIOVAL+ à Digne

BIOVAL+⁸³ est la plateforme technologique de l'IUT d'Aix-Marseille installée à Digne-les-Bains. Placée sous la direction du Ministère de la recherche, elle est dédiée à l'aide au développement économique dans les territoires. À ce titre elle ouvre l'accès aux ressources des établissements d'enseignement et de recherche pour la réalisation de projets entrepreneuriaux. Le matériel est mis à disposition des TPE et des PME et est utilisé à 5% du temps par les chercheurs et les étudiants. Ces "prêts scientifiques" s'accompagnent d'une aide au développement de compétences techniques dispensée par les cinq établissements partenaires. Ainsi, les entreprises et porteurs de projet peuvent accéder à 8 plateaux techniques :



- Bioproductions,
- Biomasse,
- Domotique,
- Qualité et Logistique,
- Développement économique des territoires,
- Traitement de l'eau,
- Photovoltaïque,
- Incub'Z : programme d'accompagnement du porteur de projet sur 10 demi-journées.

L'objectif de BIOVAL+ vise en effet à capter les porteurs de projets en amont pour les accompagner et les ancrer sur le territoire.

4.8.2.1. La Maison de l'entreprise à Sisteron

Située dans le Parc d'Activités de Sisteron-Val de Durance, la Maison de l'entreprise est une structure d'accueil favorisant l'implantation et le développement d'activité. Ce centre d'affaires créé en 1991 accueille aujourd'hui une quarantaine d'entreprises et associations issues aussi bien du secteur multimédia (sites internet, conseil en marketing, informatique



⁸²<http://www.udess05.org/alpes-de-haute-provence-un-hotel-pour-les-entreprises-de-leconomie-sociale-et-solidaire/>

⁸³www.biovalplus.com

réseau, etc.) que de domaines plus traditionnels (menuiserie, chauffage, produits en cuir, etc.). Elles sont réparties sur 12 bâtiments et louent des bureaux ou ateliers "clefs en main". La SEM de Sisteron⁸⁴ leur propose une série de services dont une liaison ADSL avec Wi-Fi en accès libre, une salle de conférence et un bureau nomade.

4.8.2.2. L'hôtel d'entreprises de Barcelonnette

En 2011, la Commune de Barcelonnette a décidé de donner une seconde vie à l'ancien quartier militaire Craplet, situé en plein centre-ville : le site de 7 hectares accueille à présent un hôtel d'entreprises porté par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye⁸⁵. Deux grandes familles d'activités sont hébergées :



- Le 1^{er} bâtiment (n°19), de 1373 m², est à vocation artisanale et semi-industrielle et propose des locaux au tarif de 21 €/m²/an,
- Le 2nd bâtiment (n°26 – ancien Poste de Commandement), de 350 m² est destiné aux activités tertiaires et propose des bureaux au tarif de 42 €/m²/an.

Des équipements et des services partagés sont également disponibles :

- Salles de réunions mutualisées,
- Haut débit,
- Parking.

17 entités sont aujourd'hui en activité sur le site dont le Pays SUD, le Comité de Bassin pour l'Emploi, des professionnels de santé, des avocats, des peintres, etc.

4.8.2.3. La couveuse Diapason à Forcalquier

Diapason est une couveuse et un centre de ressources spécialisé dans les activités culturelles et artistiques qui s'élargit aujourd'hui à toutes les activités⁸⁶.

En activité depuis janvier 2003, cette association propose des parcours d'accompagnement de 6 mois comprenant :

- Des rendez-vous individuels,
- Des formations collectives,
- Des réunions entre les porteurs de projet régulièrement organisées,
- La possibilité de suivi (appui technique) à la sortie de couveuse.

La spécialité de Diapason : les métiers de la création



- **Arts plastiques, arts décoratifs, arts appliqués, spectacle vivant, littérature, gestion et communication d'activités culturelles, artisanat d'art** : dorure, restauration, céramiste, facteur d'instruments, création d'œuvres audiovisuelles, photographiques.
- **Activités de conception** : graphisme, design, stylisme, mode, publicité...
- **Projet d'activité culturelle ou éducatif individuel ou en groupe.**

⁸⁴ <http://www.semdesisteron.fr/v2/la-maison-de-lentreprise.php>

⁸⁵ <http://www.ccvu.fr/hotel-entreprises.html>

⁸⁶ <http://www.diapason04.org/>

Elle accueille les projets des métiers de la création de PACA et Rhône-Alpes et tous types de projets portés par les bas-alpins.

4.8.2.4. La Maison des Métiers du Livre et l'espace de coworking de Forcalquier

Le REZ04⁸⁷, un club d'entrepreneurs comprenant une cinquantaine d'adhérents, a créé et gère un espace de coworking ouvert à tous au sein de la Maison des Métiers du Livre (MML), à Forcalquier.

Le REZ04, au départ installé provisoirement à la MML et autofinancé, a su montrer l'intérêt de cet espace de coworking (réponse aux besoins des entrepreneurs, plus de passages au sein de la Maison, etc.) et a acquis le soutien de la Communauté de communes pour qui il assure désormais l'animation de soirées moyennant subventions.

Aujourd'hui, 17 co-workers viennent régulièrement dans les locaux, avec en moyenne 7 à 8 personnes présentes par jour. Il s'agit aussi bien de webdesigner, que de coaches, de journalistes ou "d'entrepreneurs en électricité biotique" ! Les services disponibles sont les suivants :

- Wifi - Internet Très Haut Débit,
- 2 salles de Réunion (1 petite et 1 grande équipée vidéoprojecteur),
- 1 salle d'exposition,
- 1 cafétéria avec terrasse.

La Maison des Métiers du Livre

Ouverte en 2011, la Maison des Métiers du Livre est un hôtel d'entreprises dédié à la filière du livre. Cet ensemble peut accueillir jusqu'à 15 entreprises et 25 postes de travail.

Elle accueillera prochainement une MSAP, un CMS et une médiathèque.



Les tarifs varient en fonction de la durée d'utilisation du service : 120 € par mois pour les utilisateurs permanents, 80 € pour 10 jours dans le mois, 15 € pour une utilisation à la journée.

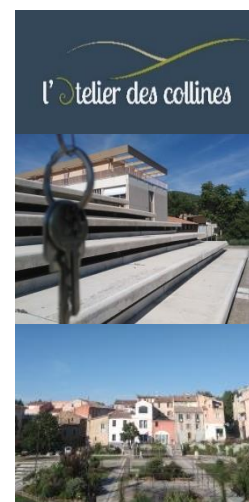
Une piste de développement : hybrider un peu plus l'espace en offrant aux touristes la possibilité de venir y travailler à la journée.

4.8.2.5. L'Atelier des collines, espace de coworking à Manosque

Né en février 2015, l'Atelier des collines est un espace de coworking ouvert à tous et géré par l'association éponyme⁸⁸. Situé dans les locaux d'Orange à Manosque, il accueille aujourd'hui 8 coworkers résidents dans 3 bureaux partagés. Un open space est également mis à la disposition des travailleurs nomades. Une connexion internet VDSL2 en wifi (50 Mb/s en descente et 20 Mb/s en montée) leur est proposée en attendant la fibre.

Les tarifs sont les suivants :

- Bureaux partagés : 130 € par mois,



⁸⁷ <http://rezo4.jimdo.com/accueil/espace-co-working/>

⁸⁸ <http://latelierdescollines.org/>

- Open-space : 120 € par mois,
- Ticket à la journée : 20 € la journée ou 150 € les 10 jours.

Le projet a été retenu par le Conseil Départemental dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt et de son AGENDA 21 et une subvention d'investissement a été accordée par la Région PACA et le Pays de Haute-Provence en 2014.

4.8.2.6. Le D'Clic Lab, fab'lab à Manosque

Le D'Clic Lab est un fab'lab situé à Manosque (dans les mêmes locaux que le Bureau d'Information Jeunesse) et animé par l'association Les Petits Débrouillards PACA⁸⁹. Il sera officiellement inauguré fin septembre 2016 et proposera des outils et des ressources mutualisés permettant de fabriquer ou d'inventer tous types de projet, à destination des publics scolaires (centres de loisir, écoles, collèges).

L'association organise par ailleurs toute une série d'événements pour la communauté les Petits Deb 04 : intervention dans les écoles et collèges, ateliers thématiques, présentations de projets, stage d'initiation à l'impression 3D, animations de rue, light Painting, etc.



4.8.3. Formation

4.8.3.1. Innovance : formation aux métiers du THD

La Société d'Economie Mixte « Innovance » est le pilote du projet concernant le Très Haut Débit fixe du plan « Souveraineté Télécom » de la Nouvelle France Industrielle. Le projet que porte Innovance a fait l'objet d'une demande au titre des Investissements d'avenir (PIA) dans le cadre d'un consortium. Pour répondre au défi de l'emploi durable dans le domaine du Numérique, ce projet comprend :

- La mise en œuvre d'un référentiel commun des métiers et d'un observatoire opérationnel,
- La mise en place de plateaux techniques de qualité, mutualisés à des échelles territoriales pertinentes,
- L'exercice d'une coordination nationale avec la mise en réseau des acteurs concernés.

Sur la base de ces éléments, le montage du Projet National Innovance se déclinera en 3 pôles :

- **Le centre de recherche et développement « Métiers est compétence »**, composé d'un Centre d'Expertise du THD (plateau technique nouvelle génération infra et usages) et d'un comité d'Experts réunissant les acteurs de la chaîne de la valeur construisant le réseau, l'exploitant et le maintenant et les acteurs de la chaîne de la valeur du monde de la formation.
- **L'instance de coordination nationale des plans de formation** qui a pour objectif d'établir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de favoriser la mise en œuvre d'un plan de formation national en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation.
- **Le réseau des pôles locaux de formation** a lui pour objectif de soutenir le développement d'un réseau national de centres de formation répartis dans différentes régions afin de répondre aux

⁸⁹ <http://www.lespetitsdebrouillardspaca.org/Le-Fablab-des-Petits-Debrouillards.html>

besoins en formation sur l'ensemble du territoire. Un de ces centres sera développé en Région PACA, à l'Eco-campus de Sainte-Tulle.

4.8.3.2. Formation en e-commerce et e-marketing

Academy numérique⁹⁰, membre de l'UDE04⁹¹, mène une action de formation certifiante au commerce en ligne (niveau bac+2) dédiée aux demandeurs d'emploi et aux salariés (du 04 et du 05) en reconversion. Cela s'accompagne en parallèle d'un travail d'identification d'entreprises qui ont vocation à monter en gamme dans le e-commerce et qui recherchent pour ce faire des profils spécialisés. L'objectif est de former des candidats grâce à 3 mois en alternance au sein d'entreprises qui souhaitent se développer en ligne (notamment dans les domaines du tourisme et de l'agroalimentaire) mais qui manquent des compétences nécessaires pour y arriver. Les sessions de formation accueillent chacune une quinzaine de candidats de tous âges. Ces formations, non techniques, ne nécessitent pas de prérequis. Côté financement, dans le cas de salariés en reconversion, la formation est éligible au CPF (compte personnel de formation). Quant aux demandeurs d'emplois, l'Academy et Pole Emploi les accompagnent pour monter des dossiers de financement.

De son côté, le centre de ressources Diniapolis devrait accueillir prochainement une formation en e-commerce et e-marketing (bac +2) en lien avec Pôle emploi 04, afin de former des « animateurs e-commerce » employables dans les entreprises du territoire.

4.8.3.3. École de développeurs informatiques

Digne souhaite créer une école de développeurs informatiques avec l'appui de Simplon.co, dans le cadre de SimplonMARS⁹² (cf. ci-contre). Il s'agirait de délivrer des formations à distance, complétées par des conférences d'experts autour des logiciels libres et par l'Université d'été du développement de logiciel libre et open source {UDOS} (cf. partie suivante).



Academy numérique est un centre de formation agréé, basé à Chaffaut, qui propose des formations courtes (1 à 5 jours) et certifiantes aux entreprises dans le domaine du numérique :

- E-Réputation
- Référencement
- Google Apps
- E-commerce
- Graphisme
- Site WordPress
- E-management
- Newsletter

Elle organise également une formation « animateur e-commerce » en alternance réservée aux demandeurs d'emploi et aux salariés en reconversion du 04 et du 05. Elle lancera très prochainement une plateforme d'e-learning.



SIMPLonMARS est une formation gratuite et intensive à la programmation web, ouverte en priorité aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la métropole Aix-Marseille. Conçue et développée par le Labo Sociétal, cette formation est le fruit d'un partenariat entre Centrale Marseille et Simplon.co, fabrique sociale de codeurs créée à Montreuil, et dont l'action essaime en France et dans le monde. Ce programme, labellisé "Grande École du Numérique" a préfiguré l'initiative nationale.

⁹⁰ <http://www.academy-numerique.com/fr/>

⁹¹ Union des Entreprises des Alpes de Haute-Provence www.ude04.com

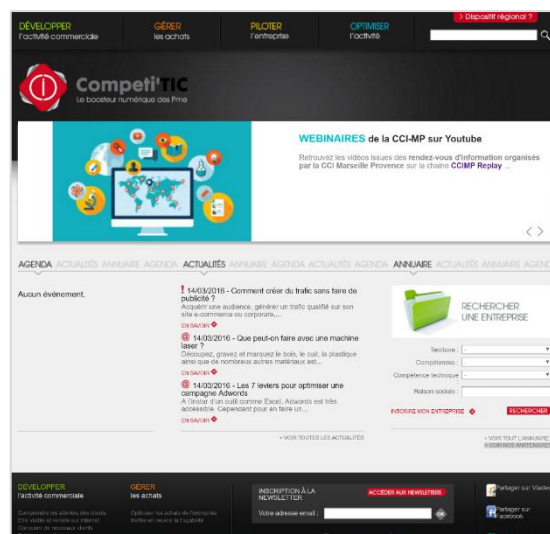
⁹² <https://www.centrale-marseille.fr/fr/simplonmars>

4.8.3.4. Actions de la CCI en faveur de l'appropriation des TIC

La CCI accompagne également les entreprises dans leur transformation numérique. Toutefois, depuis 2015, elle ne dispose plus d'un technicien dédié au numérique, et doit pour s'appuyer sur des structures régionales, en association avec d'autres CCI.

Le dispositif régional Competi'TIC, qui a pour objet le développement de la compétitivité des TPE et PME grâce à une meilleure appropriation des TIC, en est un exemple. Le site internet www.lenumeriquepourmonentreprise.com, créé dans le cadre de ce dispositif, a plusieurs objectifs :

- Permettre aux entreprises de s'approprier les opportunités liées à l'usage des TIC et d'internet grâce à des contenus écrits et des vidéos disponibles en ligne,
- Bénéficier de l'expérience d'entreprises ayant mis en œuvre les TIC (interview retour d'expérience, contribution en ligne),
- Promouvoir les compétences des entreprises de la filière TIC régionale, à travers un annuaire.



La CCI aide également en amont les entreprises à sélectionner des prestataires (si possibles locaux) pour la formation aux TIC, la création de sites internet, les technologies mobiles, le référencement sur internet, etc.

4.8.3.5. Formation des artisans en ligne

Depuis 2015, la Délégation des Alpes de Haute-Provence de la Chambre de métiers propose d'effectuer le Stage de Préparation à l'Installation en ligne. Le futur artisan dispose d'un mois pour suivre, à son rythme et en fonction de ses disponibilités, une première auto-formation de 30 heures. Une demi-journée d'échanges en groupe, dans les locaux de la Délégation, conclut cette formation. Les formats des contenus sont classiques puisqu'il s'agit de textes alors que la vidéo apporterait plus de dynamisme à la formation.

La CMA régionale propose par ailleurs des formations pour maîtriser les outils informatiques : internet, logiciels de bureautique, tablettes, mailing, pages Facebook, Google, etc.⁹³



⁹³ <http://www.cmar-paca.fr/file/1462/download>

4.8.4. Focus sur le logiciel libre

Dans les Alpes de Haute-Provence, il existe tout un **écosystème lié au logiciel libre** qui comprend différents acteurs locaux du monde numérique (entreprises, associations, indépendants, etc.) et notamment :

- Xsalto, dirigée par Renaud Zygmans,
- Apitux, dirigé par Jean-Christophe Becket, président de l'association française pour la promotion du logiciel libre,
- Bioval+,
- Linux Alpes,
- Outils conviviaux,
- Suderiane à Manosque,
- Libre Mappilary
- Etc.

La Ville de Digne, la CCABV et le Pays Dignois soutiennent cet écosystème et participent au développement de projets. En effet, Digne étant une ville administrative, l'objectif est de développer une communauté d'intérêt entre des entreprises du logiciel libre et les entreprises et administrations qui en ont besoin. La Ville de Digne souhaite ainsi se positionner comme centre de développement, de commercialisation de services liés aux productions numériques, et non pas comme simple consommateur de services numériques. La Ville et la CCABV ont par exemple décidé de donner la préférence, à prestations égales, aux logiciels libres pour participer au développement d'un écosystème pérenne d'acteurs locaux dans ce domaine. Dans le cadre de la Foire de la Lavande 2016, la Ville a souhaité installer un village numérique qui permet de promouvoir l'univers des logiciels libres, et notamment de Libre Mappilary qui a notamment servi à cartographier le centre ancien. Dans le futur, la ville aimerait pousser davantage cette approche en cartographiant les zones d'activité et publiant en ligne les informations en temps réel les concernant (évolution, disponibilité...). Développer la filière du logiciel libre demande une structuration forte de ses acteurs et c'est pourquoi Digne souhaite créer un cluster regroupant éditeurs, prestataires de services, associations, etc. ; la ville devenant leur terrain d'expérimentation privilégié dans une logique living lab. L'ambition est de créer un hôtel d'entreprises spécialisées, dans l'Immeuble de La Poste, en partenariat public-privé à l'horizon 2020, pour abriter 3 ou 4 sociétés spécialisées. Ambition : faire de ce cluster un pôle d'attraction et de développement sur la région.

4.8.4.1. Université d'été des logiciels libres

Grace à une subvention régionale, Xsalto, Apitux et Bioval+ ont organisé en 2015 **la première Université d'été du développement de logiciel libre et open source {UDOS}**⁹⁴ dans les locaux de l'IUT de Digne. Sept experts sont venus sur 3 jours présenter des tutoriels autour des thématiques du big data, des environnements géographiques open source, des objets connectés et de la domotique. La Ville de Digne, qui a participé à cette université, s'est fixé pour objectif de pérenniser cet événement et de lui donner si possible une portée nationale.



⁹⁴ www.udos.fr

Une seconde édition est prévue à l'automne 2016 avec cette fois un volet « école du logiciel libre » pour recruter des collégiens et lycéens sur une base d'excellence. Ils seront suivis toute l'année par un formateur qui les accueillera une fois par semaine au lycée technologique Pierre-Gilles de Gennes.

4.8.4.2. Opération Libre

Les 27 et 28 août 2016, le village d'Aiglun a accueilli les animations participatives de l'Opération Libre⁹⁵, avec le soutien de la Ville de Digne. Il s'agit pendant 48h de collecter et libérer les informations et outils d'une commune pour valoriser son territoire. Pour ce faire, les animations suivantes ont été mises en place :

- Répertorier la faune et flore locale sur Tela Botanica,
- Créer des cartes du territoire basées sur Openstreetmap,
- Prendre des photographies et les partager librement sur Commons,
- Rédiger des articles historiques de la commune sur Wikipedia,
- Utiliser des imprimantes 3D, des drones pour des prises de vues aériennes, etc.



Cet événement s'inscrit dans la continuité d'une série d'Opérations Libres en France : Chéméré (Loire-Atlantique) en 2015, Gerardmer (Vosges) en 2014 et Brocas (Aquitaine) en 2013.

4.8.4.3. Cartographie libre

La ville de Digne-les-Bains souhaite capitaliser sur les communautés de contributeurs OpenStreetMap sur le territoire en la reliant au développement du SIG et aux nouvelles orientations de co-production cartographique en partenariat avec l'IGN et le CRIGE PACA. Elle a en effet décidé d'initier un réseau participatif de créations de cartes, l'objectif étant d'enrichir la carte de la commune pour ensuite l'utiliser librement. Des ateliers d'échanges de pratiques sont régulièrement organisés.

4.8.5. Focus sur la domotique et l'Internet des Objets

Avec deux stations thermales et une population vieillissante, le développement d'une économie tournée sur le "bien-être" et sur le "bien vieillir" (silver economy) constitue une opportunité pour le département, à condition d'y inclure le numérique.

4.8.5.1. BTS DOMOTIQUE à Digne

Le lycée Pierre de Gilles de Gennes, situé à Digne, a une expertise reconnue dans la domotique et l'immatotique et délivre depuis 1989 une formation de niveau bac + 2, le BTS « Fluide Énergie et Domotique » (FED) avec option « domotique et bâtiments communicants » ainsi qu'un diplôme de niveau bac +



⁹⁵ <http://latelier.in/operation-libre-27-28-aout-digne-les-bains/>

3, la licence E3B « électronique et électricité pour l'éco-bâtiment ». Il est envisagé d'orienter cette formation vers la Silver Économie dès 2017.

4.8.5.2. Appartement témoin de Digne

En lien avec le BTS FED et pour les professionnels du secteur, Digne souhaite créer un appartement témoin de 30 m², à la fois espace de formation et de démonstration pour les entreprises en matière de domotique.

Il servirait en effet à former notamment les étudiants du BTS et les professionnels de santé, en partenariat avec l'ADMIR. Un travail en partenariat avec la société Niko⁹⁶, le futur fab lab de Digne et le GRETA est également envisagé.

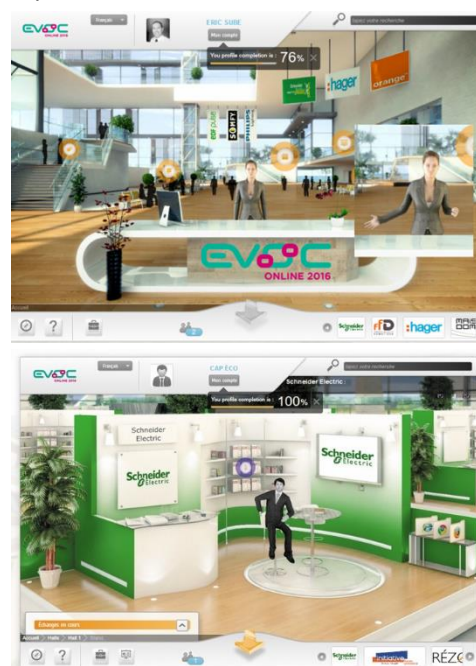
4.8.5.3. Salon EVOC : Salon Online De La Domotique et De l'Objet Connecté

La première édition du salon EVOC Online⁹⁷, un évènement de 3 jours entièrement réalisé en ligne, a eu lieu en juin 2016. Cette initiative, portée par Eric Sube de CapéCo et V3D immo un éditeur 3D, part du constat qu'il est très coûteux de se déplacer sur un salon. L'objectif de ce salon virtuel est donc d'être accessible à tous, depuis l'ensemble du territoire et non pas réservé à une élite économique locale.

Avec 28 exposants (dont Schneider et des startups invitées) et 900 visiteurs, l'expérimentation est réussie même si la participation reste limitée. Géré depuis l'espace de coworking de Forcalquier et Aix-en-Provence, les problématiques de connexion jouent un rôle certain dans le développement de ce type de services.

2 autres salons sont prévus :

- 15 et 16 novembre 2016 : Salon EVOC spécial e-santé & e-sports,
- 28 et 29 mars 2017 : Salon EVOC spécial Bâtiments Connectés et Intelligents (Domotique – Smart Home - Smart Buildings).

⁹⁶ <http://www2.niko.eu/fr/be> : entreprise de domotique belge ayant embauché plusieurs étudiants du BTS FED.












⁹⁷ <http://www.evoc.fr/>

4.9. Action sociale et santé

État des lieux départemental	
Documents cadres <ul style="list-style-type: none"> Programme territorial de santé des Alpes de Haute-Provence, 2012 - 2016 (inscrit dans le Projet Régional de Santé) Schéma Départemental En Faveur Des Personnes Âgées 2015-2017 Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2015-2019 (Priac) 	
Acteurs publics clés <ul style="list-style-type: none"> Département (Pôle Solidarités) EPCI ARS CPAM ADMR CODES 04 Comité d'expansion 05 Mission locale 04 	Acteurs privés clés <ul style="list-style-type: none"> URPS
Présence physique de services <ul style="list-style-type: none"> 13 CMS regroupés en 7 services territoriaux d'action sociale avec une permanence dans certaines mairies et une MSAP dans un CMS 2 Centres hospitaliers 3 Maisons de santé et une en projet à Digne 	Présence numérique de services <ul style="list-style-type: none">

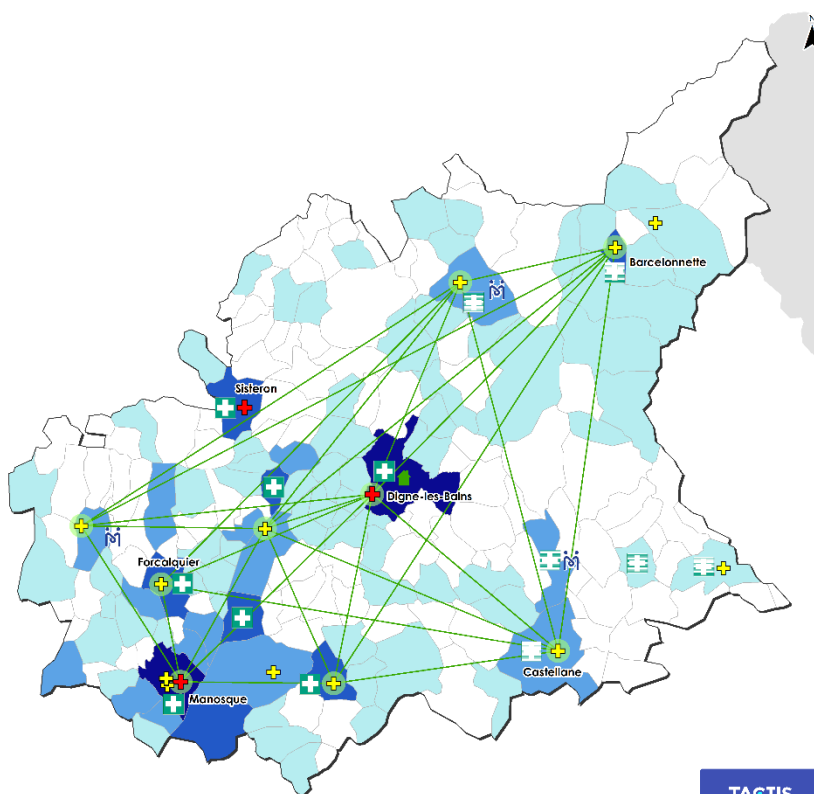
Équipements d'action
sanitaire et sociale

Département des Alpes-de-Haute-Provence

-  Centre hospitalier (3)
 -  Autre établissement public de santé (13)
 -  Groupement Hospitalier de Territoire (9)
 -  CMS existant (13)
 -  CMS mutualisé avec la MSAP (3)
 -  Maison de santé en projet (1)
- Nombre de sites de santé par commune**
-  Plus de 100 sites
 -  De 25 sites à 100 sites
 -  De 10 sites à 25 sites
 -  Moins de 10 sites
 -  Limites des communes

Source : Tactis, INSEE, IGN
Cartographie Tactis
© Copyright - TACTIS - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

0 15 30 Km



TACTIS

4.9.1. Conseil départemental : gérer et faciliter le travail des agents sociaux

4.9.1.1. Gestion électronique des dossiers (GED)

Le Conseil Départemental gère l'ensemble de son action sociale grâce au logiciel SOLIS⁹⁸ d'Info.DB.

Pour faciliter le partage et la gestion des données, le Pôle Solidarités du Département qui en assure les missions, souhaite déployer une GED interfacée avec SOLIS.

La consolidation des données se fera également grâce aux échanges de flux avec les partenaires et notamment :

- Intégration quotidienne des flux de la CAF et de la MSA dans SOLIS,
- Échanges de données RSA avec Pole Emploi.

L'enjeu à terme serait de constituer un entrepôt de données sociales où chaque application irait puiser. Le fait qu'Info.DB soit le seul éditeur du Département sur ce sujet pourrait faciliter la mise en œuvre d'un tel projet qui pose par ailleurs des questions éthiques complexes à traiter.

Côté usagers, le Pôle Solidarités envisage la mise en place d'un portail "guichet unique", pour faciliter la gestion des dossiers d'aides sociales pour lesquels la double saisie est encore systématique (au CCAS, puis au Département). Pour cela, le module de gestion AST (Action Sociale de Terrain) de Solis devrait être déployé.

4.9.1.2. Nomadisme des agents sociaux et des partenaires

Le Pôle Solidarités travaille actuellement avec Info.DB sur le **nomadisme des agents sociaux**. Pour les infirmières et les agents qui sont sur le terrain, il est en effet important de pouvoir accéder aux dossiers numériques. Actuellement, pour des raisons de sécurité du système d'information, les agents et partenaires sociaux ne disposent pas d'une connexion sécurisée lorsqu'ils sont sur le terrain :

- Les agents qui assurent des permanences dans les CMS n'ont pas accès aux logiciels et ne peuvent donc consulter les dossiers des patients,
- Les infirmières qui effectuent des inspections à domicile dans le cadre de l'APA doivent écrire manuellement toutes les informations avant de les ressaisir informatiquement à leur bureau,
- Par ailleurs, les partenaires qui assurent les permanences dans les locaux du Département (comme la Mission Locale) n'ont pas d'accès internet.

Le décalage entre les usages privés sur internet en forte croissance et des usages professionnels faiblement numérisés en déplacement, crée une véritable attente de la part des agents sociaux.

Zoom le logiciel SOLIS



Développé en mode web, Solis est composé de modules indépendants dédiés à des domaines spécifiques tels que l'insertion, les personnes âgées (PA) et handicapées (PH), l'accueil enfance ou les fonctions transversales (état civil et statistiques). Ces modules gravitent autour de la notion de dossier unique, permettant une vue globale des interventions concernant une famille ou une vision plus individuelle du parcours des personnes qui la composent.

⁹⁸ <http://www.infodb.fr/nos-solutions-informatiques/solis.html>

Info.DB propose aujourd'hui une version embarquée de Solis, Solis&Go, qui permet le portage des dossiers en modes déconnecté et une synchronisation au retour au bureau. Cette application ne fonctionne toutefois pas sur tablette.

4.9.1.3. Gestion des interventions à domicile

Le Pôle Solidarités expérimente la télégestion des services d'aide à domicile (SAD) avec l'ADMR. Celle-ci a pour objectif de maîtriser l'effectivité des services d'aide à domicile et de fiabiliser la rémunération du service. La télétransmission permet en effet de récupérer les informations relatives aux interventions pour faciliter la facturation. Ce service pourrait à terme être étendu auprès de tous les partenaires SAD, permettant ainsi d'économiser 1 millions d'euros au cours des deux premières années.

4.9.1.4. Utilisation de la visio

Les agents sociaux et professionnels de santé du Département n'ont pas recours à la visio pour faciliter les échanges entre eux ou avec les citoyens. Il n'y a **pas d'équipement de visioconférence dans les CMS**, même si certaines MSAP en ont.

Le Pôle Solidarités souhaite progressivement mettre en place des **projets de visioconférence** :

- **Pour des échanges visio en interne**, entre les STAS (Services Territoriaux d'Action Sociale) et le siège, **ou avec les partenaires**, pour limiter les déplacements,
- **Pour de la Télé-expertise** : pour permettre aux infirmières de solliciter l'avis d'un médecin (par exemple dans le cadre de la PMI, lorsqu'un cas d'enfant en insécurité est suspecté),
- Dans un futur plus lointain, la visio pourrait faciliter les **échanges entre les agents et les usagers**. Les médecins du Département basés à Digne pourraient traiter les urgences à Barcelonnette par exemple.

En 2014, le CD04 a testé l'outil Point visio Rendez-vous développé dans les Hautes-Alpes. L'initiative a paru intéressante pour un département de faible densité, mais avec quelques réserves :

- La solution explorée avec le CD05 semble techniquement obsolète au regard du développement des solutions développées (ou en cours de développement) par les acteurs eux-mêmes, tels que Pôle emploi, la CRAM, la CAF et autres acteurs.
- Il faut une personne présente et disponible pour accompagner et venir aider pendant la communication (ce qui sous-entend le financement du poste d'un agent),
- Le développement de la visio ne doit pas se faire au détriment des rencontres en présentiel mais bien constituer une solution complémentaire,
- Le niveau de qualité de service doit être élevé, notamment en termes de délais de rétablissement des pannes.
- Le sujet sera revisité dans le cadre de l'étude de l'accessibilité des services aux publics.

4.9.1.5. Amélioration de l'accueil des usagers

Plusieurs pistes ont été évoquées pour améliorer l'expérience des usagers et des bénéficiaires au moment où ils sont accueillis.

Ainsi, le Département souhaite mettre en place un service mutualisé d'accueil téléphonique pour les CMS. Il s'agira de déployer des standards sous IP et d'associer les outils de gestion adaptés.

Par ailleurs, un agenda partagé pour la prise de rendez-vous améliorerait la qualité d'accueil et soulagerait le back-office.

4.9.2. *Adaptation des habitats au maintien à domicile*

L'ADMR⁹⁹ mène plusieurs projets d'adaptation des habitations au maintien à domicile, dans une logique public-privé.

Elle a notamment signé un partenariat avec le BTS domotique du lycée Pierre-Gilles de Gennes pour la rédaction d'un cahier des charges par les élèves de 2^{ème} année sur les possibilités d'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population. L'idée est de faire converger une démarche public-privé autour d'une chaîne de production de services complexe liée à la fragmentation des intervenants et des financements.

Une vingtaine de communes seraient intéressées au portage d'un projet de création d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD, projet pour lequel l'ADMR propose une animation et un accompagnement.¹⁰⁰

Dans le cadre d'un groupe de travail "silver economy", l'ADMR travaille également avec HPC¹⁰¹, une société dignoise de développement d'outils informatiques et logiciels, pour développer un outil de coordination des soins à domicile. Celui-ci permettrait de gérer plusieurs objets connectés dans l'habitat : une serrure connectée, une tablette, etc. Une maquette de l'outil a été réalisée et l'ADMR a déjà recensé les patients susceptibles de l'expérimenter. Le groupe est actuellement à la recherche de financements : 100 000 € seraient nécessaires pour développer le logiciel.

4.9.3. *Groupement hospitalier de territoire : mutualiser les systèmes d'information*

Le GHT des Alpes-de-Haute-Provence concerne 9 établissements publics de santé, dont les Centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, et représente un montant financier d'activité de soins de 200 millions d'euros. Depuis juillet 2016, l'hôpital de Digne est officiellement l'établissement support du GHT.

Si depuis janvier 2016, les hôpitaux de Digne et de Manosque travaillent ensemble avec la venue de médecins de Manosque à Digne, à terme, la chirurgie orthopédique, la logistique ou bien encore la pharmacie seront partagées entre les deux établissements.

Dans le cadre du GHT, un schéma directeur informatique est prévu courant 2017 pour une mise en application avant 2020. Les objectifs de ce schéma sont multiples :

Groupement Hospitalier de Territoire

La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 prévoit un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé : les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT). L'objectif est de renforcer la coopération entre hôpitaux autour d'un projet médical et d'organiser de manière concertée les prises en charges pour garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins.

L'ARS PACA a choisi de constituer 6 GHT à l'échelle des 6 départements de la région. Ils ont jusqu'au 1^{er} juillet 2017 pour proposer un projet médical pour 5 ans, partagé et entièrement finalisé.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032465957&categorieLien=id>

⁹⁹ <http://www.admr.org/federation/federation-admr-des-alpes-de-haute-provence/index.html>

¹⁰⁰ Source : Atelier Télésanté du 1^{er} juin 2016 réalisé dans le cadre de cette étude

¹⁰¹ HPC a été créée par Hélène Prêcheur et Philip Comte qui ont développé un logiciel d'entretiens pharmaceutiques <http://www.pharmareflex.com/mep.html>

- Assurer la communication entre établissements,
- Assurer notamment la transmission et les échanges d'informations lorsqu'un patient est transféré, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui,
- Assurer l'interopérabilité des logiciels.

Les hôpitaux travaillent sur la mise en place d'un dossier de patient unique : à la fin de l'année 2016, les centres hospitaliers de Digne et Manosque devraient être les premiers à utiliser le même dossier pour leurs patients. Dans une démarche de convergence, d'ici 5 ans, les 9 structures pourraient unifier leurs dossiers patient ou, du moins, disposer des passerelles pour échanger des informations. L'articulation avec le monde plus diffus du secteur libéral sera toutefois compliquée.

Exemple de structuration des radiologues

D'une spécialité à l'autre, les professionnels de santé font état de **cultures professionnelles disparates**, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils numériques. Les plus avancés sont les radiologues, qui interviennent à la fois en milieu hospitalier et sur le secteur libéral, et qui peuvent voir leurs clichés de manière transparente, où qu'ils soient. Pour y parvenir, la profession a créé un GIE¹⁰² en partenariat avec les hôpitaux de Digne et de Manosque pour obtenir les emprunts nécessaires aux investissements : 9 médecins électro-radiologues sont regroupés au sein du Centre d'Imagerie de Haute Provence.

Ainsi les radiologues, qui utilisaient déjà ce type de système en cabinet, ont amené cette culture en venant travailler à l'hôpital : d'astreinte la nuit sur tout le département, ils peuvent consulter les images qui arrivent des différents hôpitaux sans avoir à systématiquement se déplacer.

Des silos subsistent toutefois puisque, depuis son cabinet, un radiologue peut voir les clichés réalisés à l'hôpital, tandis que le médecin qui est à l'hôpital n'y a pas accès.

Zoom sur une initiative de coopération décentralisée : le GIP MiPih



L'hôpital de Digne est adhérent du MiPih (Midi Picardie Informatique Hospitalière). Il s'agit d'une structure publique de coopération inter-hospitalière leader du marché des logiciels de gestion administrative des établissements de santé. L'offre du MiPih à ces 430 adhérents s'articule autour de sept domaines de développements majeurs :

- Gestion Administrative du Patient
- Gestion Économique et Financière
- Gestion des RH et Paie
- Domaine Décisionnel
- Domaine Service
- Domaine Hébergement et Infogérance
- Consulting personnalisé pour la performance des établissements

Le MiPih a créé deux data center à Toulouse et Amiens en 2010, et est agréé hébergeur de données de santé à caractère personnel

¹⁰² Fondé à l'initiative de plusieurs cabinets de Haute Provence : Cabinet de radiologie de DIGNE, 2 Cabinets de radiologie de MANOSQUE, Cabinet de radiologie de SISTERON, Scanners de Digne, Manosque et Sisteron, IRM de Manosque, IRM de Digne-les-Bains (Hôpital). <http://www.imageries-medicales.com/radiologie-manosque/groupe/>

4.9.4. ARS et ORU PACA : mise à disposition d'outils numériques

Au niveau régional, l'ARS PACA et sa MOA, le GIP « e-Santé ORU-PACA », mènent plusieurs projets numériques pour sécuriser et faciliter les échanges de données entre professionnels de santé :



- La **Messagerie de santé homologuée MSSanté** est à destination des tous les professionnels de santé. L'ARS PACA a choisi la solution **Medimail du MiPih** et l'ORU PACA assure la maîtrise d'ouvrage pour le déploiement auprès des professionnels libéraux, des établissements de santé, des réseaux et autres structures de santé de la région. Dans les Alpes de Haute-Provence, un travail de communication reste à faire pour inciter chaque médecin à faire la démarche de s'inscrire à ce service.



- Le **serveur régional d'identité** et de rapprochement¹⁰³ à l'échelle de la région PACA est en place depuis le début de l'année. Il vise à améliorer la qualité de la prise en charge des patients et à éviter des erreurs d'identité-vigilance, c'est-à-dire à fiabiliser l'identification des patients dans les systèmes informatiques et lors des échanges
- Le projet de **PACS (Picture Archiving Communication System) mutualisés en région PACA**¹⁰⁴, porté par le GCS Imagerie médicale PACA, est en cours de déploiement. Un PACS est un système de gestion informatique des images médicales qui a notamment pour objectifs le transfert rapide et sécurisé des images entre professionnels de santé et leur archivage. L'ARS souhaite mettre à disposition des structures et professionnels un service de PACS mutualisé à visée territoriale puis régionale ce qui favorisera le développement de la téléradiologie : l'objectif est de permettre aux structures de partager un PACS mutualisé territorial et dans un second temps de proposer au niveau régional un PACS destiné à l'archivage légal sur une durée plus longue (20 ans). Le PACS mutualisé permettra de diminuer des coûts et d'améliorer les capacités de stockage. Il cible tous les établissements de santé, en priorité, ceux qui ont une autorisation de l'ARS d'utiliser un scanner ou une IRM.

¹⁰³ <http://grives-paca.org/sites/grives-paca.org/files/u265/8.%20GRIVES%20-%20Journe%CC%81e%20re%CC%81gionale%20-%20De%CC%81cembre%202015%20V1.01%20%281%29.pdf>

¹⁰⁴ <http://www.icarsante-paca.fr/arkotheque/client/icars/fiches/detail.php?ref=11729>

- **L'espace numérique régional de santé** est un portail qui s'appuie sur le répertoire opérationnel des ressources (ROR PACA¹⁰⁵) et qui offre une série d'outils mutualisés :
 - Annuaire régional sanitaire et médico-social,
 - Les données du serveur de veille et d'alerte,
 - L'accès à la messagerie sécurisée Medimail,
 - Des outils de coordination du parcours de santé,
 - Des modules de e-learning,
 - Etc.

Le projet est financé par l'ARS et par les cotisations des membres de la MOA régionale.



Le **Programme Territorial de Santé** de l'ARS concernant les Alpes de Haute Provence, paru en 2012, ne faisait que très peu de cas des usages numériques, sinon par la simple mention d'un « développement de la télémédecine et des téléconsultations » dans l'une des dernières actions du programme¹⁰⁶. On peut s'attendre à ce que la télémédecine devienne une priorité stratégique dans la version actualisée de ce document en 2017.

4.9.5. Télémédecine : quelques ébauches d'expériences

4.9.5.1. Rétinographe itinérant

Depuis 2007, le Comité d'Expansion 05 mène différentes démarches en faveur du développement de l'e-santé, ce qui lui a permis d'acquérir une expertise et une légitimité sur ce sujet auprès des différents acteurs de l'écosystème de santé.

Le Comité travaille en ce moment pour la Mutualité française afin de mettre en place un projet de rétinographe itinérant en commençant l'expérimentation dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.



Exemple de rétinographie utilisé dans le cadre de séance de dépistage de la rétinopathie sur le territoire du Pays du Périgord noir

Le ROR PACA

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) est un outil informatique qui décrit l'aspect opérationnel de chaque établissement de la région. Il est partagé et actualisé par l'ensemble des acteurs impliqués pour optimiser le fonctionnement des Réseaux Territoriaux des Urgences.

Le ROR doit permettre d'accéder au détail de l'offre de soins des établissements de santé, d'accès aux plateaux techniques mais aussi de la Permanence Des Soins des Établissements de Santé (PDES).

Il offre un **outil de télé-expertise, ORU BOX**, permettant à un professionnel de santé de solliciter à distance l'avis de confrères sur la base d'informations médicales liées à la prise en charge d'un patient. Il permet aux experts d'accéder à distance aux clichés par une identification des professionnels dans le ROR. Cette solution ne nécessite pas de transfert de fichiers lourds ce qui la rend compatible pour des établissements ne bénéficiant pas d'un accès très haut débit.

<http://www.orupaca.fr/ressources-outils/ror-paca-83.html>

<http://www.orupaca.fr/priorites-regionales/telemedecine-128.html>

¹⁰⁵ www.ror-paca.fr

¹⁰⁶ Axe stratégique 5, Objectif 3, Action 1.

Le dispositif consiste en la prise de photographie de fond d'œil sans dilation par un orthoptiste, à l'aide d'un boîtier léger spécifique à haute résolution. Ce cliché sera ensuite télétransmis à un ophtalmologiste pour analyse. Ce projet de télé-ophtalmologie devrait démarrer prochainement à Castellane, Forcalquier, les Mées, Barcelonnette, Sisteron et Digne selon un maillage orienté besoin. En effet, le Comité a étudié quelles sont les structures les plus à même de proposer ce service (ex : les CCAS, les pharmacies). Le protocole d'intervention est en cours de finalisation pour organiser tous les maillons de la chaîne, mais deux difficultés majeures subsistent :



- **Organiser la prescription** : il faut mobiliser les médecins et inciter les patients à prendre rendez-vous auprès de l'orthoptiste qui propose un bilan complet. Le ROR¹⁰⁷ PACA a déjà intégré dans son interface métier la possibilité d'effectuer un retour au prescripteur ;
- **Organiser l'interprétation** : l'interprétation des clichés par un ophtalmologiste doit faire l'objet d'une rémunération appropriée (11,30 € l'interprétation pour un minimum de 500 clichés par an¹⁰⁸, au lieu de 48 € la consultation). Or, ces interprétations se rajoutent à leur charge habituelle de travail qui est déjà très élevée, surtout en milieu rural. La question est donc de savoir si **la Mutualité française doit engager à mi-temps un ophtalmo pour ces interprétations** ou si une mise à disposition de l'hôpital est possible pour cette expérimentation.

Par ailleurs, **la question du remboursement** de l'acte de télé-ophtalmologie reste cruciale : une partie du montant sera pris en charge par les CPAM, mais il reste à organiser toutes les complémentaires de santé en conséquence.

4.9.5.1. Entretiens pharmaceutiques

Des entrepreneurs dignois¹⁰⁹ ont mis en place un dossier électronique de suivi de patient à destination des pharmaciens. « Mon entretien Pharma »¹¹⁰ est un outil web, utilisable sur tablette, permettant aux pharmaciens de réaliser des entretiens pharmaceutiques grâce à un agenda de suivi des patients, à un pré-formatage des entretiens et à des fiches conseils sur les dispositifs médicaux et documents utiles aux patients.



L'outil permet une traçabilité des préconisations et des entretiens réalisés et de dialoguer avec toute personne de l'entourage médical et social du patient (ex : compte rendu d'entretien), mais ne permet pas d'effectuer ces entretiens en visio. Il assure simplement le lien entre les différentes personnes intervenant auprès du patient.

¹⁰⁸ La Haute Autorité de Santé impose un seuil de 500 clichés par an pour rémunérer les actes de télé-dépistage de l'ophtalmologiste. C'est beaucoup, surtout lorsqu'il n'y a pas assez de prescriptions en amont.

¹⁰⁹ Helene Precheur et Philippe Conte, cf. note 89

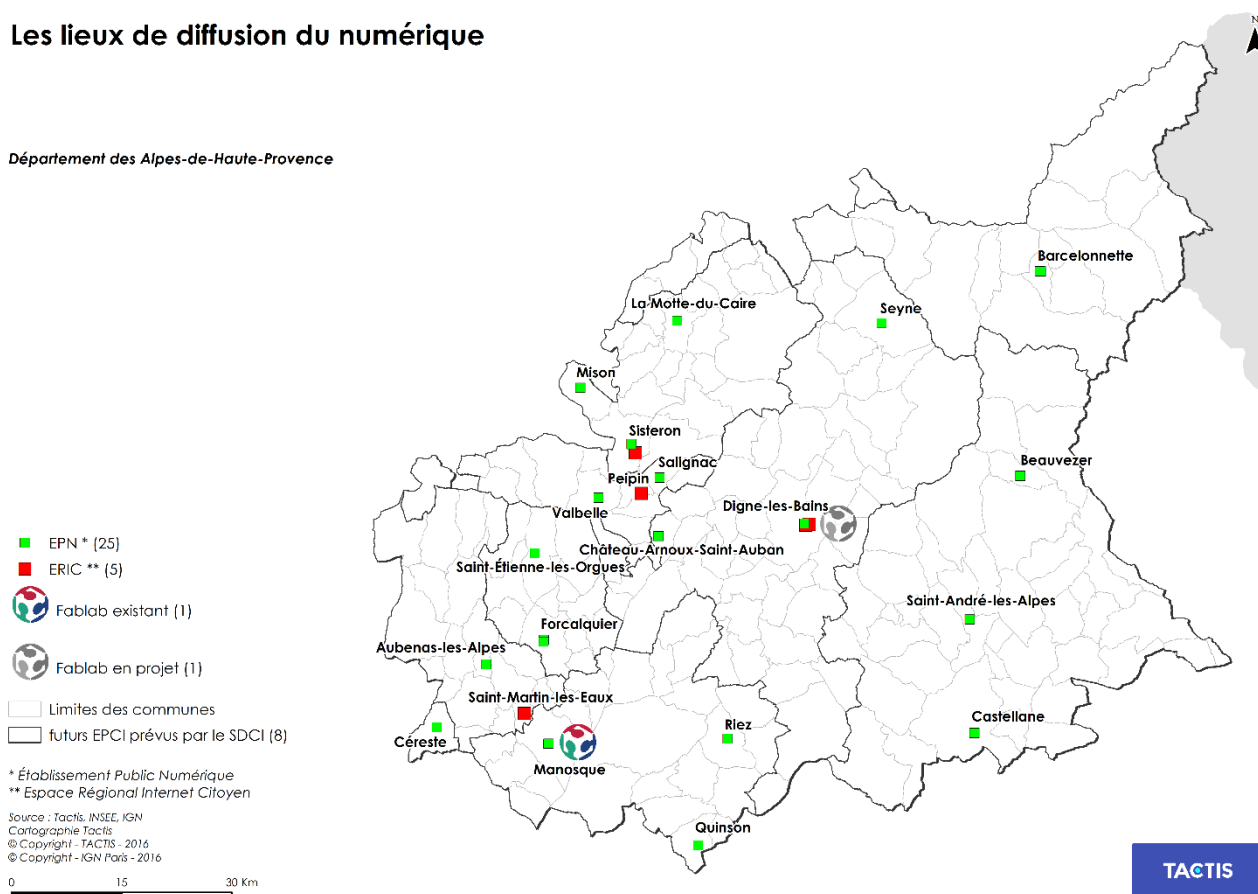
¹¹⁰ <http://www.pharmareflex.com/mep.html>

4.10. Médiation numérique

État des lieux départemental	
Document(s) cadres(s)	<ul style="list-style-type: none"> Programme PACA labs
Acteurs publics clés	<ul style="list-style-type: none"> Région Les Petites Débrouillards PACA Ligue de l'enseignement Association ARSENIC Université Populaire Rurale Ouverte
Présence physique de services	<ul style="list-style-type: none"> 30 EPN dont 5 ERIC 1 fab lab

Les lieux de diffusion du numérique

Département des Alpes-de-Haute-Provence



4.10.1. Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique

Le département ne dispose pas d'espaces publics numériques à destination des PME et TPE, ce qui reste un service assez peu répandu en France. En revanche, le dispositif www.lenumeriquepourmonentreprise.com de la CCI permet à ces dernières d'accéder à des contenus en ligne sur l'utilisation des TIC. Les formations proposées par l'Academy Numérique et l'ADT sont également un moyen d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. *(Pour plus d'informations, voir 4.8.3 Formation, 4.2.3 Formation des acteurs clés du tourisme)*

Quant à la fabrication numérique en 3D, le territoire sera doté d'ici la fin de l'année de deux fabs labs, l'un à Digne (le laboratoire de fabrication numérique) et l'autre à Manosque (le D'clic Lab). *(Pour plus d'informations, voir 4.8.2 Tiers lieux)*

4.10.2. Développer la culture numérique des citoyens

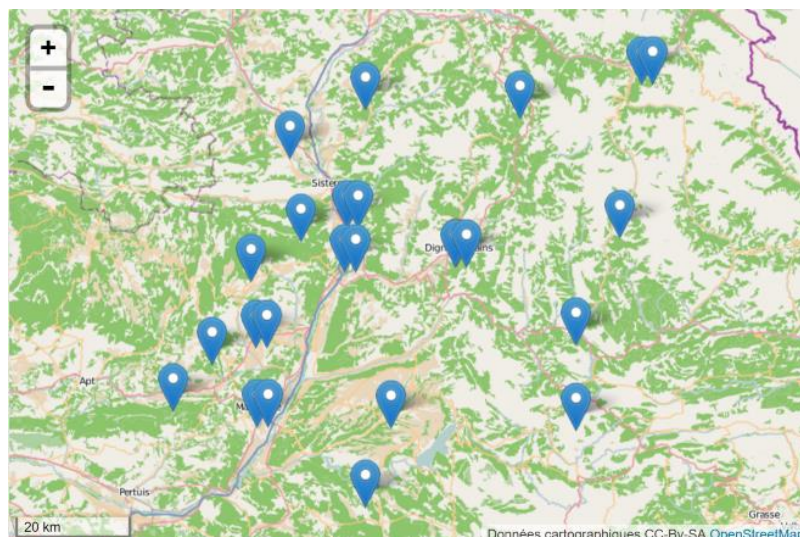
4.10.2.1. Les Espaces Publics Numériques

Le site NetPublic de la mission Société Numérique de l'Agence du Numérique recense 30 Espaces Publics Numériques (EPN) dans les Alpes de Haute-Provence.

Parmi eux, certains ont été labellisés Espace Régional Internet Citoyen (ERIC). Les ERIC sont des EPN financés par le Conseil Régional de PACA. Il s'agit de centres de sensibilisation et de formation aux usages multimédias, de façon gratuite ou à prix modérée. Aujourd'hui, il existe 160 structures réparties sur le territoire régional employant 300 animateurs et dont le réseau est notamment animé par l'association Arsenic¹¹¹. Le département des Alpes de Haute-Provence compte, lui, 5 ERIC (soit 3,7% des ERIC pour 3,2 % de la population régionale) portés par diverses structures :

- CCAS
- Bibliothèques / espaces multimédia
- Communautés de communes

Actuellement les ERIC sont en cours de transformation pour devenir des centres de ressources et d'innovation afin de proposer une offre de services numériques renouvelée adaptées aux acteurs locaux. On regrettera qu'ils ne soient pas organisés pour mener ensemble des actions combinées dans le cadre d'opérations à l'échelle du département, par exemple pour des accompagnements périscolaires.



¹¹¹ <http://arsenicpaca.fr/>

4.10.2.2. Les actions des associations d'Éducation Populaire

Diverses associations d'Éducation Populaire interviennent pour développer la culture numérique des citoyens et favoriser les usages.

L'Université Populaire Rurale Ouverte (UPRO)¹¹², association créée en 2007 est basée à Digne. Sa particularité est d'intervenir en milieu rural de moyenne montagne avec un projet de soutien au développement local qui dépasse le cadre des universités du troisième âge ou du temps libre. Ses actions de formation sont concentrées sur quatre thématiques : les langues (anglais, espagnol, italien et arabe), l'informatique et les TIC, l'agroécologie (plantes médicinales, alimentation, laine, etc.) et le partage de connaissance (lecture, cuisine couture, etc.).

Concernant les TIC, elle propose les formations suivantes :

- Informatique très grands débutants, à Digne-les-Bains,
- Informatique perfectionnement à Digne,
- Informatique photo-vidéo à Digne-les-Bains,
- Organiser ses photos, à Digne,
- Bien utiliser son appareil photo numérique et en exploiter toutes les possibilités, Le Mousteiret.

Les Petits Débrouillards est un réseau de 19 associations régionales de diffusion de la culture scientifique et technique axée développement durable auprès de tous les publics, dès l'âge de trois ans. Un relais territorial implanté dans les Alpes de Haute-Provence¹¹³ organise des manifestations sur le territoire et porte le fab lab D'Clic situé à Manosque.



Les Fédérations Alpes du Sud¹¹⁴ de la **Ligue de l'enseignement** rassemblent FOL 04 et ADELHA 05. Ces deux structures animent chacune un centre de ressources départemental au service de la vie associative (CRVA) qui propose des prêts de livre, de matériels (y compris numériques) et d'expositions. Divers projets pédagogiques sont montés par le FOL 04 dont certains concernent les TIC. C'est notamment le cas du projet de Web TV éducative mené avec deux classes de 4^{ème} à Digne¹¹⁵. Au niveau national, la Ligue de l'enseignement s'est dotée d'une mission « Images-information-société numérique » qui travaille sur 4 axes :

- La production d'images,
- L'éducation aux médias et aux images,
- Les jeunes et la culture médiatique,
- L'alliance avec les médias et les usages sociaux du numérique.

Un site web¹¹⁶, vitrine de cette mission, propose des ressources sur ces sujets.

112 <http://upro04.free.fr/index.php/cours-201a201e.html>

113 <http://www.lespetitsdebrouillardspaca.org/-04-Alpes-de-Hautes-Provence-.html>

114 http://www.laligue-alpesdusud.org/associatifs_leblog

115 http://www.laligue-alpesdusud.org/associatifs_leblog/?2016/06/28/5276-04-tema-tv

116 <http://societedelinfo.laligue.org>

La Ligue coordonne par ailleurs le dispositif national D-Clics numériques¹¹⁷ financé dans le cadre du programme PIA « culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ». Dans les Alpes de Haute-Provence, une déclinaison locale du dispositif consiste à permettre à des jeunes (des lycéens par exemple) d'intervenir auprès de cibles âgées de 8 à 12 ans pour renforcer leur éducation au numérique.



Malgré des actions bien ancrées sur le territoire, ces associations restent peu visibles et se sentent parfois isolées et démunies pour répondre aux enjeux actuels. La Ligue de l'enseignement, par exemple, fait état des besoins suivants :

- **Des outils d'intelligence territoriale pour faciliter la** mise en réseau et faire émerger des projets territoriaux partenariaux,
- **Une stratégie de pôles ressources** afin de développer des centres de ressources transversaux, s'appuyant notamment sur les réseaux de l'économie sociale et solidaire,
- Une **montée en compétence** afin de former des techniciens aux nouveaux usages et établir des passerelles avec d'autres acteurs comme les unions d'entrepreneurs locaux.

4.10.3. *Médiation numérique en milieu scolaire : accompagner les enseignants*

Placé sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques répondant aux besoins de la communauté éducative. Sa présence au niveau local est assurée par 100 sites répartis sur le territoire français. Ces Ateliers Canopé, qui accueillent enseignants et partenaires de l'éducation, constituent des tiers-lieux multiservices, à la fois médiathèques, espaces de formation, d'expérimentations et d'animations. L'Académie Aix-Marseille en compte 5 dont un dans les Alpes de Haute-Provence, à Digne.

Des ateliers de deux heures ont permis en 2016 aux participants, sans prérequis en termes de connaissances informatiques, de se former gratuitement aux fonctions suivantes :

- Manipulation d'outils d'échanges et de collaboration via le Cloud,
- Lecture et la création de QR codes,
- Contribution à l'encyclopédie ouverte Wikipédia et la connaissance des wikis,
- Codage et programmation, suivant un programme innovant en format MOOC à destination des jeunes de 8 à 14 ans (ce module ne nécessite pas de présence physique dans les lieux d'accueil Canopé et représente une dizaine d'heures de formation réparties sur 3 à 4 semaines).

¹¹⁷ <http://d-clicsnumeriques.org>

5. Diagnostic : évaluation des besoins et des enjeux en matière de services numériques

5.1. Les besoins exprimés par les acteurs du territoire

5.1.1. Au niveau du Département

Priorités actuelles du Département :

La stratégie du Conseil Départemental doit tenir compte de la suppression de la clause générale de compétence, ce qui réoriente nécessairement ses actions. La loi a en effet recentré ses interventions sur l'action sociale, la voirie départementale et la solidarité territoriale. Le Département partage par ailleurs des compétences avec les autres échelons en matière de sport, culture et tourisme. Pour chacun de ces sujets, le numérique peut constituer un levier et donc potentiellement bénéficier de cette réorientation des ressources du Département. La rédaction d'un nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information prend également en compte ces évolutions.

Le Conseil Départemental est confronté à court-terme (à compter de novembre 2016) à un certain nombre **d'obligations concernant la dématérialisation** qui constituent un chantier prioritaire. Sur ce sujet, le Département pourra compter sur des solutions mises en place par l'État et s'est déjà doté d'un système adéquat pour la gestion des finances. Hormis cette obligation légale, les enjeux décisifs en matière de numérique sont :

- L'archivage électronique,
- L'information géographique (qui est pour l'instant fragmentée),
- L'Open data,
- La lutte contre les silos entre différents services et méthodes de travail, source de réactivité et d'économie,
- La mutualisation des moyens,
- L'accompagner les agents dans les nouveaux usages.

Certains chantiers numériques ont déjà été engagés par le Département, notamment concernant la modernisation des collèges, la visibilité des musées départementaux sur le web (avec des sites récemment réalisés et une présence accrue sur les réseaux sociaux). La mise en service du portail web départemental, www.mondepartement04.fr, a permis de moderniser l'image de cette administration en livrant un accès simplifié à de nombreuses ressources. Le Conseil Départemental souhaite aller plus loin dans le développement de l'e-administration et en particulier sur quelques projets :

- Un module des délibérations en ligne amélioré,
- Le référencement des services sous forme d'un annuaire géolocalisé,
- Un service de photothèque accessible à tous.

Besoins numériques

Transformation numérique du Département

Afin de faciliter le travail de ses différents services, il est important que le Conseil Départemental puisse utiliser des dossiers partagés sur un cloud et développer la dématérialisation (procédures internes, facturation, marché public, etc.). Ces avancées sont nécessaires pour moderniser l'action

départementale et la faire évoluer vers une approche plus transversale et demandent de repenser complètement le processus de travail en interne.

Lutter contre l'enclavement par la médiation numérique

Sur le plan de la Gestion de la Relation Citoyen, le Conseil Départemental est confronté à la difficulté de fournir des services à une population disparate sur un territoire enclavé. Certains secteurs sont privés de MSAP et/ou d'ERIC, l'accès aux services publics y est donc limité. Dans les secteurs dotés d'un ERIC, la difficulté principale réside dans l'acceptation – souvent limitée – des usages numériques par le public, alors que les agents internes y sont assez bien sensibilisés.

Faciliter le travail des agents sociaux grâce aux outils numériques

Un projet de visioconférence est à l'étude pour développer les communications à distance. L'enjeu de cet équipement reste circonscrit à des échanges en interne, même s'il n'est pas exclu d'organiser à plus long terme des échanges entre agents et citoyens par la visioconférence. Il s'agirait en particulier d'équiper les centres de détection des MST où des consultations à distance pourraient être organisées.

Compte-tenu de la taille du Département et de l'accessibilité limitée de certains secteurs, un besoin important d'autonomie des agents sociaux sur le plan numérique est exprimé. Un travail a été engagé avec les éditeurs pour fournir des solutions logicielles propices au nomadisme des agents, et en particulier des infirmières ou autres agents médico-sociaux qui devraient pouvoir disposer de dossiers numériques pour les patients rencontrés quotidiennement. Ce point, qui concerne 200 agents sur les 250 que compte le pôle Solidarité, est pris en compte dans le cadre du Schéma Directeur des Services d'Information.

Faciliter la gestion et la maintenance des SI des collèges

Dans les collèges, la Loi Peillon impose de nouvelles responsabilités aux Départements. Un certain nombre de postes de surveillants qui assumaient un soutien au SI vont être réorientés par les principaux vers des postes d'aides à la vie scolaire, fonction tout à fait distincte des activités informatiques. Par conséquent, le Conseil Départemental devra assumer seul la charge des SI. Même s'il est envisageable que la gestion de ces SI se fasse à l'avenir de manière de plus en plus décentralisée et externalisée (avec la mise en place de services sur le Cloud), il est évident que la gestion des SI des collèges ne peut pas se passer dans l'immédiat d'un contact physique avec les usagers, ce qui implique un arbitrage budgétaire relativement lourd en termes de ressources humaines.

5.1.2. Au niveau des EPCI

Priorités actuelles des EPCI

Une enquête menée auprès des EPCI dans le cadre de l'élaboration de ce schéma a permis de mettre au jour les principales préoccupations actuelles des intercommunalités :

- Les EPCI sont actuellement concentrés sur les problématiques engendrées par **la fusion au 1^{er} janvier 2017 des intercommunalités**. C'est tout spécialement le cas pour les EPCI intégrant la future communauté d'agglomération de Digne (ex : CCABV, CCMD). L'actuel EPCI de Digne est d'ailleurs assez en retard sur le déploiement d'outils numériques mais devrait s'inspirer des initiatives de la Ville de Digne pour accélérer sur le sujet.

- Les intercommunalités s'intéressent également tout particulièrement aux **services aux populations et aux sujets en lien avec l'action sociale** (MSAP, services à la personne).
- Le **développement économique et touristique** est la troisième priorité mise en avant.

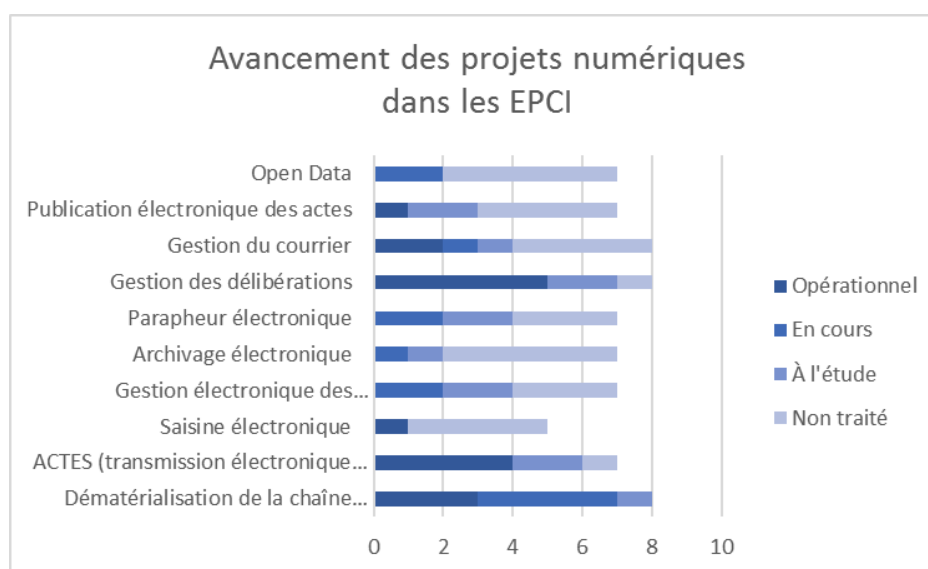
L'enjeu de ce schéma est de démontrer que le numérique peut être un outil au service de ces priorités.

Position générale des EPCI sur le numérique

Pour les EPCI qui récupéreront la compétence numérique, un choix est à faire entre la délégation à un prestataire ou la prise en charge en interne.

Les EPCI les plus petits essaient de **se conformer aux obligations légales en matière de dématérialisation** (ACTES, PESV2) dans le calendrier imposé, mais le **manque de moyens et de compétences** les astreint à une certaine prudence dans la mise en œuvre de ces projets. Les futures obligations comme la saisine électronique (dès novembre 2016) ne sont pour l'instant pas traitées par la plupart des intercommunalités, ce qui pourrait les exposer à des risques juridiques.

Quelques projets de Wi-Fi territorial sont tout de même à l'étude pour permettre aux habitants comme aux touristes d'accéder à Internet à proximité de lieux stratégiques.



Source : enquête menée auprès des EPCI des Alpes de Haute-Provence (8 répondants)

Besoins numériques

Accompagner les communes dans la création de sites web simples

Seules 43% des communes du département sont dotées d'un site web officiel. Au niveau intercommunal, tous les EPCI interrogés disposent d'un site web et le plus souvent de pages dédiées aux communes membres (6/8). Néanmoins, ces pages étant généralement peu ou pas utilisées et compte-tenu des obligations à venir (saisine électronique, open data), il apparaît important que les communes puissent se doter de leur propre site Internet, fût-il simple, même sous une forme statique. Pour cela, les plus petites communes doivent pouvoir bénéficier d'un soutien en ingénierie et de moyens mutualisés pour la mise en place d'un site web qui pourrait être proposé en marque blanche à toutes les communes

du département. Le soutien des EPCI au développement des sites web communaux doit constituer une composante essentielle de leur activité numérique dans les mois à venir.

Disposer d'un débit suffisant pour permettre l'accélération de la dématérialisation et du développement économique

L'accès à un débit pour « une utilisation confortable » du numérique reste problématique à plusieurs niveaux :

- Certains sites distants des EPCI ne sont pas encore raccordés numériquement ou alors avec un débit très faible,
- Certaines mairies estiment également que le débit ne leur permet pas de mener à bien la dématérialisation des échanges et de recourir au cloud computing,
- Plusieurs zones d'activités présentent un débit insuffisant pour que les entreprises puissent y développer leur activité (ex : difficulté pour transmettre les paiements par carte bancaire en fin d'après-midi), ce qui pose également la question de l'attractivité du territoire pour les acteurs économiques,
- Certains lieux touristiques, parfois à très forte fréquentation, sont en zone blanche (les thermes de Digne, le Parc du Verdon, etc.),

De plus, alors que la couverture en réseau mobile reste problématique, les cabines téléphoniques sont supprimées.

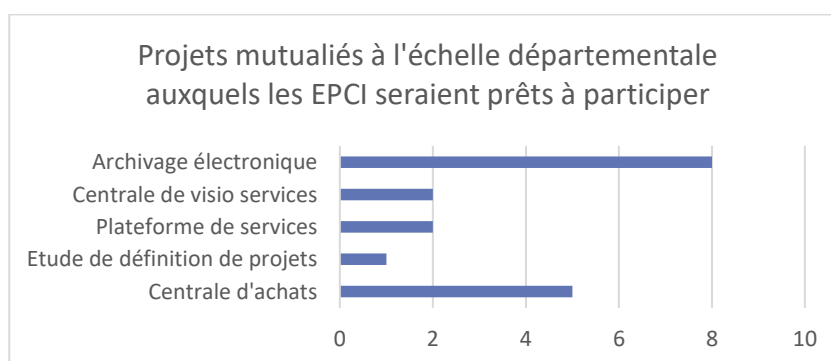
Monter en compétence et disposer d'outils sur les problématiques liées à la gouvernance de la donnée

Si certains EPCI et communes se sont rassemblés pour traiter la question des données géographiques, la question du SIG reste en suspens dans plusieurs communes et au sein même du Département.

Certains acteurs souhaitent pourtant développer des bases de données partagées pour les déclarations d'intention de commencer les travaux (DICT).

Mutualisations

Les EPCI se montrent favorables à la mutualisation qu'ils considèrent comme un levier d'économie incontournable, à condition que chaque entité puisse garder le contrôle de ses outils : « la mutualisation c'est une solution à condition qu'elle n'engendre pas une perte de souveraineté. »¹¹⁸



Source : enquête menée auprès des EPCI des Alpes de Haute-Provence (8 répondants)

¹¹⁸ Jean-Claude Castel, au cours de l'Atelier EPCI du 25 mai 2016

Certains projets numériques sont considérés comme les socles possibles d'une mutualisation des services : il s'agit en premier lieu du déploiement d'une solution commune pour l'archivage électronique, mais aussi de la mise en place d'une centrale d'achat.

5.1.3. *Du point de vue des usagers*

Des usages en plein développement qui nécessitent une bonne connexion

Tout comme l'ensemble des Français, les Bas-Alpins sont de plus en plus nombreux à posséder un ordinateur portable, un smartphone ou une tablette. À Digne par exemple, plus de la moitié des personnes interrogées¹¹⁹ utilisent leur smartphone pour naviguer sur Internet (64%), consulter leur boîte mail (62%) ou aller sur les réseaux sociaux (51%) et plus d'un tiers utilisent des sites de streaming (YouTube, Dailymotion, Deezer...). Le télétravail est également assez développé : 37 % des personnes interrogées se connectent au moins une fois par jour pour travailler depuis leur domicile.

L'accès à une connexion permettant l'envoi ou le téléchargement d'images et de vidéos est donc aujourd'hui un incontournable pour les usagers du département, qu'il s'agisse d'internet fixe ou mobile. La couverture du département en haut débit et en 4G est donc un sujet de préoccupation majeur pour nombre de Bas-Alpins. 78 % des Dignois interrogés estiment que l'accès internet à domicile est indispensable ou important. Le prix associé de l'abonnement à internet peut toutefois constituer une barrière : près de 40 % des personnes ayant répondu à l'enquête de 2015 estiment qu'elles payent trop cher.

Des services en ligne pour être mieux informés des démarches en cours et gagner du temps

Dans un territoire où la mobilité reste problématique, les efforts en matière de dématérialisation sont jugés indispensables pour réduire les déplacements et limiter les temps d'attente liés aux démarches. C'est plus généralement une simplification des démarches, un meilleur suivi et des délais de réponses améliorés qui sont anticipés via la mise en ligne de services.

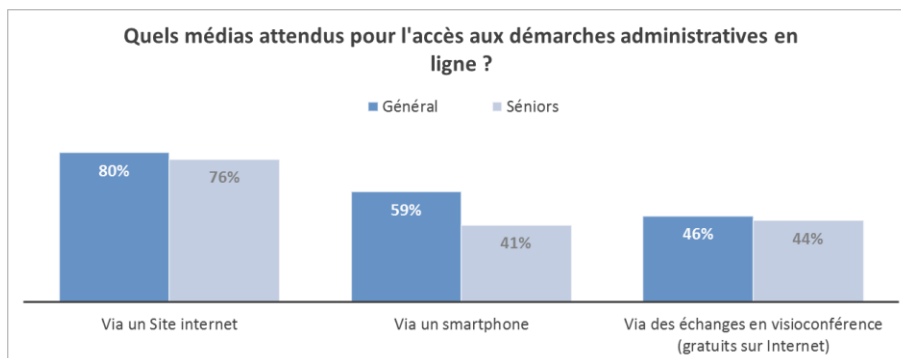
Dans les Hautes-Alpes, territoire aux caractéristiques similaires, une enquête menée auprès de 700 personnes¹²⁰ a permis d'identifier les trois télé-services les plus attendus :

- Effectuer des démarches liées à l'état civil (77% des répondants jugent que c'est utile, voire indispensable),
- Suivre mes démarches par l'envoi de sms (77% des répondants jugent que c'est utile, voire indispensable),
- S'inscrire et payer en ligne (71 % des répondants jugent que c'est utile, voire indispensable).

Les divers moyens permettant d'accéder à des services dématérialisés ne suscitent toutefois pas le même enthousiasme.

¹¹⁹ Enquête sur les usages numériques conduite en ligne auprès de 268 personnes par la ville de Digne-les-Bains du 24 avril au 30 juin 2015.

¹²⁰ Enquête administrée par téléphone en 2016 auprès de 700 personnes dans le cadre de l'élaboration du SDTSUN des Hautes-Alpes



Source : Enquête SDTSUN 05 2016

Si l'appétence pour un site internet d'accès aux services est quasi-unanime, faisant de cette exigence une nécessité de base, en revanche la possibilité d'accéder au même service via un smartphone est jugée moins essentielle, en particulier par les séniors qui sont relativement peu confiants dans un rapport administratif excluant tout échange en face à face. Quant aux échanges en visioconférence pour effectuer des démarches en ligne, ils suscitent un enthousiasme modéré, puisque moins de la moitié des répondants jugent cette option intéressante.

Afin d'accompagner les populations qui en auraient le plus besoin (séniors, personnes en situation de handicap...), de réaliser des démarches complexes et de répondre à des problèmes qui ne sauraient trouver une solution numérique, la mise en ligne des services doit être couplée avec l'ouverture de guichets (cf. MSAP).

5.1.4. Entreprises

État général de la filière numérique

Il y a très peu d'acteurs innovants émergents sur le territoire : les startups locales sont difficilement identifiables et de l'avis des acteurs locaux ne dépassent pas le nombre de 3.

La problématique du territoire est en effet d'attirer ou de retenir des profils à fort potentiels nécessaires au montage de projets innovants. Cet enjeu d'attractivité est en lien avec

- Le débit disponible pour des activités consommatrices d'images et de vidéos,
- L'offre de formation locale,
- L'adaptation aux nouveaux modes de travail (télétravail, coworking),
- L'accompagnement et les opportunités locales fournies par les collectivités.

Besoins des entreprises locales

Un débit suffisant pour une utilisation confortable du numérique : une nécessité de base

Plusieurs acteurs ont relevé le **niveau de bande passante comme problématique** pour mener à bien leur activité : encaisser les paiements par carte bancaire, échanger en visio, participer à un salon virtuel, etc.

Mais, pour la plupart des activités, la question n'est pas tant celle du THD que "celle **d'un débit suffisant pour une « utilisation confortable » et à un prix raisonnable** : selon une enquête administrée à l'échelle régionale, 96 % des entreprises disposent d'une connexion à internet, mais 70 % des entreprises connectées sont insatisfaites du débit et/ou des tarifs d'accès à Internet.

Pour demain, la multiplication des images et des vidéos haute définition font cependant dire aux entreprises qu'il est important d'investir sur le THD pour s'adapter aux nouveaux usages et rester au niveau des autres territoires. L'autre enjeu est celui de la continuité de service : les entreprises doivent souscrire à deux lignes pour avoir une liaison de secours. La fibre, qui fera néanmoins augmenter les coûts, ne résoudra pas ce problème à elle seule.

Au-delà des besoins en interne, l'accès à internet avec un débit suffisant constitue un facteur clé pour les clients des filières touristiques notamment. Pour s'adapter aux nouveaux usages numériques des touristes (m-tourisme, itinérance, etc.), les lieux touristiques les plus fréquentés, tout comme les hébergements, devront leur permettre de naviguer confortablement. Les Gîtes de France proposant un accès Wi-Fi sont par exemple occupés en moyenne 2 semaines de plus que les autres mais le débit est la deuxième source d'insatisfaction des touristes.

Adapter la formation aux nouveaux usages et aux attentes des entreprises locales

Le risque de fracture numérique reste un sujet de préoccupation pour les professionnels de différentes filières du territoire. Ainsi les agriculteurs doivent être accompagnés pour leur permettre de monter en compétence dans les usages et de s'approprier les outils mis à disposition par le réseau des Chambres d'Agriculture et par leurs fournisseurs de matériel (outils connectés). Avec un débit suffisant, il s'agirait d'un levier potentiel de montée en gamme de l'agriculture, très présente dans le département, et qui pourrait se « numériser » (ex : la collecte de données en temps réel pour créer des alertes adressées aux agriculteurs).

De même la professionnalisation des acteurs du tourisme sur les outils numériques est aujourd'hui indispensable, comme le soulignent les Offices de Tourisme.

Concernant des usages plus complexes, la difficulté est d'aligner offre de formation locale et attentes des entreprises en matière de compétences. En voici quelques exemples :

- Les élèves du BTS domotique peinent à trouver des débouchés dans les Alpes de Haute-Provence,
- Les entreprises développant leur commerce en ligne recherchent des profils capables de gérer ce canal. (C'est pourquoi Academy Numérique a lancé une formation en alternance sur ce sujet).

Mise en place de nouveaux modes de travail

L'arrivée du THD est également l'opportunité de développer de nouveaux modes de mode de travail. Le raccordement de zones d'activités dans lesquelles sont situés des tiers-lieux pourraient permettre aux entrepreneurs et aux salariés nomades de se regrouper au sein d'espaces de coworking pour ne plus être isolés et accéder à un débit meilleur qu'à leur domicile. Les pratiques de télétravail demandent toutefois à être normalisées pour faire l'objet d'un déploiement plus massif. De plus, afin d'optimiser l'occupation de ces lieux en période creuse, ils pourraient être ouverts l'été aux touristes souhaitant travailler ponctuellement.

L'utilisation à plein de la visioconférence permettra par ailleurs de structurer la mise en réseau des acteurs et de limiter les déplacements (en particulier dans les zones montagneuses).

Un partenariat gagnant-gagnant avec les collectivités

Partant du constat qu'une partie du département vit de l'activité administrative, un réseau d'acteurs a décidé de lancer une dynamique autour du logiciel libre au service des collectivités. L'idée est d'une part pour les entreprises de développer des produits répondants aux attentes locales et d'autre part pour les collectivités de favoriser le développement économique du territoire en s'approvisionnant localement. Cette logique de commande publique locale pourrait être étendue à d'autres activités.

Un effort est également à faire en matière de simplification des marchés. La mise en place de MPS (Marché Public Simplifié) ne s'est par exemple pas révélée très concluante pour les entreprises du BTP.

5.2. Conclusions du diagnostic : analyse des forces et faiblesses du territoire



5.2.1. Forces

Au sein du SMO PACA THD, le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence s'est engagé dès 2012 au côté des Hautes-Alpes et de la Région dans une démarche de déploiement du très haut débit. En effet, pour ce territoire enclavé, le numérique est un levier essentiel pour proposer de nouveaux services rapprochant les administrations des citoyens et redynamiser l'économie locale. Pour cela il pourra s'appuyer sur :

- Les initiatives prises par les grandes collectivités (la DLVA et Manosque d'une part et Digne d'autre part se sont engagées dans des démarches de type « Ville numérique ») ;
- Ses atouts touristiques nombreux et variés qui demandent à être davantage mis en avant grâce au numérique (ex : Verdon, Provence, Mercantour sont des marques reconnues sur lesquelles capitaliser) ; mais autour desquels une dynamique a été enclenchée par les grands offices de tourisme et par l'ADT grâce à la gestion des données touristiques au sein d'APIDAE notamment ;
- Ses ressources naturelles et notamment son potentiel en EnR dans la vallée de la Durance (solaire, hydraulique) ;
- La mise en place progressive d'un terreau favorable au développement de l'innovation, avec un maillage de tiers-lieux et de structures d'accueil en consolidation, l'émergence de 2 fab labs, une communauté dynamique sur le logiciel libre, etc.

5.2.2. Opportunités

L'accès aux services par le public dans les Alpes de Haute-Provence devraient connaître très prochainement des transformations :

- Le Département et la Préfecture réalisent en ce moment un Schéma d'accessibilité des Services au Public et la consolidation du maillage de MSAP est en cours grâce au partenariat avec la Poste
- Les établissements de santé du département sont désormais regroupés au sein d'un GHT qui assurera un meilleur accès aux soins et une meilleure coordination des professionnels de santé. La convergence des dossiers médicaux vers un seul dispositif devrait être inscrite dans le schéma directeur des systèmes d'information du GHT
- Les offices de tourisme fusionneront dès 2017 pour se mettre à l'échelle des nouvelles intercommunalités qui seront au nombre de 8.

Tous ces éléments constituent autant d'opportunités de développer un socle numérique accélérateur permettant de gagner en efficacité et en qualité de service.

Les Alpes de Haute-Provence bénéficie également de programmes régionaux et nationaux en faveur de l'innovation énergétique et numérique :

- Le département compte 3 Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et 2 en devenir ;
- Le Département est partenaire de FLEGRIX et accueillera le projet « Durance » de soutien de la chaîne hydroélectrique Durance aux centrales photovoltaïques et éoliennes ;
- La station du Val d'Allos a déposé une candidature au plan régional Smart Mountain ;

Le SDE04 déploiera par ailleurs 53 bornes IRVE d'ici 2017.

5.2.3. Faiblesses

Les Alpes de Haute-Provence sont caractérisées par une très grande fragmentation des acteurs locaux ce qui nuit au portage de projets innovants faute de vision partagée, de compétence en ingénierie de projet et de moyens humains et financiers. Cette fragmentation touche tous les domaines, publics comme privés :

- Avec 198 communes (dont seulement 15 dépassent les 2 000 habitants) et 12 EPCI, le morcellement administratif est réel mais en cours de résorption partielle ;
- Les offices du tourisme communaux, l'ADT et le service tourisme du Département, sans compter les professionnels du tourisme pas toujours organisés au sein de filières, sont autant d'acteurs intervenant sur la promotion et l'organisation touristique du département ;
- Le département compte 2180 exploitations agricoles ;
- En dehors des ERIC, les EPN qui sont au nombre de 30 sur le département ne sont pas organisés en réseau et connaissent parfois des situations précaires ;
- Les structures d'accompagnement des TPE et PME ont des périmètres qui parfois se recoupent.

Le territoire départemental connaît par ailleurs un enclavement lié au relief et au faible développement des réseaux routiers et ferroviaires. Cela se double d'un enclavement numérique : le niveau actuel de bande passante est faible et la couverture mobile partielle. Ce double enclavement pose des difficultés dans les zones suivantes :

- Dans certains sites touristiques (Ex : Verdon),
- Dans les collèges,
- Sur les exploitations agricoles,
- Dans certaines zones d'activités,
- Dans les hôpitaux,
- Etc.

Cela explique en partie le retard pris dans la transformation numérique des acteurs publics :

- Les collectivités sont en retard sur les obligations de dématérialisation et sur l'utilisation d'une GRC numérique : seules 43 % des communes disposent d'un site web et l'offre de téléservices est très limitée ;
- La gouvernance de la donnée est un sujet qui concerne très peu d'acteurs publics aujourd'hui. Le Département ne bénéficie pas, par exemple d'un SIG unifié et seules 2 communes ont publié des jeux de données ouvertes
- Les outils numériques mis à disposition des enseignants et des élèves dans les établissements scolaires n'ont fait l'objet que d'une très faible appropriation ;
- Les agents du Département, et en particulier les travailleurs sociaux, ne disposent que rarement d'équipement nomade leur permettant d'utiliser leur logiciel métier à distance.

Il existe toutefois des initiatives innovantes dans le territoire mais l'enjeu est ici de le faire savoir.

5.2.4. Menaces

Pour modérer ce qui a été dit précédemment sur l'enclavement du territoire et l'accès aux services (y compris médicaux), force est de constater que la situation est très différente entre la vallée de la Durance - plus accessible, plus connectée - et le reste du territoire. Le risque est de renforcer ces caractéristiques pour en faire un département à deux vitesses.

Concernant les collectivités, elles doivent faire face à leurs obligations en matière de dématérialisation, sous peine de s'exposer à un risque juridique. C'est notamment le cas pour la saisine électronique : silence valant désormais acceptation sous certaines conditions, les collectivités doivent mettre leurs services en ordre de bataille pour répondre aux demandes des citoyens.

Le départ des jeunes, faute d'une offre d'enseignement supérieur satisfaisante constitue également un frein pour le développement futur du territoire.

6. Identification des chantiers d'actions prioritaires

Il ressort de l'analyse précédente des forces et faiblesses du territoire des Alpes de Haute-Provence un tableau contrasté, marqué aussi bien par la fragilité des initiatives numériques et par la fragmentation des acteurs impliqués, que par les opportunités liées au développement des problématiques énergétiques et touristiques.

Pour pousser plus loin la lisibilité de ce diagnostic, à partir des équilibres entre points forts/points faibles et opportunités/menaces, l'ensemble des occurrences peut se rapporter à trois dimensions : la sphère de l'activité économique qui produit de la valeur ajoutée pour le territoire, la deuxième plus axée sur la vie quotidienne des habitants, qui participe au bien-être et au développement de la connaissance et la troisième centrée sur la transformation digitale des administrations locales :

- La première dimension se rapporte **au développement territorial**, adresse le maintien et le renforcement des activités économiques locales (tourisme, industries, agriculture, énergie, etc.),
- La deuxième a plutôt trait à la **qualité de vie, au lien social** et à la **réduction des inégalités** (maintien à domicile, télémedecine, éducation, mobilité, etc.)
- La dernière concerne la transformation numérique des collectivités qui doivent procéder à la **dématérialisation des processus métiers et des échanges** avec les autres administrations et les citoyens.

Sur ces trois axes complémentaires et interdépendants, les différentes lignes de services peuvent faire l'objet d'une forte valorisation grâce au numérique, ce qui justifie à la fois :

- Un examen thématique, pour envisager des solutions de progrès par le numérique,
- Et une approche plus horizontale, pour tirer l'ensemble des politiques publiques numériques vers le haut, grâce au déploiement d'outils constituant un socle accélérateur pour développer d'autres services.

Si l'on adopte cette sectorisation des forces et faiblesses du territoire, on peut constater à grands traits que le **développement territorial** est un chantier à fort potentiel, qui peut s'appuyer pour créer de l'emploi sur des atouts tangibles comme la qualité touristique de la destination « Alpes de Haute-Provence », l'émergence d'une culture numérique collaborative et la spécialisation autour des EnR et de l'ITER.

Le secteur de la **qualité de vie** est en revanche caractérisé par une certaine fragilité qui se traduit par des menaces de morcellement territorial et de soutenabilité des efforts publics dans les domaines de l'éducation et des transports. Globalement, les faiblesses l'emportent sur les atouts dans les points d'analyse identifiés comme relevant du chantier de la qualité de vie, avec notamment un certain retard pris en matière d'usages numériques tels la visioconférence, l'usage des ENT dans les collèges ou la mobilité électrique, ainsi qu'une priorité de développement identifiée concernant la télémedecine, qui pourrait permettre d'améliorer la qualité du service de santé aujourd'hui menacée par la désertification médicale.

Concernant la **transition numérique** que doivent opérer les **collectivités locales**, celles-ci accusent aujourd'hui un retard identifié qui les expose à des risques juridiques et empêche d'exploiter des gisements de productivité, alors même qu'elles sont en difficulté d'équilibrer leur budget. Ainsi la saisine ou encore l'archivage électroniques doivent faire l'objet d'un examen particulier pour trouver des réponses adaptées et conformes. Il en va de même pour la gestion de la relation citoyen et la mise en

place de téléservices qui pourraient être facilités par le déploiement de solutions nationales ou mutualisées.

Enfin, la construction d'un **territoire intelligent** est à ce jour limitée par une fragmentation de l'action publique qu'on peut observer aussi bien sur un plan administratif que sur le plan de la médiation économique ou de la médiation numérique. Cependant, la constitution d'offices de tourisme à l'échelle intercommunale ainsi que la spécialisation du territoire en matière d'EnR laissent présager une évolution favorable pour les secteurs du tourisme, de l'énergie et de l'environnement.

Par ailleurs, les deux villes principales du département, Digne et Manosque, sont nettement en avance sur le reste du territoire dans la mise en place d'une e-administration. Dans une logique de solidarité territoriale, on pourrait aussi en attendre des transferts de compétences et des formes de mutualisations entre villes-centres et territoires compris dans leurs futurs EPCI.

7. Portefeuille de projets

Ce tableau présente de manière synthétique les projets s'inscrivant dans la Stratégie des Usages Numériques portée par le Département. Ils couvrent les quatre axes stratégiques présentés dans la section précédente. Leur détail est présenté dans un document annexe.

Transformation digitale des administrations locales	Dématérialisation	1	Solutions mutualisées en réponse aux obligations de dématérialisation
		2	Plateforme d'archivage électronique
	Gestion de la relation citoyen	3	Portail de e-services administratifs
		4	Modernisation de la Gestion de la Relation Citoyen (backoffice) du Département
		5	Standard téléphonique mutualisé entre communes et EPCI
	Open Data	6	Gouvernance de la donnée
	Plateforme de services dans le Cloud	7	Programme « Collectivités dans le Cloud »
Le numérique au service de la qualité de vie	Santé et maintien à domicile	8	Dossier médical partagé
		9	Développement de la télémédecine
		10	Box de services de téléassistance
		11	Plateforme de services à domicile
	Mobilité	12	Centrale de mobilité
	Éducation	13	Cloud éducatif départemental et optimisation de la maintenance des Systèmes d'Informations
		14	Mini-cloud dans les écoles enclavées
Le numérique au service du développement économique	Tourisme	15	Réseau wifi public unifié
		16	Web agenda événementiel
		17	Smart mountain
		18	Smart Parcs Naturels et Aventure géologique/Géoparc
	Économie	19	Réseau de Tiers-Lieux
		20	Agriculture : plateforme unificatrice des circuits courts alimentaires
		21	Commande publique axée sur l'offre locale
Socle accélérateur	Accompagnement du changement	22	Accompagnement de la transition numérique des entreprises
		23	Smart village
		24	Programme d'actions pour la e-inclusion
		25	Solutions mutualisées pour les collectivités
		26	Renforcement de l'ingénierie de projet numérique
	Gouvernance	27	Programme de formation aux métiers du numérique
		28	Structure départementale de concertation sur le numérique
		29	Instance d'animation et de pilotage du SUN
		30	Politique d'évaluation du SUN
		31	Communication

8. Une gouvernance ouverte, décisionnelle et dotée d'une capacité de spécialisation

Afin d'assurer la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques, le département doit se doter d'une gouvernance institutionnelle du numérique souple et adaptée aux besoins du territoire et de ses acteurs. Cette gouvernance pourrait s'appuyer sur plusieurs structures :

- **Une structure ouverte de concertation : cette instance partenariale rassemblera les acteurs publics (et éventuellement privés) du département impliqués dans le numérique.** Elle aura pour vocation de superviser les différentes phases de réalisation du SDTSUN et de définir les priorités du schéma : animation de la communauté numérique départementale, actualisation de la feuille de route, choix des projets prioritaires, coordination avec les territoires voisins et la Région, évaluation et mise à jour du schéma. Il s'agit d'une instance de travail adaptative qui pourra s'organiser autour de groupes de travail, en fonction des thématiques à étudier et des projets à mettre en œuvre, dans une logique de volontariat de la part des membres. Les projets n'ont en effet pas vocation à remporter l'unanimité mais à être portés par une organisation à géométrie variable. Une charte partenariale signée par tous les membres décrira le fonctionnement de cette structure et rappellera les grands principes ayant présidé à l'élaboration du SDTSUN (développement solidaire, frugalité, mutualisation, durabilité, innovation, etc.). Cette charte ne conduit toutefois pas à la création d'une nouvelle entité (au sens juridique), mais permet à tous les acteurs de s'entendre sur les objectifs de cette organisation qui doit rester agile.

Des conventions pour un montage souple et à géométrie variable des projets.

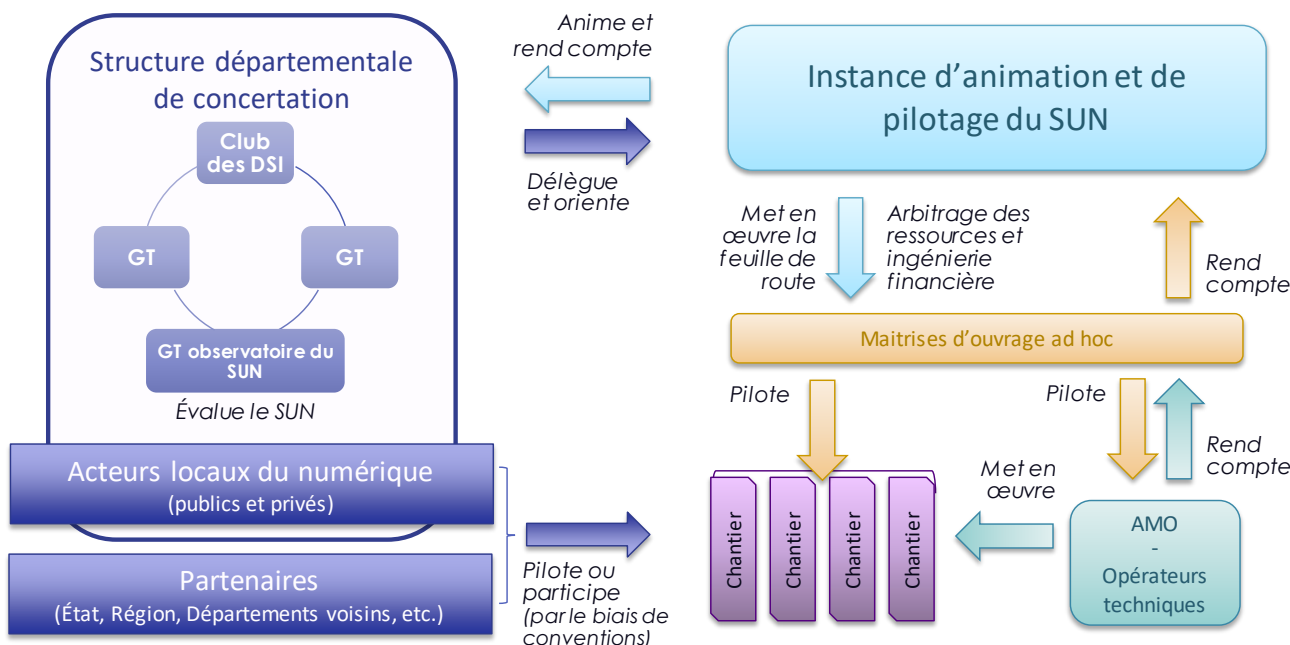
L'engagement des partenaires se fera lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre, par exemple, de conventions décrivant le pilotage, la gouvernance et le modèle économique du projet (ex : maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, modalités de prise de décision, clés de répartition pour assurer la pérennité, etc.). L'établissement de ces conventions sera à géométrie variable en fonction de la nature des projets et des partenaires souhaitant s'impliquer. Cette forme de véhicule juridique permet d'éviter la création d'une structure ad hoc.

- **Une instance d'animation générale de la structure et du SDTSUN pourra, en accord avec les différentes parties prenantes, être confiée au Conseil départemental** qui sera en quelque sorte le garant neutre de la mise en œuvre d'une feuille de route partagée, de l'animation générale des groupes de projets à déployer dans le cadre du SDTSUN, de la cohérence technique et de la qualité des travaux durant les différentes phases de déploiement du SDTSUN.
- **Des maîtrises d'ouvrages ad hoc pour la réalisation des projets : ces instances de pilotage opérationnel,** seront définies dans le cadre de la structure de concertation et en fonction de la nature des projets partenariaux envisagés. Ces structures de pilotage, qui devront être les plus neutres possible, seront désignées sur la base de leurs compétences, de leur connaissance du territoire et de leurs capacités en ingénierie de projet. Il pourra s'agir, selon les projets, d'une équipe du Conseil départemental qui a les capacités et la légitimité pour intervenir sur tout le territoire. Ces instances pourront de toute façon faire appel à des structures plus spécialisées en fonction de la nature des projets à déployer (cf. ci-dessous).
- **Des opérateurs techniques ou des assistances à maîtrises d'ouvrage :** concernant les chantiers d'envergure, **une équipe projet dédiée** pourra être constituée durablement afin d'assurer la mise en œuvre du chantier (animation, marchés, conduite du changement). Cette équipe sera placée sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du SDTSUN. Certains projets du socle pourraient faire l'objet d'un tel montage en raison de leurs enjeux et de leur complexité. Différents types d'opérateurs techniques pourront intervenir : des opérateurs publics (syndicats informatiques, agences techniques, etc.) ou privés, départementaux ou extraterritoriaux.

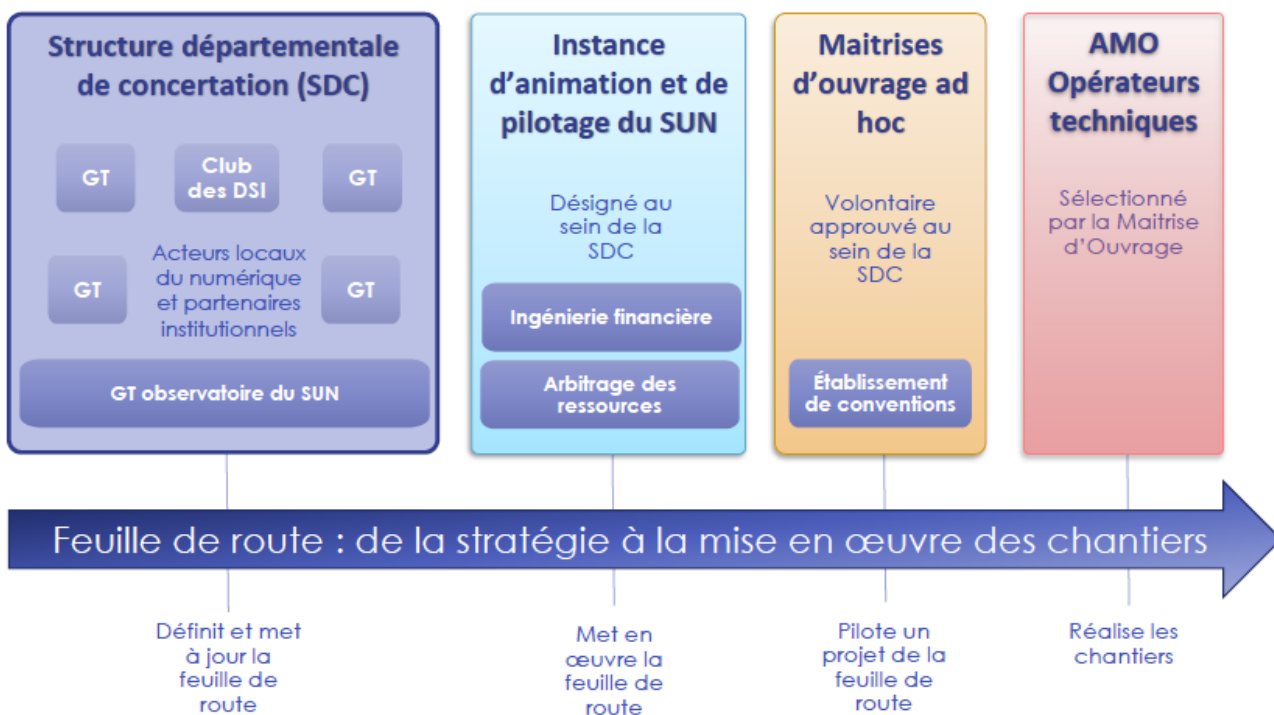
Schéma synthétique de l'organisation de la gouvernance du numérique

Bâtir un système d'animation, de coordination et de pilotage à la maille départementale, reconnu par tous les acteurs publics du numérique :

Organes de gouvernance



Définition et mise en œuvre de la feuille de route



9. Estimatif des coûts de déploiement du SUN

Les tableaux suivants présentent une estimation des dépenses d'exploitation et d'investissement hors masse salariale pour la mise en œuvre des fiches actions.

Il s'agit ici d'une simple estimation qui sera précisée dans le cadre des chantiers conduits par les maîtrises d'ouvrage. C'est à cette occasion que seront déterminés les niveaux de financement de chaque partie-prenante. Les chantiers seront engagés tout au long de la durée du schéma, soit six ans.

Thématique	N°	Action proposée	Cout min (k€)	Cout max (k€)	Moyenne	dont CD04 (k€)	Commentaire
Dématérialisation	1	Solutions mutualisées en réponse aux obligations de dématérialisation	100	150	125	75	Essentiellement des études et de l'achat de services sur étagère
	2	Plateforme d'archivage électronique	200	300	250	250	Financement total par le CD04 récupérable en partie en répercutant le service sur les communes
Gestion de la relation citoyen	3	Portail de e-services administratifs	180	250	215	215	Financement total par le CD04 récupérable en partie en répercutant le service sur les communes
	4	Modernisation de la Gestion de la Relation Citoyen (backoffice) du CD04	300	400	350	250	Base de connaissance et outils mutualisables avec la fiche suivante
	5	Standard téléphonique mutualisé entre communes et FPCI	150	250	200	-	
Open Data	6	Gouvernance de la donnée	76	100	88	25	
Plateforme de services dans le Cloud	7	Programme « Collectivités dans le Cloud »	600	800	700	525	Objectif de 1000 postes de travail virtualisés en 2020 (dont ceux dans les collèges)
		Sous-total	1 606	2 250	1 928	1 340	
Santé et maintien à domicile	8	Dossier médical partagé	300	400	350	35	
	9	développement de la télémédecine	60	80	70	20	
	10	Box de services de téléassistance	350	450	400	400	
	11	Plateforme de services à domicile	150	200	175	90	
Mobilité	12	Centrale de mobilité	70	90	80	35	CD04 et bloc communal
Éducation	13	Cloud éducatif départemental et optimisation de la	400	550	475	400	
	14	Mini-cloud dans les écoles enclavées	80	100	90	20	
		Sous-total	1 410	1 870	1 640	1 000	

Thématique	N°	Action proposée	Cout min (k€)	Cout max (k€)	Moyenne	dont CD04 (k€)	Commentaire
Tourisme	15	Réseau wifi public unifié	200	250	225	34	
	16	Web agenda événementiel	40	70	55	30	
	17	Smart mountain	500	1 000	750	70	~ de 250 à 500 M€ par station. Participation au financement des études du CD04
	18	Smart Parc Naturel Régional et Géoparc	60	80	70	35	
Économie	19	Réseau de Tiers-Lieux	150	225	188	30	Hypothèse de création de 3 tiers-lieux
	20	Agriculture : plateforme unificatrice des circuits courts alimentaires	20	25	23	23	
	21	Commande publique axée sur l'offre locale	30	60	45	20	
	22	Accompagnement de la transition numérique des entreprises	50	75	63	-	
	23	Smart village	400	500	450	45	
		Sous-total	1 450	2 285	1 868	286	
Accompagnement du changement	24	Programme d'actions pour la e-inclusion	35	50	43	13	CD04 au titre de la solidarité, Région et EPCI
	25	Solutions mutualisées pour les collectivités	50	70	60	30	
	26	Renforcement de l'ingénierie de projet numérique	8	12	10	10	
	27	Programme de formation aux métiers du numérique	50	70	60	25	
Gouvernance	28	Structure départementale de concertation sur le numérique	10	15	13	13	
	29	Instance d'animation et de pilotage du SUN	30	35	33	33	Pour l'actualisation du SUN
	30	Politique d'évaluation du SUN	25	30	28	28	
	31	Communication	10	15	13	13	
		Sous-total	218	297	258	163	
TOTAL			4 684	6 702	5 693	2 789	

À propos de la plateforme de services dans le cloud

Dans le portefeuille de projets, nous avons présenté sur diverses fiches des outils et des applications susceptibles d'être implémentés sur un même **cloud privé territorial** (celui proposé dans le socle).

Aujourd'hui, pour la construction de ce socle, deux hypothèses sont envisageables :

- Hypothèse 1 : construction d'une plateforme cloud régionale et couches de services (dont plateforme d'e-administration), qui pourrait être portée par le SICTIAM et qui s'adresserait d'une part aux communes et d'autre part au secteur de l'Éducation (lycées, collèges et écoles),
- Hypothèse 2 : utilisation de la plateforme informatique du Conseil départemental, qu'il conviendrait d'adapter (vraisemblablement à cout marginal) pour l'ouvrir aux communes, aux EPCI et aux établissements scolaires (Cf. par exemple : SPL du Conseil départemental de l'Aube).

Ces deux hypothèses ne sont pour l'instant pas chiffrées. Il est toutefois intéressant d'estimer ce que représenterait la réalisation ex nihilo d'un cloud privé territorial pour le département qui inclurait le système d'information du Conseil départemental, des collèges, de quelques écoles, des communes et des EPCI. Il serait dimensionné sur la base suivante :

- 100 serveurs,
- 2 000 postes de travail "administratifs",
- 600 postes de travail "éducatifs" (collèges et écoles).

Le chantier représenterait alors 2,5 M€ à 3 M€ HT de CAPEX pour le socle Cloud (serveurs, stockage et licences virtualisation, hors matériels réseaux), et l'on peut estimer un OPEX compris entre 10 et 15% par an (hors masse salariale).

Ce cloud départemental permettrait d'héberger en mode SaaS les briques suivantes prévues dans le SUN:

- La plateforme e-service de type portail citoyen : 200 - 250 K€
- Une plateforme e-admin interne avec interfaces back-offices et GRC : 300 - 400 K€ (incluant parapheur, visas, signatures, socle GED...)
- Un socle GRC avec interfaces back-offices : 500 - 600 K€
- Le volet éducatif : virtualisation des postes de travail et des serveurs des collèges et déploiement des premiers mini-cloud dans les écoles.

Ces chiffres sont théoriques mais ils pourront servir de base de comparaison avec les futures évaluations budgétaires relatives aux deux hypothèses de travail mentionnés ci-dessus.

10. Feuille de route 2017-2018

10.1. Principes

4 principes ont été retenus afin de déterminer les actions à mettre en œuvre dans la période 2017-2018 :

- **Bâtir le socle accélérateur du numérique** dans les Alpes de Haute-Provence :
 - Mettre en place la gouvernance du SUN pour un assurer une réflexion collective et pérenne sur le sujet et entrer dans une phase pilotée de mise en œuvre des projets ;
 - Lancer les actions du socle accélérateur prévues pour 2017 et celles en priorité « forte » ;
- **Répondre aux obligations réglementaires et rechercher les gisements de productivité** pour limiter les risques juridiques et budgétaires pour les collectivités (ex : saisine électronique, transfert de la maintenance des SI des collèges au Département, etc.) ;
- **Améliorer l'accessibilité aux services** en lien avec la mise en œuvre du schéma d'accessibilité des services au public (action priorités « fortes ») ;
- **Saisir les opportunités externes** :
 - Partenariat avec les départements voisins plus avancés sur certains sujets ;
 - Monter des projets en réponse à des appels à projets européens, nationaux ou régionaux.

Ces mêmes principes pourront présider à la mise à jour de la feuille de route dans le cadre de la structure départementale de concertation sur le numérique.

10.2. Actions à mettre en œuvre en 2017-2018

Pour mettre en dynamique les parties prenantes d'un tel projet, il faut engager dès 2017 des actions concrètes qui permettent à la fois de démontrer l'intérêt de la démarche et de valider l'efficacité des instances de pilotage.

A cette fin, il sera proposé à l'instance d'engager dès 2017 les chantiers suivants :

- Transformation digitale des administrations locales :
 - **Projet n°01** - Solutions mutualisées en réponses aux obligations de dématérialisation (saisine électronique)
 - **Projet n°06** - Gouvernance de la donnée (Open Data avec la Région)
- Le numérique au service de la qualité de vie :
 - **Projet n°13** - Cloud éducatif départemental et optimisation de la maintenance des systèmes d'information
- Le numérique au service du développement économique
 - **Projet n° 15** - Réseau WIFI public unifié
 - **Projet n°18** - Smart parcs naturels et aventure géologique / Géoparc
- Socle accélérateur
 - **Projet n°28** - Instance d'animation et de pilotage du SDTSUN
 - **Projet n°29** - Structure départementale de concertation sur le numérique

Pour chacun de ces projets, la définition des partenaires à impliquer sera une condition préalable à leur réussite.

10.3. Partenariats avec les autres échelons territoriaux et les territoires voisins

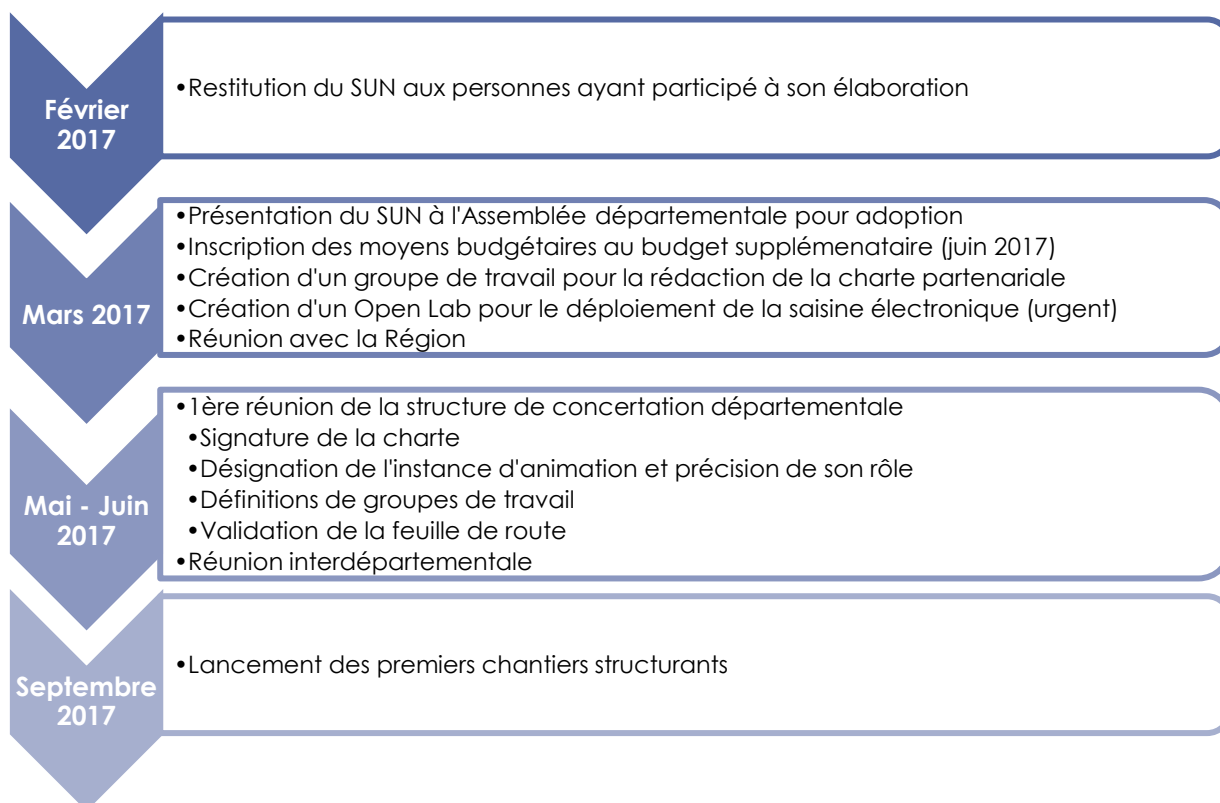
Concernant la gouvernance du SUN, il s'agira d'organiser une séance de travail avec la Région à propos des priorités de développement du SUN, afin de s'assurer de la cohérence avec les actions engagées dans le cadre de la SCORAN PACA. La Région pourrait notamment intervenir directement sur les projets suivants :

- Programme "collectivités dans le cloud", afin de mobiliser plus de moyens pour mettre en œuvre ce projet,
- Cloud éducatif, destiné à faire baisser la fièvre budgétaire et en conformité avec les objectifs de la smart région.

Au niveau infrarégional, la coopération entre les Alpes de Haute-Provence et les territoires voisins (départements, métropoles et autres EPCI et communes) pourrait être renforcée en leur proposant de mettre en place un collectif interdépartemental « usages et services numériques ». Concrètement, cela pourrait se traduire par des actions menées conjointement et des opérateurs communs :

- L'étude sur les EPN et les espaces partagés de travail, par exemple, est un chantier qui pourrait être mené de front sur plusieurs départements et accompagné par la Région (un **chantier qui a été évoqué dans une récente conférence de presse commune au Hautes-Alpes et aux Alpes de Haute-Provence où a été affirmée la volonté de travailler ensemble**),
- L'ingénierie de projet sur le numérique et l'informatique pourrait être portée par un opérateur intervenant sur plusieurs territoires (le **SICTIAM** serait par exemple un opérateur parfaitement adapté. Cf. solution de Saisine par voie électronique).

10.4. Calendrier



11. Annexes

A. Recomposition territoriale : une redistribution des compétences impactant le développement des services numériques

Engagée depuis 2013, la réforme territoriale, portée par le Chef de l'État, a trois objectifs :

- Rationaliser la répartition des compétences entre les 4 échelons administratifs (communes, intercommunalités, départements et régions),
- Éviter les doublons,
- Réaliser des économies d'échelle dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans un contexte de baisse de dotations des collectivités.

À ce jour, trois lois majeures ont été votées et réorganisent les compétences entre les différents niveaux territoriaux :

- La loi du 27 janvier 2014, dite de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),
- La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions,
- La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

1. De nouvelles échelles pour les territoires

Depuis le 1er janvier 2016, le nombre de régions métropolitaines est passé de 22 à 13 afin d'accorder la taille des régions à leurs équivalents européens. Si la Région PACA conserve son périmètre, la fusion des régions voisines la fait passer de la 3^{ème} à la 7^{ème} place en termes de population. Autrefois, parmi les premières régions de France, elle devra composer avec de nouveaux voisins (Rhône-Alpes-Auvergne et Midi-Pyrénées-Languedoc) à l'influence accrue.

Par ailleurs, la loi NOTRe a relevé le seuil des EPCI à 15 000 habitants, avec des dérogations possibles dans les zones de faible densité ou de montagne où le seuil minimal sera de 5 000 habitants, comme c'est le cas dans les Alpes de Haute-Provence.

Le regroupement de communes constitue une opportunité pour les collectivités qui devront mettre à plat leurs besoins et ressources, déterminer l'échelon de mutualisation le plus pertinent, et fixer ensemble les normes qui permettent aux différents services et données d'être interopérables.



2. Des compétences renforcées pour les Régions et les EPCI et recentrées sur la solidarité sociale et territoriale pour les Départements

La loi NOTRe a supprimé la clause générale de compétence des Départements et des Régions, redessinant par là même le contour du champ d'action de ces collectivités. Les principales compétences des différents échelons sont résumées ci-dessous :

Région

- **Aménagement du territoire (Chef de file) - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**
- **Développement économique (Chef de file) – Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**
- Transition énergétique (Chef de file) - Schéma régional Climat-Air-Energie (SRCAE)
- Transports & mobilité : les services non urbains, réguliers ou à la demande, les transports scolaires, les lignes ferroviaires d'intérêt local...

Département

- Solidarité des personnes : l'action sociale, le développement social, l'autonomie des personnes
- Cohésion et solidarité territoriale
- Collèges
- Voirie départementale

Bloc communal

- Clause de compétence générale maintenue pour les communes
- Mobilité durable
- Organisation des services publics de proximité
- **Actions de développement économique dans le cadre du SRDEII**
- **Promotion du tourisme**
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau et assainissement
- Création et gestion des « maisons de services au public » (compétence optionnelle)

Ainsi, les compétences régionales en matière d'aménagement du territoire et de développement économique ont été renforcées. Quant aux Départements, ils conservent quatre compétences principales : l'action sociale, la gestion des collèges, la voirie départementale et la solidarité territoriale. Par ailleurs, les métropoles dont le fonctionnement a été décrit par la loi MAPTAM ont vu certaines de leurs compétences étendues sur leur territoire, qu'il s'agisse de compétences obligatoires (ex : plan climat-air-énergie, réseaux de télécommunication) ou de délégation par les autres échelons territoriaux. Des transferts obligatoires de compétences aux EPCI sont également prévus (ex : gestion des déchets à partir de 2018).

Si l'objectif est celui de la clarification, la suppression de la clause générale de compétence pour les Régions et les Départements risque d'entraîner, à court terme, l'apparition de zones blanches en matière de compétences : si le déploiement de réseaux numériques est, par exemple, une compétence partagée (article 102 de la loi NOTRe), il n'y a pas de positionnement clair sur les usages numériques.

3. Des politiques en faveur de la territorialisation des services publics

Schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, prévus par la loi NOTRe (article 98), visent à anticiper et organiser l'armature des services de demain, à l'échelle de chaque département. Ils sont à élaborer conjointement par l'État et le Département en association avec les EPCI à fiscalité propre et doivent contenir les éléments suivants :

- Un programme d'actions (sur 6 ans) destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services,
- Un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental,
- Une liste des services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration ou de sa révision, leur localisation et leurs modalités d'accès.

La mutualisation de services et leur mise à disposition dans des lieux éloignés des services publics peut se faire dans le cadre de Maisons de services au public, telles que définies par l'article 100 de la loi NOTRe.

1000 Maisons de service au public

En juin 2015, le gouvernement a confirmé le plan de déploiement de 1 000 maisons de services au public (MSAP) d'ici fin 2016. Il s'agit de capitaliser sur les initiatives des 363 maisons qui fonctionnent déjà pour encourager leur déploiement sur tout le territoire national. Pour accélérer ce mouvement, le gouvernement a fait appel à La Poste qui propose d'accueillir une MSAP dans 500 de ses bureaux situés en zone de montagne et/ou en zone rurale.

La loi NOTRe (article 100) a étendu ce dispositif, qui concernait historiquement les zones rurales, aux milieux périurbains et aux quartiers où la question de l'accès aux services se pose également.

Les maisons labellisées reçoivent une contribution de 25% de leurs dépenses de fonctionnement au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Depuis janvier 2016, un "fonds inter-opérateurs" financé par sept partenaires¹²¹ double ce montant, avec 25% de plus. Pour les trois prochaines années, ce nouveau fonds sera abondé de 21 Millions d'Euros.

Par ailleurs, au cours du second trimestre 2016, 3 départements (l'Aisne, le Jura et le Pas-de-Calais) expérimenteront des **unités mobiles de services au public** : des véhicules spécialement aménagés



¹²¹ Sept des neuf opérateurs nationaux de l'opération "Plus de services au public" ont décidé de soutenir la démarche : Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CMSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), GRDF, la Poste. En revanche, SNCF et EDF se sont retirés.

assureront des tournées dans les territoires les plus éloignés des pôles de services pour proposer aux habitants un accès aux services essentiels (aide social ou au logement, Pôle Emploi, etc.).

Mutations des services déconcentrés de l'État

Une nouvelle carte d'implantation des services de l'État a été arrêtée le 29 septembre 2015, en cohérence avec les nouvelles compétences reconnues aux régions par la loi NOTRe. Pour ce faire, les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), états-majors des treize nouveaux préfets de région, ont été réorganisés, et dans les régions qui fusionnent, des SGAR préfigureurs sont nommés. Cette relocalisation répond à divers objectifs :

- Reconnaître l'initiative au niveau local,
- Acter le transfert à la région de la gestion de l'essentiel des fonds européens,
- Coordonner les échelons territoriaux : c'est l'objectif de l'un de deux pôles du SGAR créés en janvier 2016, le Comité d'Administration Régionale (CAR),
- Pour le deuxième pôle : la modernisation des services de l'État prévue par la « charte de la déconcentration », et la mutualisation de leurs moyens de fonctionnement.


Cette charte a été mise en œuvre sous la forme d'ordonnances qui recomposent la gouvernance locale des champs de la Santé¹²² et de l'Éducation (les actuelles académies), en les calquant sur les nouvelles délimitations régionales.

Selon les estimations du gouvernement, la réorganisation des services régionaux de l'État devrait impliquer une mobilité géographique pour 840 agents, essentiellement des directeurs de service et des cadres, dont un tiers environ dans les SGAR.

¹²² Agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS)


B. Transition énergétique et écologique : de nouveaux objectifs de performance assignés aux territoires

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, les collectivités territoriales ont un devoir d'exemplarité et un rôle d'initiateur de projets qui est clarifié dans les lois (en bleu sur le schéma suivant) et stimulé par certaines politiques publiques (en vert).




Loi Grenelle II (2010)

- Cette loi est un texte d'application de la loi Grenelle I (2005) sur **cinq grands chantiers** que sont les énergies renouvelables, le bâtiment, les transports, les voitures propres, la gouvernance et la recherche.
- Le **volet aménagement numérique des territoires** est présent dans ce texte portant engagement national pour l'environnement, avec l'introduction de nouvelles dispositions dans le code de l'urbanisme.




Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)

- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) impose des exigences **d'exemplarité pour le secteur public**, en particulier sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des flottes de véhicules municipales
- Un **carnet numérique** de suivi et d'entretien (ou carnet numérique de santé du logement) sera obligatoire en 2017 pour chaque immeuble privé neuf
- Une clause sur la diffusion des données issues des DSP



Programme d'Investissements d'Avenir

- Depuis 2010, 47 milliards d'euros ont été fléchés en deux phases (PIA 1 et 2) par le gouvernement vers des secteurs d'investissement jugés prioritaires : l'enseignement supérieur et la recherche, les filières industrielles, les PME, le développement durables et la filière numérique.
- Si la dimension numérique est présente dans chacun de ces secteurs, elle fait aussi l'objet d'un programme dédié ciblant les quartiers numériques et les usages ou technologies numériques, pour des investissements cumulés de 615 millions d'euros.



Territoires à énergie positive (2014)

- Sur les 528 territoires candidats, 212 ont été retenus en février 2015 et se verront attribuer jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets. Ces subventions financent des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.
- Les programmes de TECV incluent presque systématiquement un volet "économie circulaire" qui s'appuie sur des plateformes numériques pour mobiliser les acteurs locaux en circuit court

4. Grenelle 1 & 2

Le Grenelle I et la loi POPE¹²³ de 2005 proposent un nouveau modèle de croissance économe en énergie et en rejets de CO₂. Le Grenelle II (2010), dont la loi porte « engagement national pour l'Environnement », déploie d'une manière opérationnelle les engagements du Grenelle I sur les domaines ou secteurs suivants :

- Bâtiments & Urbanisme,
- Transports,
- Énergie & Climat
- Biodiversité et agriculture,
- Risques, santé et déchets,
- Gouvernance – Collectivités exemplaires.

Cette loi génère des obligations et crée des potentialités d'actions, sans que celles-ci ne soient exactement chiffrées ni ne fassent l'objet d'une compensation par l'État. De nouvelles obligations propres aux communes et aux EPCI s'imposent :

- Le maître d'ouvrage d'un bâtiment devra présenter à l'autorité qui délivre le permis de construire un document attestant que la réglementation thermique et la réglementation acoustique ont été prises en compte par le maître d'œuvre, y compris pour le parc immobilier des collectivités,
- Intégration du développement durable au cœur des objectifs des documents de planification (SCOT, PLU et cartes communales),
- Les collectivités devront assumer les coûts d'amélioration de la performance énergétique de leurs propres bâtiments à usage tertiaire.
- Obligation de doter les bâtiments à usage tertiaire équipés de places de stationnement d'équipements de recharge des véhicules électriques ou hybrides avant le 1er janvier 2015
- Prise en compte des trames vertes et bleues dans les documents de planification et projets,
- Obligation, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et d'adopter un plan climat-énergie territorial,
- Obligation pour les maires et les présidents des collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du vote du budget.

5. Loi TECV (2015)

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, définit les objectifs communs pour renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le changement climatique (cf. ci-contre).

Pour atteindre ces objectifs, la loi de transition énergétique impose notamment des exigences d'exemplarité pour le secteur public. Par exemple :

- Toute nouvelle construction publique devra être exemplaire sur le plan énergétique et environnemental,
- Les agglomérations et les régions devront respecter une part minimale de 20 % de véhicules à faibles émissions de CO₂ et de polluants de l'air,
- Les collectivités devront généraliser le tri à la source des déchets alimentaires des particuliers d'ici 2025, afin d'utiliser



¹²³ Loi POPE : loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique

les bio-déchets comme une nouvelle ressource.

Par ailleurs, pour diminuer leur consommation énergétique et leurs émissions de gaz à effet de serre, les collectivités devront se doter d'outils performants pour assurer, à moindre coût, une gestion optimale des différents réseaux dont elles ont la responsabilité : tableaux de bord pour le suivi et l'optimisation des flux, outils de télé-relève, SIG, etc.

Tous ces outils faisant appel aux données disponibles sur le territoire, les politiques de gestion de la donnée prennent une dimension critique, notamment concernant les données produites par les délégataires de service public. La loi, qui prévoit l'insertion d'une clause dédiée à la restitution des données aux collectivités dans le cadre de DSP, devrait apporter un premier niveau de réponse.

6. Politiques en faveur de la performance énergétique

PIA (2010)

En 2010, 35 milliards d'euros de crédits ont été affectés à cinq priorités nationales, à travers le programme Investissements d'Avenir (PIA) :

- Enseignement supérieur et formation,
- Recherche,
- Filières industrielles et PME,
- Numérique,
- Développement durable.

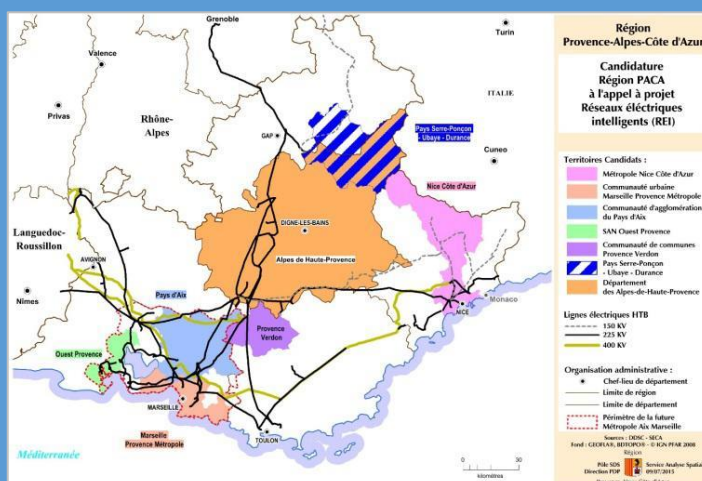


La mise en œuvre des Investissements d'Avenir est pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) qui s'appuie sur plusieurs opérateurs dont l'ADEME à qui l'on a confié plus de 3,3 milliards d'euros dédiés à la mise en œuvre de la Transition Écologique et Environnementale à réinvestir dans les champs suivants :

- Démonstrateurs de la transition énergétique et écologique : 2 130 M€
 - Énergies décarbonées et chimie verte
 - Énergies renouvelables (marines, solaires, éoliennes, géothermie)
 - Chimie verte et enjeux énergétiques
 - Réseaux électriques intelligents (cf. encadré ci-dessous)
 - Économie circulaire
- Véhicules et transports du futur : 1 150 M€
 - Véhicules routiers (dont IRVE)
 - Ferroviaire et maritime

Appel à projet « Réseaux électriques intelligents » (REI) – Projet FLEXGRID

En réponse à l'appel à candidature et à projets lancé par le Gouvernement pour choisir des territoires de déploiement à grande échelle des Réseaux Électriques Intelligents (REI), la Région PACA a déposé en juillet 2015, la candidature régionale « FLEXGRID ». Ce projet innovant qui réunit collectivités territoriales (cf. carte ci-dessous), industriels, pôles de compétitivité et PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire), propose des expérimentations à grande échelle pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.



Suite à la labellisation de ce projet en mars 2016, la Région PACA bénéficiera d'un accès prioritaire aux 50 millions d'euros dédiés dans le cadre des grands investissements d'avenir et de 40 millions d'euros d'investissements portés par les gestionnaires de réseaux, RTE et ERDF. Ces aides viennent s'ajouter aux 150 millions d'euros d'investissements publics et privés réalisés en faveur des projets de la candidature Flexgrid.

Territoires à énergie positive (2014)

En septembre 2014, le ministère de de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie lançait un appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) : sur les 528 territoires candidats, 212 ont été retenus en février 2015 et se verront attribuer jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets. Ces subventions financent des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne. Si l'enveloppe a vocation à financer des dynamiques territoriales en faveur de la transition énergétique par l'intermédiaire des collectivités lauréates, ces dernières peuvent faire appel à des opérateurs privés (associations, groupements divers...) ou publics (établissement public consulaire...) auxquels elles confient une prestation. Elles peuvent également décider de mettre en place un régime d'aides directes à des particuliers.



Concernant les « territoires à énergie positive en devenir » et ceux qui bénéficieront d'un « contrat local de transition énergétique » (les 316 autres collectivités), ils bénéficieront d'un accompagnement des services de l'État et de l'ADEME.